

# FÉMINITÉS

| Revue étudiante issue d'une initiative de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQÀM |

et penser  
 meilleur  
 CHOIX  
 courage  
 FÉMINISME  
 points de vue  
 Arts  
 meilleur  
 CHOIX  
 liberté  
 paix  
 FÉMI  
 ouverture

liberté  
 courage  
 paix  
 solutions  
 CHOIX  
 points de  
 penser  
 Arts  
 meilleur  
 liberté  
 CHOIX  
 monde  
 points de vue  
 penser  
 Arts  
 meilleur  
 liberté  
 paix  
 FÉMI  
 réflexions  
 technologie

## Célébrations! Agir et penser les féminismes

## CÉLÉBRATIONS ! AGIR ET PENSER LES FÉMINISMES

## • ÉDITORIAL

## 3 DANSER LES FÉMINISMES

## • ENTRE L'INTROSPECTION ET LA CÉLÉBRATION

Les auteures saisissent l'occasion qu'offre ce quinzième volume festif pour faire un petit exercice de réflexivité sur *FéminÉtudes*, en tant que médium étudiant de diffusion des créations, expériences, recherches et savoirs féministes.

## 5 PETIT GUIDE DE CONFECTION D'UNE REVUE ÉTUDIANTE FÉMINISTE

Par Julie Depelteau et Stéphanie Mayer

## • HORS CADRES

Les auteures, par la forme des textes ou dans leurs propos, sortent des cadres établis, cherchent à les compromettre pour présenter les multiples visages des féminismes : elles dansent entre leurs idéaux et la réalité. Les féministes naissent, vivent et résistent; une inspiration poétique de tous les instants.

9 THIS BRIDGE CALLED MY BACK: UN NOUVEAU RADICALISME FÉMINISTE  
Par Caroline Jacquet16 UNE POUR TOUTES ET TOUTES POUR UNE  
Par Mariève Maréchal21 VOIX FÉMINISTES  
Par Julie Depelteau et Stéphanie Mayer

## • JOUER AVEC LES STRUCTURES

Les auteur.e.s analysent, questionnent et reconnaissent les défis lancés par des femmes et des féministes aux structures syndicales, gouvernementales et du commerce qui leurs ont été (et leurs sont encore) défavorables voire inéquitables. Les féminismes engendrent des changements extraordinaires, qu'il faut célébrer !

27 REVENDICATIONS SYNDICALES ET FÉMINISTES: LE DÉFI DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL  
Par Vikie Leclerc35 COMMERCE ÉQUITABLE ET EMPOWERMENT DES FEMMES: LE CAS DES COOPÉRATIVES PRODUCTRICES DE CAFÉ ET DE CACAO  
Par Philippe Lapointe et Marie-Andrée Lefebvre41 LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE: UN OUTIL CONTRE L'INÉGALITÉ DURABLE? ANALYSE DANS LA PERSPECTIVE DE CHARLES TILLY  
Par Guillaume Dagenais et Noée Murchison• LES ARTS  
RÉFORMÉS  
TRANSFORMÉS  
SUBVERTIS

Les auteur.e.s présentent différentes manières dont des femmes et des féministes ont investi les différents domaines artistiques au cours des dernières décennies. Au Québec et dans le monde arabe, leurs paroles, leurs créations et leurs performances, inspirées par leur désir de visibilité et de reconnaissance, ont été sources de révélations, de souffrances et de beautés.

50 ANNE CLAIRE POIRIER  
OU LA CRÉATION D'UNE PAROLE FÉMININE  
Par Maude Lafleur55 DE L'ANONYMAT VERS L'AFFIRMATION DE SOI: UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE DE LA LUTTE DES FEMMES EN OCCIDENT ET DANS LE MONDE ARABE  
Par Gasser Khalifa63 VIE ET MORT DU THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES  
Par Marie-Ève PerronDANSER LES  
FÉMINISMES

PASCALE BOUCHARD A RENDU COMPTE DES DISCUSSIONS DU COMITÉ DE RÉDACTION

L'année 2010 aura été celle des anniversaires : L'R des centres de femmes a fêté ses 25 ans, Stella ses 15 ans, l'IREF a eu 20 ans et enfin, la revue *FéminÉtudes* célèbre ses 15 ans avec ce numéro festif. Il n'y a pas à dire, les féminismes sont sur toutes les lèvres ces temps-ci! Et il y a de quoi se réjouir!

C'est donc autour de la table de la salle à manger que les membres du comité de rédaction se sont réunies. Un copieux dîner, quelques verres de sangria ainsi que l'assurance d'un bel après-midi entre amies nous attendaient. Le temps était à la fête, les belles et chaudes journées de l'été étaient à nos portes. Quoi de mieux alors qu'une agréable discussion ayant comme fil conducteur l'état des féminismes d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour ensoleiller encore plus cette rencontre amicale?

L'une d'entre nous a demandé : « Et si nous discutons de ce que le titre de la revue « Célébrations ! Agir et penser les féminismes » amène de festif? En quoi tous ces anniversaires sont-ils réjouissants? » Et la discussion était lancée pour quelques heures!

« C'est important de rendre visibles les problèmes certes, dit l'une, mais c'est tout aussi important de souligner ce qui a été rendu visible ». « Célébrer, ce n'est pas seulement regarder les bons coups passés. C'est également regarder en avant, c'est se rendre compte qu'être féministe c'est agréable! Ça va de l'avant, dit l'autre ».

Reconnaître les célébrations lorsque l'on est féministe, c'est d'abord marcher sur un fil ténu. Le fil est mince entre ce que nous avons acquis et ce que nous pouvons perdre et il reste encore tellement de chemin à faire! Mais à mesure que l'on

souligne les raisons de célébrer : les rencontres, les échanges, les apprentissages, les défis, les découvertes, la joie qu'apporte le fait d'être féministe, de quoi perdre le fil! On se rend compte que célébrer est une autre façon de reconnaître de ce que les féminismes rendent possible.

Prenons conscience de l'ampleur des féminismes : ils rendent possible la réflexion, ils permettent d'avoir les outils théoriques et pratiques de se fâcher, de critiquer doucement ou vertement, de se conscientiser et de réaliser que les luttes féministes peuvent être menées et que d'autres moyens d'accomplir ces luttes sont encore à inventer. Ils sont un autre regard sur le monde! Ils permettent également de penser diverses théories qui ne touchent pas que les « femmies » : le colonialisme, le postmodernisme, les gender studies, les critical race studies, etc., ce qui laisse voir la structure malléable que possèdent les féminismes. Ils autorisent les rêves, la liberté, la confiance. Les féminismes génèrent des possibilités d'ériger d'autres mondes, de nouvelles structures encore plus malléables.

Quelqu'une a souligné ensuite la capacité d'autoréflexion des féminismes comme étant l'une des choses importantes de ce que les féminismes rendent possible, une caractéristique qui distingue peut-être les théories féministes des autres théories. L'apport de l'autoréflexion est gigantesque. Les fils s'entrelacent ici, telle une toile d'araignée, et se nourrissent des réflexions passées ainsi que de celles en construction. On apporte des couches à l'analyse souvent en reconnaissant nos propres limites. On recule, on avance, on relit les préceuses, on regarde ce qui se fait ailleurs, on se questionne, on revient sur nos positions, on va à gauche, à droite, en haut, en bas, véritable danse du rhizome.

## FÉMINÉTUDES : PETIT GUIDE DE CONFECTION D'UNE REVUE ÉTUDIANTE FÉMINISTE

PAR JULIE DEPELTEAU  
ET STÉPHANIE MAYER

CANDIDATES À LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE  
AVEC UNE CONCENTRATION EN ÉTUDES FÉMINISTES, UQAM.

Puis, les six filles avons réalisé, une fois de plus, à quel point nos féminismes nous constituent. Comme un fil invisible qui nous caractérise, les féminismes teintent notre individualité, notre affirmation de soi, nos actions, nos discussions, notre manière d'être au monde, etc.

« En fin de compte, ce quinzième volume permet de fêter nos propres féminismes, quels qu'ils soient, dit l'une! »

Quelqu'une renchérit : « Il faut que les lecteurs et les lectrices s'amuse, qu'ils et elles constatent qu'être féministes, c'est quelque chose d'agréable avant tout! »

« Moi, je veux qu'on célèbre malgré les différences, dit l'autre, qu'on célèbre à plusieurs, qu'on s'enivre de ces énergies que nourrissent les féminismes. Nous ne sommes pas encore battues au fil d'arrivée! »

CÉLÉBRONS! Levons nos verres et dansons sur le fil!

L'année 2010 marque plusieurs anniversaires féministes : les 10 ans de la Marche mondiale des femmes, les 25 ans de L'R des centres de femmes du Québec, les 20 ans de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, et les 15 ans de la revue *FéminÉtudes*. Elle marque également l'implication depuis quelques années de plusieurs des membres du comité de rédaction, qui profitent maintenant de l'occasion pour mettre les bases d'un petit guide de confection d'une revue étudiante féministe. Pourquoi ce petit guide? Parce que la production, année après année d'un nouveau volume de *FéminÉtudes* n'est pas une mince affaire! Heureusement, les comités de rédaction qui se sont succédés ont profité des conseils judicieux de Lorraine Archambault, de Céline O'Dowd et d'autres féministes de l'IREF. Par cet article, nous visons à scruter ce que nous croyons être trois étapes déterminantes dans la production de *FéminÉtudes* et à souligner les enjeux épistémologiques et méthodologiques qu'elles impliquent.

Évidemment, ce guide n'est en rien exhaustif, parce que chacun des comités de rédaction a eu sa propre manière de fonctionner, suivant la dynamique d'équipe, ses forces et ses faiblesses, ses aspirations particulières pour le volume en production et finalement le thème retenu. Aussi, nous souhaitons que ce petit guide puisse servir à l'élaboration d'autres publications féministes, et nous n'en ferons pas un cadre rigide.

### ÉTAPE 1 : TROUVER UN PRÉTEXTE À LA FÊTE

Le choix du thème s'avère, avec un seul volume par année, un choix crucial et difficile pour *FéminÉtudes*. Crucial, parce qu'il est déterminant pour le reste de la production de la revue. Difficile, parce qu'il s'agit d'une réflexion impliquante car

elle a lieu très tôt dans le processus. Il faut se demander, entre autres, si le thème saura intéresser suffisamment, pour que de nombreux textes soient soumis au comité, que les textes proviennent de différents champs disciplinaires et qu'il y ait un équilibre entre les différents types de soumissions, que ce soit des recherches scientifiques ou des créations.

D'un point de vue méthodologique, le choix du thème doit pouvoir interpeller des auteures<sup>1</sup> qui proviennent de différentes disciplines, ce qui met en place les conditions nécessaires à ce que la publication soit riche de différentes approches, disciplines et manières de problématiser le thème retenu. De la même manière, la thématique doit favoriser l'écriture de différents types d'articles et de créations. Chacun de ces textes, surtout lorsqu'ils côtoient un article contrastant – comme c'est le cas dans *FéminÉtudes* – permet de rejoindre différemment les lectrices et amène à voir sous un autre angle un même objet d'études. Par exemple, dans le volume 13, intitulé « Femmes sur la scène publique : visibilités subversives », un texte se penchait sur la pornographie et était accompagné d'une nouvelle érotique sado-masochiste. Ce jumelage force à concevoir un objet d'études (ici la pornographie) dans différentes dimensions (comme production littéraire, source d'érotisme, phénomène social, industrie du sexe).

Le choix du sujet est une étape déterminante, d'un point de vue épistémologique, parce que le thème, et plus particulièrement l'articulation de problématiques dans l'appel de textes, est forcément discriminatoire. En effet, les concepts utilisés dans l'appel de textes et la manière de les articuler entre eux témoignent d'une perspective théorique qu'adoptent les membres du comité de rédaction, que ce choix soit explicite et conscient ou non. Par

exemple, l'utilisation des termes comme « rapports sociaux de sexe » ou « genre » est propre à interpeller différentes féministes qui s'intéressent ou se revendiquent de différents courants théoriques. Ainsi, le parti pris du comité de rédaction pour une perspective ou une autre se reflète dans le volume qui est constitué, puisque la discrimination opère de deux manières différentes : soit la problématique formulée n'est pas pertinente pour l'auteure (discrimination par le thème), soit la manière de formuler la problématique s'écarte trop de celle qui est privilégiée par l'auteure (discrimination par l'articulation de l'appel de textes).

Dans le premier cas, le thème retenu fait l'objet de théorisations dans certains courants féministes, mais pas ou très peu dans d'autres : pensons par exemple que les théorisations des différences entre les femmes ne sont peu ou pas abordées chez les féministes de la femellité tandis qu'elles sont centrales chez les féministes racisées. Le thème suscite donc peu d'intérêt pour les féministes affiliées à certains courants théoriques et conséquemment cette perspective est discriminée dans le volume. Ceci renforce l'importance de retenir un thème qui puisse interpeller des auteures provenant de différentes disciplines. Par exemple, si la traduction est un enjeu très important en études littéraires, elle l'est moins en science politique, tandis que les problématisations de la corporéité en danse et en biologie ne sont pas les mêmes. Certains volumes de *FéminÉtudes* sont donc composés majoritairement de textes provenant des études littéraires, notamment le volume 4, « Femmes du siècle »; le volume 12, « Féminismes de demain : enjeux et défis » et le volume 13, « Femmes sur la scène publique : visibilités subversives ». Cela révèle parfois la composition du comité de rédaction, qui a souvent été formé d'une majorité d'étudiantes de cette discipline. De manière générale, pour les quatorze derniers volumes, les textes sont en grande partie présentés par des étudiantes (avec ou sans concentration en études féministes) provenant des champs des études littéraires, de la science politique et de la sociologie.

Dans le deuxième cas, le thème est problématisé d'une manière particulière qui s'éloigne de la manière propre à un courant de problématiser un enjeu : par exemple, pensons à un appel de textes qui utilise l'expression « travail du sexe » et qui vise à explorer le thème de la libre disposition du corps. Celui-ci s'éloigne des perspectives radicales et matérialistes sur l'appropriation individuelle et collective du corps des femmes et sur la notion de consentement sexuel. Ce type d'appel de textes est peu propice à faire valoir des textes d'auteures qui s'opposent à la manière de problématiser le thème retenu. Les auteures devraient alors

débattre et expliquer leurs postulats, redéfinir les concepts centraux de leur analyse et expliquer leur articulation, avant même d'entamer leur article à proprement parler. Par contre, lorsque le thème est problématisé d'une façon ouverte et inclusive, cela permet d'accueillir dans le volume des textes présentant différents points de vue. Par exemple, le thème retenu pour volume 7 « Femmes et sexualité(s) » a été articulé dans l'appel de textes d'une telle façon qu'il a suscité l'intérêt d'auteures se positionnant à des spectres opposés du débat féministe sur ce sujet. En conséquence, un article s'intitulait « Prostitution et travail du sexe : en route vers la décriminalisation » tandis qu'un autre avait pour titre « Prostitution ou exploitation du corps des femmes : perspective abolitionniste ». En somme, le thème et la problématisation amènent souvent à représenter davantage une perspective qu'une autre. Cela peut paraître strictement négatif, mais cela peut aussi être voulu, comme dans le cadre du volume 14, « Féminismes et diversités culturelles », qui visait à publier surtout des textes utilisant les perspectives postcoloniales, laissant ainsi une place prédominante aux savoirs critiques sur le colonialisme, le sexisme, le racisme et la blancheur.

Le choix du thème est aussi un enjeu épistémologique majeur parce qu'il peut amener à privilégier les expériences des femmes blanches, hétérosexuelles, en santé, scolarisées, aisées et contribuer à invisibiliser les femmes racisées, lesbiennes, transsexuelles, transgenres, en situation de handicap, à faible revenu. Cet enjeu est important pour les études féministes en général :

*[...] black feminists and women of colour [...] proclaimed their exclusion from, and occlusion by, the terms of predominantly white, middle-class feminist theory with its emphasis on gender. This reaction compelled many white feminists to concede (or, as Haraway puts it, to be 'forced kicking and screaming to notice') the 'non-innocence of the category "woman" [...]. Moreover, it required them to reflect on the epistemic privileging of their own life experiences within feminism and on their participation in structures of domination.*

Le fait qu'une publication soit dédiée à un groupe de femmes en particulier n'est pas problématique en soi, tant qu'on n'essaie pas de faire valoir que leurs expériences sont représentatives des expériences de toutes les autres femmes et que l'on n'essaie pas d'effacer les critiques de ces dernières, ce qui constitue une forme de violence épistémologique.

*[...] I am discouraged by the nature of this inclusion [of feminists-of-color by white feminists]. Well intended Anglo*

*feminists are developing support networks for women of color and including women of color as subjects/objects of their research without actually modifying their own academic practices to reflect the significance of race and class dynamics. By not doing so, they continue to deny the significance of representing the varied perspectives of women of color in their own work. These practices limit the quality of all scholarship as well as information about women of color. In other words, business goes on as usual with the only change being the inclusion of token women of color in the feminist group, a token women of color issue in an anthology, or token women of color in research samples. [...] This usage [tokenism] fails to take into account that "gender," "race" and "class" are not static categories, but rather dynamic social processes in which everyone is located. Therefore, an Anglo middle-class feminist also has a raced, classed and gendered position in society.*

Il est à noter que la difficulté de parler des femmes comme d'un ensemble est une problématique qui est constamment nommée dans les éditoriaux et les articles, mais rarement intégrée dans les analyses elles-mêmes.

## ÉTAPE 2 : SÉLECTIONNER LES TEXTES À PUBLIER

Les enjeux épistémologiques et méthodologiques mentionnés ci-haut refont surface lorsque vient le temps de sélectionner les textes qui feront partie du volume à paraître et qui lui donneront une ligne directrice. Ces textes ont davantage d'importance que le thème, qui est relégué à l'arrière plan par le contenu des articles, et que l'appel de textes, qui est déjà chose du passé au moment de la publication du nouveau volume.

En ce qui concerne la méthodologie, la sélection des textes, même faite anonymement – comme c'est le cas pour *FéminÉtudes* –, doit permettre de représenter plusieurs disciplines et perspectives, puisque cela enrichit la manière de problématiser le thème retenu. Ainsi, le comité de rédaction doit éviter de faire des discriminations basées sur la manière de problématiser – en retenant évidemment l'orientation féministe de la revue – pour éviter de surreprésenter ou sous-représenter certaines perspectives théoriques et disciplines, à moins que le comité de rédaction aie des motifs éthiques (éviter différentes manifestations de racisme, d'homophobie, etc.) pour faire ce choix. Parfois, les discussions du comité portent sur le caractère féministe d'un texte, pour justifier son inclusion ou son exclusion. Et comme la définition du féminisme est elle-même liée à une perspective théorique, le choix des textes revêt un caractère politique : quels propos le comité de rédaction souhaite-t-il

endosser, quels propos veut-il voir être associés à *FéminÉtudes*? Ce sont évidemment les auteures qui sont responsables de leurs propos, mais il n'en demeure pas moins que leurs textes représentent le projet collectif qu'est *FéminÉtudes*. Ainsi, en plus des enjeux méthodologiques et épistémologiques, il se présente un enjeu politique dans la sélection des textes.

Les discussions au sein du comité de rédaction portent aussi parfois sur l'exclusion de textes en raison du niveau de langage utilisé. Cela s'avère plus problématique qu'il n'y paraît<sup>4</sup>. Ce n'est pas parce qu'un texte est « mal » écrit qu'il doit être exclu de la revue. Le langage « académique » standard n'est pas le seul type de langage qui puisse être utilisé et qui justifie d'être publié, même si cela compte pour beaucoup dans les revues scientifiques traditionnelles. Le choix du niveau de langage peut revêtir un caractère politique et culturel qu'il ne faut pas oblitérer. Par exemple, les féministes chicanas utilisent différentes langues dans leurs textes, passant d'un anglais standard au castillan standard en passant par le Tex-Mex et différents dialectes indigènes<sup>5</sup>. Le langage d'une auteure prend alors un aspect politique et culturel et le comité de rédaction a le devoir de considérer le contenu de chacun des textes, dont le langage constitue un élément essentiel :

*[A good "scholarship"] is a rhetoric that presents its conjectures as universal truths while concealing its patriarchal privilege and posture. It is a rhetoric riddled with ideologies of Racism which hush our voices so that we cannot articulate our victimization.* <sup>6</sup> . Comme le souligne Norma Alarcón, « [...] the silence and silencing of people begins with the dominating enforcement of linguistic conventions, the resistance to relational dialogues, as well as the disenabling of peoples by outlawing their forms of speech? ».

Le comité de rédaction de *FéminÉtudes* procède à une révision des textes retenus avec les auteures, d'abord pour corriger les fautes et alléger les formulations lourdes, mais aussi pour féminiser les textes, et, depuis trois ans, pour les pluraliser. Il s'agit de choix politiques que défend le comité de rédaction, pour s'assurer que l'orientation féministe de la revue prévaut aussi dans la forme des articles, en prenant soin de rappeler que les expériences des femmes sont plurielles et qu'il ne faut pas faire de généralisations pour toutes les femmes à partir des expériences des femmes blanches, hétérosexuelles, n'étant pas en situation de handicap, fortunées, etc. Les corrections des textes sont donc importantes, mais mineures, en ce qu'elles n'altèrent pas le contenu de l'article. Toutefois, lorsque c'est nécessaire, des modifications majeures des textes sont suggérées aux auteures,

sous forme de critiques des arguments que présentent l'auteure ou des omissions qu'elle fait. Cependant, dès la sélection, le comité doit se demander si ces modifications n'en viennent pas à dénaturer les propos de l'auteure et si le comité est prêt à endosser les propos de l'auteure tels qu'ils sont présentés.

### ÉTAPE 3 : LE GRAPHISME ET LE MONTAGE

Une fois les corrections et les modifications effectuées, il reste à faire le montage de la revue. Il s'agit donc de regrouper les textes par thématique, de les présenter dans l'éditorial, de les illustrer et choisir des extraits à mettre en exergue. Cela peut sembler plutôt banal et technique, mais toutes ces manipulations sont une manière pour le comité de rédaction d'éditorialiser les textes et les œuvres : en les regroupant par thématique, on les situe dans un contexte qui guide la lecture et la réception du texte; en les présentant dans l'éditorial, on retient une problématique particulière ou un axe de réflexion parmi toutes celles abordées par le texte; en mettant des phrases en évidence, on attire l'attention sur une idée défendue dans le texte; finalement, en illustrant les articles, on cherche à représenter visuellement les propos des auteures. Toutes ces manipulations permettent donc au comité de rédaction de façonner les textes. Cela peut parfois paraître réducteur, être décevant ou choquant pour les auteures, qui n'ont pas de contrôle sur cette mise en forme. Si ces éléments paratextuels ont un effet certain, il n'en demeure pas moins qu'il est limité : lorsque la lecture est entamée, leur influence s'estompe et les lectrices peuvent apprécier en toute liberté les propos des auteures.

### CONCLUSION : FAIRE LA FÊTE !

*FéminÉtudes* est un espace qui permet aux étudiantes féministes de publier leurs textes et d'avoir ainsi une première (voire une deuxième, troisième, etc.) expérience de publication. Sa pérennité est assurée par l'engagement annuel, volume après volume, d'étudiantes féministes qui ont à cœur la diffusion et le rayonnement des réflexions féministes d'autres étudiantes. En s'investissant dans la confection d'une revue, elles ne réalisent peut-être pas l'ampleur des défis qu'elles devront relever et des enjeux auxquels elles seront confrontées. Elles le font cependant, et avec brio, depuis maintenant 15 ans. Ce guide se veut un outil souple pour aider celles qui formeront le comité de rédaction pour le volume 16 et tous les autres à venir, sans tomber dans le maternalisme et sans empêcher les prochains comités d'innover. Enfin, tout ce processus atteint son paroxysme lors du lancement de la revue, qui constitue une occasion privilégiée pour les auteures, pour le comité de

rédaction, ainsi que pour les lectrices de faire une fête féministe. Finalement, le projet de la revue *FéminÉtudes* se poursuit en inspirant, par les créations et les réflexions qui se retrouvent dans ses pages, les lectrices qui les parcourent en permettant le rayonnement des différentes formes d'expressions féministes.

1. Dans cet article, le féminin sera utilisé, car la majorité des personnes qui soumettent des textes sont des étudiantes, inscrites ou non dans les différents programmes de l'IREF (ce qui n'exclut pas les publications d'étudiants au cours des 15 dernières années).

2. (Traduction libre : les féministes « noires » et les femmes « de couleur » ont affirmé leur exclusion des, et leur occultation par les, termes de la théorie féministe (majoritairement blanche et de classe moyenne), mettant l'emphase sur le genre. Cette réaction a entraîné plusieurs féministes « blanches » à concéder (ou, comme Haraway le formule, ont été forcées par des cris et des coups à remarquer) la « non-innoccence » de la catégorie « femme ». Plus encore, cela les a amenées à réfléchir le fait que ce soient leurs expériences qui soient privilégiées épistémologiquement dans le féminisme et sur leur participation dans les structures de domination.) M. Lloyd (2005). *Beyond Identity Politics : Feminism, Power & Politics*. London : Sage Publications. p. 13.

3. (Traduction libre : Je suis découragée par la nature de cette inclusion [des féministes « de couleur » par les féministes « blanches »]. Des féministes anglophones bien intentionnées organisent des groupes de soutien pour les femmes « de couleur » et incluent les femmes « de couleur » en tant que sujets/objets de leurs recherches, sans toutefois modifier leurs pratiques académiques, de manière à refléter la signification des dynamiques « raciales » et classistes. En ne faisant pas ces modifications, elles continuent de dénier l'importance de représenter les différentes perspectives des femmes « de couleur » dans leurs propres travaux. Ces pratiques limitent la qualité de toutes les recherches, tout comme les connaissances à propos des femmes « de couleur ». Autrement dit, tout reste du pareil au même, avec pour seul changement l'inclusion de quelques représentantes « femmes « de couleur » » dans les groupes féministes, d'un échantillon d'enjeu lié aux femmes « de couleur » dans une anthologie, ou de quelques représentantes de femmes « de couleur » dans les échantillons de population pour une recherche. Ces pratiques échouent à prendre en compte que le « genre », la « race » et la « classe » ne sont pas des catégories statiques, mais des processus sociaux dynamiques, dans lesquels tout le monde est situé. Ainsi, une féministe anglophone de classe moyenne a aussi une position de « race », de classe et de genre dans la société.) L. Uttal (1990). « Inclusion Without Influence: The Continuing Tokenism of Women of Color » In. Anzaldúa, G. E. (ed.). *Making Face, Making Soul/Haciendo Caras: Creative and Critical Perspectives by Feminists of Color*. San Francisco: Aunt Lute. p. 42-43.

4. Il ne s'agit toutefois pas d'accepter tous les textes qui sont soumis : l'argumentation d'un texte doit être bien construite et le développement de son idée principale bien clair. La qualité des textes demeure importante et l'ouverture que souhaite défendre le comité de rédaction ne signifie pas un relativisme absolu dans l'évaluation des textes soumis.

5. G. E. Anzaldúa (1990). « Haciendo caras, una entrada » In. Anzaldúa, G. E. (ed.). *Making Face, Making Soul/Haciendo Caras: Creative and Critical Perspectives by Feminists of Color*. San Francisco: Aunt Lute. p. xxii-xxiii.

6. (Traduction libre : Une bonne recherche, c'est une rhétorique présentant ses conjonctures et contingences comme des vérités universelles, tout en dissimulant ses privilèges et sa posture patriarcale. C'est une rhétorique remplie d'idéologies racistes qui font taire nos voix de manière à ce que nous ne puissions pas formuler nos représentations et notre ressentiment.) G. E. Anzaldúa (1990). « Haciendo caras, una entrada » In. Anzaldúa, G. E. (ed.). *Making Face, Making Soul/Haciendo Caras: Creative and Critical Perspectives by Feminists of Color*. San Francisco: Aunt Lute. p. xxiii.

7. (Traduction libre : Le silence et la mise au silence des personnes débute avec le renforcement autoritaires des conventions linguistiques, la résistance aux dialogues relationnels, ainsi qu'en rendant les personnes impotentes, en interdisant leurs formes de discours.) N. Alarcón (1990). « The Theoretical Subject(s) of This Bridge Called My Back and Anglo-American Feminism » In. Anzaldúa, G. E. (ed.). *Making Face, Making Soul/Haciendo Caras: Creative and Critical Perspectives by Feminists of Color*. San Francisco: Aunt Lute. p. 363.

## THE BRIDGE POEM

I'VE HAD ENOUGH  
I'M SICK OF SEEING AND TOUCHING  
BOTH SIDES OF THINGS  
SICK OF BEING THE DAMN BRIDGE FOR EVERYBODY

NOBODY  
CAN TALK TO ANYBODY  
WITHOUT ME  
RIGHT?

I EXPLAIN MY MOTHER TO MY FATHER  
MY FATHER TO MY LITTLE SISTER  
MY LITTLE SISTER TO MY BROTHER  
MY BROTHER TO THE WHITE FEMINISTS  
THE WHITE FEMINISTS TO THE BLACK CHURCH FOLKS  
THE BLACK CHURCH FOLKS TO THE EX-HIPPIES  
THE EX-HIPPIES TO THE BLACK SEPARATISTS  
THE BLACK SEPARATISTS TO THE ARTISTS  
THE ARTISTS TO MY FRIENDS' PARENTS...

THEN  
I'VE GOT TO EXPLAIN MYSELF  
TO EVERYBODY

I DO MORE TRANSLATING  
THAN THE GAWDAMN U.N.

FORGET IT  
I'M SICK OF IT.

I'M SICK OF FILLING IN YOUR GAPS

SICK OF BEING YOUR INSURANCE  
AGAINST THE ISOLATION OF YOUR  
SELF-IMPOSED LIMITATIONS  
SICK OF BEING THE CRAZY  
AT YOUR HOLIDAY DINNERS  
SICK OF BEING THE ODD ONE  
AT YOUR SUNDAY BRUNCHES  
SICK OF BEING THE SOLE BLACK FRIEND  
TO 34 INDIVIDUAL WHITE PEOPLE

FIND ANOTHER CONNECTION  
TO THE REST OF THE WORLD  
FIND SOMETHING ELSE  
TO MAKE YOU LEGITIMATE  
FIND SOME OTHER WAY  
TO BE POLITICAL AND HIP

I WILL NOT BE THE BRIDGE  
TO YOUR WOMANHOOD  
YOUR MANHOOD  
YOUR HUMAN-NESS

I'M SICK OF REMINDING YOU NOT TO  
CLOSE OFF TOO TIGHT FOR TOO LONG  
I'M SICK OF MEDIATING  
WITH YOUR WORST SELF  
ON BEHALF OF YOUR BETTER SELVES

I AM SICK  
OF HAVING TO REMIND YOU  
TO BREATHE  
BEFORE YOU SUFFOCATE  
YOUR OWN FOOL SELF

FORGET IT  
STRETCH OR DROWN  
EVOLVE OR DIE

THE BRIDGE I MUST BE  
IS THE BRIDGE TO MY OWN POWER

I MUST TRANSLATE  
MY OWN FEARS  
MEDIATE  
MY OWN WEAKNESSES

I MUST BE THE BRIDGE TO NOWHERE  
BUT MY TRUE SELF  
AND THEN  
I WILL BE USEFUL

## THIS BRIDGE CALLED MY BACK : UN NOUVEAU RADICALISME FÉMINISTE

PAR CAROLINE JACQUET  
DOCTORANTE EN SCIENCE POLITIQUE, UQAM.

*This Bridge Called My Back* s'est écrit dans l'urgence : urgence de définir un féminisme « de couleur » et radical ; impératif de prendre la parole pour combattre les oppressions et les divisions des femmes entre elles ; nécessité enfin de rendre la révolution irrésistible : « *The work : to make revolution irresistible* »<sup>1</sup> (Moraga et Anzaldúa, 2002 : xliii). En seulement deux ans, les éditrices Cherríe L. Moraga et Gloria E. Anzaldúa ont réussi à mener à son terme leur projet. C'est ainsi qu'en 1981 les Persephone Press publient une première fois l'anthologie, qui est suivie en 1983 d'une deuxième édition par des presses tenues cette fois par des « femmes de couleur », les Kitchen Table Press.

*This Bridge Called My Back* réunit les écrits de vingt-neuf féministes « de couleur », lesbiennes ou hétérosexuelles, amérindiennes, noires, asiatiques, chicanas, « *Sisters of the yam Sisters of the rice Sisters of the corn Sisters of the plantain* » (Ibid. : xi). L'idée même d'une telle réunion est née de l'exclusion vécue, en l'occurrence par Gloria E. Anzaldúa lors d'un atelier féministe en 1979. Tous les textes, poèmes, essais, nouvelles ou lettres racontent l'intolérance et l'oppression quotidiennes, ressenties dans la chair, au sein des différents regroupements auxquels les auteures participent :

We are the colored in a white feminist movement  
We are the feminists among the people of our culture  
We are often the lesbians among the straight. (Ibid. : 21).

Ce sont tout particulièrement le racismisme au sein du féminisme « blanc » et le sexisme au sein des mouvements de libération culturelle qui sont ici pris à bras-le-corps.

*This Bridge Called My Back* s'est construit en dehors de tout académisme, contre tout élitisme :

*I lack imagination you say  
No. I lack language  
The language to clarify  
my resistance to the literate.  
Words are a war to me. (Moraga, cité dans Ibid. : 184)<sup>2</sup>.*

Soif de prendre enfin la parole, mais avec la constante frayeur d'en taire d'autres. Écriture toujours personnelle, qui efface les césures si artificielles entre vie quotidienne et littérature, entre le personnel et le politique. Écriture, « *the art of making soul* » (Ibid. : 187), qui prend comme vocation d'en libérer des milliers.

*This Bridge Called My Back* affirme un féminisme radical, au double sens où il s'enracine dans l'exclusion vécue et où il prend les « problèmes » à la racine : classe, genre, race, handicap, orientation sexuelle. L'écriture et la publication de l'anthologie représentent une étape fondamentale dans cette révolution en cours, puisqu'elles rendent possible :

[...] *a new connection: US  
a new set of recognition: US  
a new site of accountability: US  
a new source of power: US* (Ibid. : xi).

C'est pourquoi la métaphore du pont, qui éloigne et rejoint tout à la fois, traverse toute l'œuvre, rappelant les divisions des femmes entre elles et appelant à les surmonter sans jamais les nier. Le poème de Kate Rushin, qui introduit l'anthologie, en est l'expression incontournable (voir ci-contre).

*This Bridge Called My Back*, une œuvre à célébrer donc. Pour les textes qu'elle offre, pour la communauté qu'elle crée, pour la révolution qu'elle propose. « *Listen you and listen hard* »<sup>3</sup> (Ibid. : 98) : ces voix qui crient joies et peurs avancent une nouvelle

vision du monde, égalitaire et inclusive. Ces femmes « de couleur » dessinent, en négatif au patriarcat et au capitalisme racistes, une théorie féministe libératrice de toute oppression : « *When we view liberation as a scarce resource, something only a precious few of us can have, we stifle our potential, our creativity, our genius, learning and growing* »<sup>4</sup> (Ibid. : 263).

### UNE « THÉORIE DANS LA CHAIR »

Le radicalisme de ces féministes « de couleur » s'enracine dans leur expérience, souvent violente, du classisme et du racisme, dès l'enfance. La couleur de leur peau, réelle ou désirée, comme une détermination à partir de laquelle il faut apprendre à survivre, un code imposé par d'autres, mais qui ouvre et ferme bien des portes. Certaines ont la peau claire et peuvent « passer pour » « blanches » :

*she never wanted  
no never once  
did she wanna  
be white/to pass  
dreamed only of being darker (Ibid. : 7).*

Quand d'autres aspirent à une peau plus claire :

*I know now that once I longed to be white  
How? you ask.  
Let me tell you the ways. (Ibid. : 5).*

C'est en vivant l'exclusion en tant que lesbienne que Moraga découvre, comme un déclic, le racisme et le classisme que sa mère a subis : « *But at the age of twenty-seven, it is frightening to acknowledge that I have internalized a racism and classism, where the object of oppression is not only someone outside of my skin, but the someone inside my skin.* »<sup>5</sup> (Ibid. : 28). Tandis que pour d'autres, l'expérience du racismisme et du classisme, du silence et de l'invisibilité est tangible dès l'enfance. De là, une « théorie dans la chair » qui inaugure une nouvelle manière de concevoir les théories féministes : « [...] *survival is not an academic skill.* »<sup>6</sup> (Ibid. : 108).

À rebours de l'académisme, de ses critères et de son abstraction, les éditrices de *This Bridge Called My Back* recherchent et encouragent des écritures qui disent les oppressions, personnelles et sociales, vécues à même le corps. « *No topic is too trivial* »<sup>7</sup> (Ibid. : 189). D'où la multiplicité des formes que prennent ces textes : lettres, poèmes, essais et nouvelles. D'où aussi le statut d'œuvres littéraires auquel ils sont confinés (Franklin,

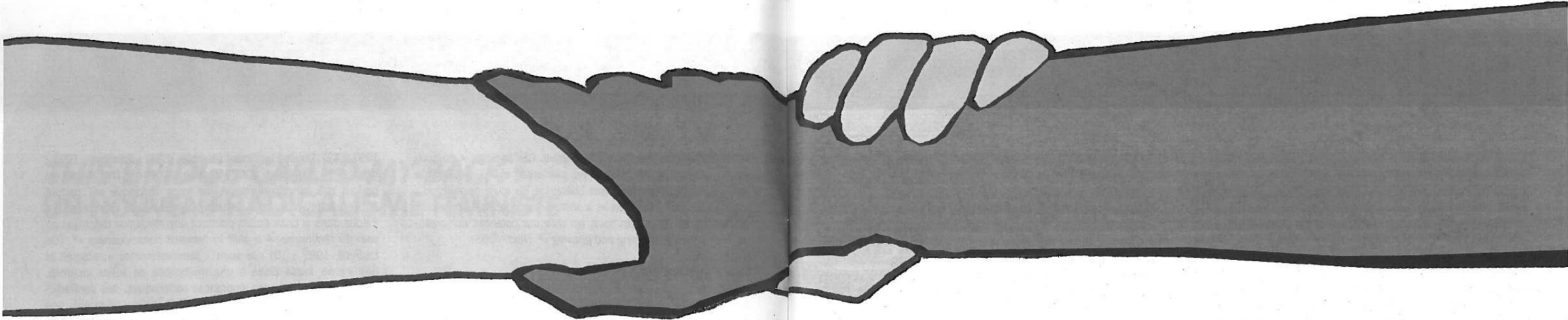
1997 : 42). Constat lancinant (Alarcón, 1991 ; Sandoval, 1991 ; Uttal, 1990 ; Aanerud, 2002 ; Keating, 2009) : si *This Bridge* est partout cité ou recommandé, sa force *théorique* est partout oubliée, reléguée au rang d'*illustration* des enjeux identitaires. La théorie dans la chair établit pourtant une révolution théorique au sein du féminisme, « *a shift in feminist consciousness* »<sup>8</sup> (De Lauretis, 1987 : 10) : le sujet « femme/femmes », abstrait et désincarné, laisse place à une multiplicité de sujets incarnés. Des corps déchirés, des ignorances réciproques, des contradictions intériorisées surgissent, c'est une question de survie, une prise de parole et une prise de conscience : « *A revolution capable of healing our wounds* »<sup>9</sup> (Moraga et Anzaldúa, 2002 : 59).

### EXCLUSION HORS DU FÉMINISME « HÉGÉMONIQUE »

Le rejet de leurs luttes et l'ignorance de leurs problèmes par la plupart des féministes « blanches », à l'origine même du livre, occupent dans ces textes une place centrale. *This Bridge Called My Back* lance un défi aux féministes « blanches », en exigeant qu'elles reconnaissent leur racismisme et s'interrogent elles-mêmes sur sa cause : « [...] *it's not the duty of the oppressed to educate the oppressor.* »<sup>10</sup> (Ibid. : 83). C'est en tant que sujets, et non qu'objets d'études ni cautions légitimatrices, que les féministes « de couleur » veulent participer aux mouvements d'émancipation féministes :

*And when our white sisters  
radical friends see us  
in the flesh  
not as a picture they own,  
they are not quite as sure  
if  
they like us as much.  
We're not as happy as we look  
on  
their  
wall. (Ibid. : 66-67).*

Ce racismisme prend plusieurs formes : invitation d'une seule « femme de couleur », toujours la même, lors des congrès féministes ; ignorance de leurs recherches ; désintérêt pour leurs luttes passées et à venir ; fixation unilatérale de l'agenda des luttes ; tentatives de parler à leur place ; absence de réflexion sur les différences des femmes entre elles et sur les multiples oppressions qui frappent, toujours différemment, les femmes. Au sein du mouvement séparatiste lesbien aussi, un certain racismisme se discerne dans leur incompréhension d'une oppres-



sion, raciale par exemple, qui se partage avec les hommes. Audre Lorde revendique, à l'opposé de tout séparatisme, la force anti-patriarcale que représenterait la réunion de toutes les femmes : « *The failure of the academic feminists to recognize difference as a crucial strength is a failure to reach beyond the first patriarchal lesson. Divide and conquer, in our world, must become define and empower.* »<sup>12</sup> (*Ibid.* : 108).

Elles sont nombreuses, de par leurs mauvaises expériences, à avoir complètement perdu l'espoir de modifier de l'intérieur le féminisme « blanc », et à dénoncer inexorablement l'accentuation constante de cette séparation des femmes entre elles. « *After 3-1/2 years I had so little left of myself so many bitter memories of women who disrespected me & others [...] The racism which bled through every moment at every level The terrifying & useless struggle to be accepted The awful gossip, bitchiness, backbiting & jealousy The gross lack of love* » (*Ibid.* : 72-73). Norma Alarcón voit même dans le poème introductif l'acceptation d'une défaite : des multiples « selves »<sup>13</sup> que revendiquent les femmes « de couleur » ne resteraient que le « *true self* »<sup>14</sup>, acceptation du sujet unitaire du féminisme majoritaire.

Même lorsqu'il dénonce le racisme, ce féminisme « hégémonique » (Sandoval, 1991 : 1) en exclut les femmes « de couleur ». Les oppressions des femmes entre elles ne peuvent être comprises ni même conçues dans une analyse qui se joue dans une opposition unique, celle des hommes et des femmes, ou plutôt des femmes « blanches ». D'où le titre d'une autre anthologie : *All the Women are White, all the Blacks are Men, But some of us are Brave*<sup>15</sup>. Le sort de *This Bridge*, hissé au rang d'incontournable sans que ses apports théoriques ne soient pris au sérieux, vient le confirmer : « *The inclusion of other analytical categories such as race and class becomes impossible for a subject whose consciousness refuses to acknowledge that "one becomes a woman" in ways that are much more complex than simple opposition to men.* »<sup>16</sup> (Alarcón, 1991 : 32-3).

Quelques années après la parution de *This Bridge*, en 1990, Anzaldúa éditait *Making face, Making soul/Haciendo caras*. Plusieurs auteures revenaient sur cette exclusion constante des analyses en termes d'oppressions multiples. Zinn, Cannon, Higginbotham et Dill distinguent trois manières de les ignorer (Zinn et al., 1990 : 34) : la première reconnaît l'oppression de classe et de race mais les considère secondaires par rapport à celle de genre ; la seconde reconnaît que ces oppressions sont toutes également importantes mais, par manque présumé d'informations et de recherches sur celles de race et de classe, continue de ne pas s'en préoccuper ; la dernière enfin étudie et compile des données sur le mode de vie des femmes pauvres « de couleur », mais n'en tire aucune conclusion théorique. Dans *This Bridge*, plusieurs tentent des explications sur un tel inconfort à l'égard des différences. Relent de colonialisme ? Complexe d'infériorité issu de leur propre oppression ? Ce n'est plus aux féministes « de couleur » de chercher à comprendre les problèmes de leurs oppresseuses « blanches » :

*Forget it  
Stretch or drown  
Evolve or die* (Moraga et Anzaldúa, 2002 : lviii).

Leur agenda doit désormais se concentrer sur leurs propres divisions et oppressions.

#### AFFRONTER LES DIFFÉRENCES POUR CONSTRUIRE DE NOUVELLES ALLIANCES

Ce livre se veut alors le lieu où s'opposent et s'expriment les craintes et les contradictions, sans jamais les hiérarchiser. Chaque forme de domination est spécifique et doit être reconnue comme telle, et la manière dont sont vécues les oppressions varie elle aussi, d'une femme à l'autre : « *Women don't live their lives like, "Well this part is race, and this is class, and this part has to do with women's identities", so it's confusing.* »<sup>17</sup> (*Ibid.* :

126). Si Moraga a comme un déclic sur l'oppression de classe et de race quand elle découvre sa propre oppression en tant que lesbienne, pour Barbara et Beverly Smith la métaphore du déclic ne fait aucun sens, puisqu'elles ont vécu dès l'enfance racisme et classisme.

*This Bridge Called My Back* tend à créer une nouvelle communauté féministe, inclusive et radicale :

*Why must woman stand divided?  
Building the walls that tear them down?* (*Ibid.* : 23).

C'est pour que cela soit un jour possible, qu'elles doivent commencer par examiner les différences et les antagonismes qui les minent : « *I should write about the connection. But when I tried, all I could think was: No, write about the separation.* »<sup>18</sup> (*Ibid.* : 55). Tâche difficile, car il leur incombe souvent de devoir critiquer d'autres opprimés-es, leurs familles, amis-es et camarades, au risque d'être accusées de les trahir. Prix à payer lorsqu'on explose les frontières et les stéréotypes pour sortir des analyses unidimensionnelles. Séparation générationnelle, séparation par le niveau d'éducation atteint, séparation par la condition physique, l'orientation sexuelle, la couleur de la peau, la culture d'origine ou la langue. « *Women of color* » et « *Third world women* », expressions utilisées de manière interchangeable dans ces pages, ne définissent qu'imparfaitement les auteures de ce livre<sup>19</sup>. Et que dire des femmes « blanches » pauvres ou des femmes limitées physiquement, oubliées, elles aussi, d'un mouvement féministe de classe moyenne ?

Le racisme au sein même des mouvements féministes ou gais « de couleur » et l'homophobie au sein du féminisme alimentent, dans *This Bridge*, deux des plus importantes sources de division des femmes « de couleur » entre elles. Le racisme parfois intériorisé, parfois projeté, toujours présent, « *a BIG MONSTER we all need to contend with* »<sup>20</sup> (*Ibid.* : 170). Racisme à l'égard des autres minorités américaines, sur les

femmes asiatiques jugées soumises et dociles, sur les femmes amérindiennes aux croyances « étranges »<sup>21</sup>, sur celles qui ont la peau si blanche qu'elles paraissent être déjà des « assimilées », sur celles à la peau trop foncée : « *My mami taught me my teacher taught me everybody taught me watch out black smelly savage keep out of the way* » (*Ibid.* : 116). Homophobie aussi. Ces auteures, lesbiennes pour la plupart, ont à lutter contre la présupposition que l'homosexualité est une maladie « blanche ».

Ces différences et ignorances, par le fait même qu'elles soient énoncées et prises à bras-le-corps, créent la possibilité d'une nouvelle alliance, une nouvelle connexion. Tues, elles entermeraient l'espoir d'un « *Mundo Zurdo* » (*Ibid.* : 217), un monde gaucher, celui de tous les parias, de tous ceux et celles qui forment des « ponts ». Affrontées, elles ouvrent sur un monde où la différence n'est plus comprise comme déviance par rapport à une norme. Keating retient trois leçons de *This Bridge* : la nécessité de former des alliances qui ne nient pas les différences ; l'affirmation d'une interdépendance radicale porteuse de transformation sociale ; la nécessité d'une écoute sérieuse (Keating, 2009) : « *One of the most insidious ways of keeping women and minorities powerless is to [...] let them speak freely and not listen to them with serious intent* »<sup>22</sup> (Yamada, citée dans Keating, 2009 : 92). Les auteures de *This Bridge* cherchent avant tout à construire des alliances (même internationales), à partir des différences entre les femmes, pour une véritable justice sociale.

#### UN NOUVEAU RADICALISME FÉMINISTE

Souvent élevées entre plusieurs mondes (entre une réserve amérindienne et un quartier mexicain d'une ville américaine par exemple), confrontées à des contradictions (racisme des féministes « blanches » ou misogynie et homophobie des luttes de libération nationale et culturelle), ces auteures ont rapidement découvert comment interagissent les origines sociales et « raciales », le genre et l'orientation sexuelle. Elles reprennent donc à

leur compte la déclaration du collectif de Combahee River<sup>23</sup> : « *The most general statement of our politics at the present time would be that we are actively committed to struggling against racial, sexual, heterosexual, and class oppression and see as our particular task the development of integrated analyses and practice based upon the fact that the major systems of oppression are interlocking* »<sup>24</sup> (Moraga et Anzaldúa, 2002 : 234).

C'est pourquoi elles revendiquent un nouveau radicalisme féministe, qui ne dénonce pas uniquement le patriarcat, mais bien toutes les formes d'oppression, afin que toutes les femmes puissent scander : « *I am what I am I'm not hiding under no stoop behind no curtain [...] I am what I am Take it or leave me alone* » (Ibid. : 12-13). La lutte passe tant par la reconstruction personnelle, que par la révolution globale, et c'est parce qu'elle doit prendre cette double forme qu'elle ne se fera pas dans la séparation mais bien dans l'alliance. C'est seulement là que l'analyse en termes d'oppressions imbriquées se concrétise.

L'écriture, et tout particulièrement l'écriture de *This Bridge Called My Back*, est déjà en soi un acte révolutionnaire : « *Who told you anybody wants to hear from you? You ain't nothing but a black woman!* »<sup>25</sup> (Ibid. : 194). Elle rend audible une révolte tue mais continue, et continuée :

*My knee is wounded*  
see

*How I Am Still Walking* (Ibid. : 60).

Révoltes dont les pires ennemis s'incarnent dans le sentiment d'impuissance et la tentation de catégoriser tant les personnes que les luttes.

En sous-titrant *This Bridge* par l'expression « *radical women of color* », les éditrices subvertissent le sens du radicalisme tel que défini par le féminisme hégémonique (centré sur l'oppression de genre). Loin d'être un épiphénomène sans conséquence pour l'histoire du féminisme, *This Bridge* s'inscrit dans un mouvement plus large de féministes « de couleur » et de féministes « blanches » antiracistes (Thompson, 2002). Si l'on s'en tient aux éditions d'anthologies, les années 1970 et 1980 s'avèrent riches de publications radicales, dénonçant toutes les formes d'oppression : *The Black Women : An Anthology*, par Tony Cade (qui préface *This Bridge*) en 1970; *The Women Warrior*, par Maxine Hong Kingston en 1977<sup>26</sup> ; *But Some of Us Are Brave*, déjà cité, en 1982. Les revues et les petites presses se multiplient et publient des féministes « de couleur », ailleurs ignorées. « *While This Bridge was indeed "long overdue", even more overdue is*

*recognition of the small presses and works that made possible its publication.* »<sup>27</sup> (Franklin, 1997 : 31-32).

Regardant alors l'histoire du féminisme américain du point de vue des féministes « de couleur » et des féministes « blanches » antiracistes, Becky Thompson remet en cause le schéma historique des trois vagues du féminisme (Thompson, 2002). Ce schéma dominant, centré sur le développement et les apports de la « deuxième vague », considère les années 1970 et 1980 comme un déclin, marqué de graves divisions internes. Du point de vue du féminisme « de couleur », c'est tout le contraire : mobilisation massive, publications multiples, organisations variées, activisme sur tous les fronts. Ces années voient l'émergence et l'articulation de théories au fondement même de l'approche intersectionnelle : « [...] *This Bridge Called My Back broke new ground and introduced intersectionality into feminist discourse before the term itself was widely known.* »<sup>28</sup> (Keating, 2009 : 81). Inscrire *This Bridge* dans cette histoire oblige à interroger un schéma historique avantageant certains féminismes par rapport à d'autres.

## CONCLUSION

Pourquoi célébrer *This Bridge Called My Back* aujourd'hui ? Il a déjà atteint un statut iconique (Keating, 2009 : 81, Aanerud, 2002 : 71), sa puissance littéraire est partout reconnue, et il se retrouve sur la plupart des listes d'incontournables en études féministes. Vingt ans après sa première publication, Gloria E. Anzaldúa et Analouise Keating éditaient *This Bridge We Call Home : Radical Visions for Transformation*, en l'honneur du premier *Bridge*. Ce deuxième *Bridge* revient davantage encore sur les différences des femmes entre elles, et met en évidence le travail qu'il reste toujours à accomplir : « *This anthology demonstrates that the work proposed in This Bridge is not yet complete, the vision articulated within its pages is not yet fulfilled* »<sup>29</sup> (Keating, 2002 : 20).

Célébrer *This Bridge Called My Back* aujourd'hui, c'est reconnaître non seulement la beauté de ses textes mais surtout le caractère révolutionnaire de cette nouvelle théorie dans la chair. Bouleversant les catégories, refusant les étiquettes, reconnaissant leurs profondes différences, peurs et inimitiés, construisant de nouvelles communautés, alliances, stratégies d'émancipation, ces auteures se battent pour un nouveau monde, débarrassé de toutes les formes d'oppression, de race, de classe, de genre, de sexe. Dans sa préface, Tony Bambara écrivait : « *Quite frankly, This Bridge needs no Foreword. It is the Afterword that'll compt.* »<sup>30</sup> (Moraga et Anzaldúa, 2002 : xlii). À nous de l'écrire.

1. Traduction libre (pour toutes les traductions dans cet article). « Le but : rendre la révolution irrésistible ».

2. Soulignement de l'auteure.

3. « [...] une nouvelle connexion : NOUS / un nouveau cercle de reconnaissance : NOUS / un nouvel espace de responsabilité : NOUS / une nouvelle source de pouvoir : NOUS ».

4. « Écoute, et écoute bien ».

5. « Quand nous considérons la libération comme une ressource rare, à laquelle seulement quelques-unes d'entre nous, privilégiées, peuvent prétendre, nous étouffons notre potentiel, notre créativité, notre génie pour vivre, apprendre et grandir. » Soulignement de l'auteure.

6. « Mais à l'âge de 27 ans, il est terrifiant de reconnaître que j'ai intériorisé un racisme et un classisme, d'après lesquels l'objet de l'oppression n'est pas seulement quelqu'une hors de ma peau, mais quelqu'une dans ma peau ».

7. « La survie n'est pas une compétence universitaire ». Soulignement de l'auteure.

8. « Aucun thème n'est trop insignifiant ». Soulignement de l'auteure.

9. « Un changement dans la conscience féministe ».

10. « Une révolution capable de guérir nos meurtrissures ». Soulignement de l'auteure.

11. « Ce n'est pas le devoir de l'oppressée d'éduquer l'oppressure ». Soulignement de l'auteure.

12. « Lorsque les féministes universitaires échouent à reconnaître la différence comme une force cruciale, elles échouent à aller au-delà de la première leçon patriarcale. Diviser et conquérir, dans notre monde, doit devenir définir et s'émanciper. »

13. « moi-s ».

14. « vrai moi ».

15. HULL, Gloria T., Patricia Bell SCOTT et Barbara SMITH (dirs.). *All the Women are White, all the Blacks are Men, But some of us are Brave*. Old Westbury, N.Y. Feminist Press, 1982.

16. « L'inclusion d'autres catégories analytiques comme la race et la classe devient impossible pour un sujet qui refuse de reconnaître dans sa conscience que "l'on devient une femme" de manières beaucoup plus complexes que simplement en opposition aux hommes. »

17. « Les femmes ne vivent pas leur vie comme ça : "Bon, cette partie relève de la race, celle-là de la classe et cette autre a à voir avec les identités de femmes", donc c'est confondant. »

18. « Je devrais écrire sur la connexion. Mais quand j'ai essayé, tout ce que je pouvais penser c'est : non, écris sur la séparation. » Soulignement de l'auteure.

19. « This term [women of color] designates a political constituency, not a biological or even sociological one. It is a socio-political designation for people of African, Caribbean, Asian, and Latin American descent, and native peoples of the United States. It also refers to "new immigrants" to the United States in the last three decades: Arab, Korean, Thai, Laotian, and so on. What seems to constitute "women of color" or "Third World women" as a viable oppositional alliance is a common context of struggle rather than color or racial identifications. Similarly, it is Third World women's oppositional political relation to sexist, racist, and imperialist structures that constitutes our potential commonality. Thus it is the common context of struggles against specific exploitative structures and systems that determines our potential political alliances. » (Mohanty, C. T. : 2003). « Cartographies of Struggle: Third World Women and the Politics of Feminism » In. *Feminism Without Borders: Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*. London: Duke University Press. p. 49-20

20. « Un GRAND MONSTRE qu'il nous faut toutes affronter ». Majuscules de l'auteure.

21. « My mother talking. "Christopher's wife cries by his bed. His dead wife, she cries by his bed. He had to go to a medicine man to see what was happening. She committed suicide a couple years back, she must be restless." "My, imagine... What must it be like?" I say, "My, that's something, weird". Weird? The word foreign to me as soon as I've said it. Weird? A shadow flits across my mother's eyes. How could that have come up? I recoil inside, I don't know the part of me that's said it. My stomach tingles. I feel tight. The word is dry, false - "weird". » (Valerio, 2002 :42-43).

22. « L'une des manières les plus insidieuses de garder impuissante les femmes et les minorités, c'est de [...] les laisser parler librement et de ne pas les écouter sérieusement ».

23. Déclaration d'avril 1977. Ce collectif, formé en 1974, est un groupe de féministes Noires de Boston.

24. « L'expression la plus générale de notre politique actuellement serait que nous sommes activement engagées pour lutter contre les oppressions raciale, sexuelle, hétérosexuelle et de classe et que nous considérons spécifiquement comme notre tâche le développement d'une analyse et d'une pratique intégrées, fondées sur le fait que les principaux systèmes d'oppression sont imbriqués. »

25. « Qui t'as dit qu'on voulait t'écouter ? T'es rien d'autre qu'une femme noire ».

26. CADE, Tony (dir.). *The Black Women : An Anthology*. New York, Signet, 1970 ; KINGSTON, Maxine Hong (dir.). *The Woman Warrior*. New York, Vintage Books, 1977.

27. « *This Bridge* s'était effectivement longtemps fait attendre, mais la reconnaissance des petites presses et œuvres qui ont rendu possible sa publication se fait encore plus attendre. »

28. « [...] *This Bridge Called My Back* innove et introduit l'intersectionnalité dans le discours féministe avant que le terme lui-même soit largement répandu. »

29. « Cette anthologie démontre que le travail proposé dans *This Bridge* n'est pas encore terminé, la vision articulée dans ses pages n'est pas encore réalisée. »

30. « Très sincèrement, *This Bridge* n'a pas besoin de préface. C'est la suite qui comptera. »

## BIBLIOGRAPHIE:

AANERUD, Rebecca (2002). « Thinking Again: This Bridge Called My Back and the Challenge to Whiteness », dans *This Bridge We Call Home : Radical Visions for Transformation*, sous la dir. de Gloria E. Anzaldúa et Analouise Keating, pp.69-77, New York, Routledge.

ALARCÓN, Norma (1991). « The Theoretical Subject(s) of This Bridge Called My Back and Anglo-American Feminism » dans *Criticism in the Borderlands: Studies in Chicano Literature, Culture, and Ideology*, sous la dir. de Hector Calderón et José David Saldívar, pp. 28-39, Durham, Duke University Press.

ANZALDÚA, Gloria E. et Analouise KEATING (2002). *This Bridge We Call Home : Radical Visions for Transformation*, New York, Routledge.

DE LAURETIS, Teresa (1987). *Technologies of Gender: Essays on Theory, Film and Fiction*, Bloomington, Indiana University Press.

FRANKLIN, Cynthia G. (1997). *Writing women's communities: The Politics and Poetics of Contemporary Multi-Genre Anthologies*, Madison, University of Wisconsin Press.

KEATING, AnaLouise (2002). « Charting Pathways, Marking Thresholds...A Warning, An Introduction », dans *This Bridge We Call Home : Radical Visions for Transformation*, sous la dir. de Gloria E. Anzaldúa et Analouise Keating, pp.6-20, New York, Routledge.

KEATING, AnaLouise (2009). « From Intersections to Interconnections. Lessons for Transformation from This Bridge Called My Back: Radical Writings by Women of Color. » dans *The Intersectional Approach: Transforming the Academy Through Race, Class & Gender*, sous la dir. de Michele Tracy Berger et Kathleen Guidroz, pp.81-99, Chapel Hill, University of North Carolina Press.

MORAGA, Cherríe L. et Gloria E. ANZALDÚA (2002, c1981). *This Bridge Called My Back : Writings by Radical Women of Color*, Berkely, Third Women Press.

SANDOVAL, Chela (1991). « U.S. Third World Feminism: The Theory and Method of Oppositional Consciousness in the Postmodern World », *Genders*, no 10, pp. 1-24.

THOMPSON, Becky (2002). « Multiracial Feminism: Recasting the Chronology of Second Wave Feminism », *Feminist Studies*, vol. 28, no 2, pp. 337-360.

UTTAL, Lynet (1990). « Inclusion Without Influence: The Continuing Tokenism of Women of Color », dans *Making Face, Making Soul: Haciendo Caras*, sous la dir. de Gloria E. Anzaldúa, pp. 42-45, San Francisco, Aunt Lute Books.

ZINN, Maxine Baca, Lynn Weber Cannon, Elizabeth Higginbotham et Bonnie Thornton Dill (1990). « The Costs of Exclusionary Practices in Women's Studies », dans *Making Face, Making Soul: Haciendo Caras*, sous la dir. de Gloria E. Anzaldúa, pp.29-41, San Francisco, Aunt Lute Books.

# UNE POUR TOUTES ET TOUTES POUR UNE

PAR MARIÈVE MARÉCHAL  
BACCALURÉAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES,  
PROFIL PERSPECTIVES CRITIQUES, UQAM.

Être féministe, c'est entre autres s'élever contre un régime de la peur. Ailleurs plus qu'ici au Québec, des idées reçues, des stéréotypes et des lois, comme l'article 534 au Liban, pénalisant les relations contre nature, servent brutalement à le consolider. La professeure et auteure Elham Mansour s'insurge contre un tel système social et judiciaire discriminant entre autres les femmes homosexuelles. Son roman *I Am You*, résolument féministe, publié en 2000 en arabe (2008 en anglais), propose de leur donner une voix, un corps et une présence. Je soutiendrai ici que Mansour développe dans ce livre l'idée d'une libéralisation des mœurs dans le but de faire participer les femmes libanaises lesbiennes à la construction de leur nation. D'abord, par le rôle que tient la poésie dans le roman puis par un travail particulier de la forme et enfin par les multiples interrogations qu'il apporte aux discours de la norme, permettant l'avènement d'un débat public sur l'homosexualité de la femme.

## RÉSUMÉ

*I Am You* c'est l'histoire d'une jeune poète libanaise, Siham, qui tente d'appivoiser son homosexualité d'abord lors d'un séjour d'études en France. Elle fait face à maints problèmes qui surgissent de sa famille, du choc des cultures, de la politique et de la religion durant cette quête identitaire. De retour au Liban, elle tombe amoureuse d'une professeure, Layal, qui rejettera ses avances, mais acceptera d'être son mentor afin de la diriger dans l'écriture de sa poésie. Toutes les deux seront alors intriguées par un troisième personnage, Mimi, une épouse et une mère, qui commet l'adultère avec d'autres femmes, dont une veuve, vivant ainsi son homosexualité dans l'ombre du mariage et de la famille. Siham devra finalement apprendre à vivre sans Layal à ses côtés et réfléchir à son identité par rapport à sa société. Elle s'apercevra qu'elle ne peut vivre pleinement son homosexualité sans d'abord en discuter; c'est-à-dire sans la rendre publique. Tranquillement, elle apprendra à refuser d'intégrer les mœurs et les clichés qui l'aliènent, à vivre par et pour elle-même.

## LA POÉSIE

En premier lieu, la poésie représente un puissant médiateur dans cette œuvre de Mansour; elle est véritablement cet « accord parfait entre la tradition et le monde d'aujourd'hui » (Miquel, 1993 : 108). Développé au sixième siècle durant la période historique de la Jahiliyya dite de l'ignorance, ce genre littéraire ne cesse de s'enrichir et de s'ancrer au cœur de l'identité arabe. Cette poésie est musique, chant et voix. Elle s'actualise et « comme jadis tel fait d'armes ou tel dynaste, le poète de nos

jours peut clamer [...] la protestation sociale » (Miquel, 1993 : 108).

Siham, un des personnages principaux, se l'approprie dans cette optique. Elle fait de la poésie l'articulation de sa conscience tourmentée par une société qui la rejette: « *my friend, I find love to be a human monster in my/ thoughts* » (Mansour, 2008 : 202). Ce geste supporte son désir de se rendre intelligible: « *I love you and I try to find another meaning in the/ language/ and a new description of what I suffer* » (Mansour, 2008 : 130). Écrivant des poèmes une grande partie de la diégèse, Siham semble tout de même rester dans les frontières connues de la poésie arabe, du moins au niveau du contenu<sup>1</sup>. Elle évoque majoritairement ses amours et ses désirs en les reliant à certains aspects de la nature ou de la cité. Toutefois, c'est son identité homosexuelle portée par la poésie qui apporte la subversion, car elle exprime une perspective totalement inopinée: « *My blonde gypsy [...] Your eyes the trees are a part of them/and the blueness of the sea/ your forehead the moon's sun/ and your hair is departure and travel/ and your mouth is heaven* » (Mansour, 2008 : 134). En effet, ce regard particulier est très important parce qu'il permet, entre autres, d'inscrire la lesbienne libanaise dans l'histoire et de rendre rationnelle sa présence physique, émotionnelle et psychologique auprès de sa société et d'elle-même: « *Try writing because very often when we empty out what we have on paper, we feel relieved of our burdens and we see things more clearly* » (Mansour, 2008 : 86) lui conseille Layal, son mentor. L'utilisation du pronom *we* dans cette citation amène à la réflexion que l'acte d'écriture n'aide pas seulement Siham ou les lesbiennes en général à s'affirmer. L'acte d'écriture semble aussi apporter une nouvelle compréhension de leur identité à la collectivité, à la nation même qui les discrimine: « *it [the gay subject] is only dangerous because of ignorance and fear* » (Mansour, 2008 : 181) affirme Siham, « *here we have to understand reality, and that can only happen by talking about it* » (Mansour, 2008 : 181).

Étant donné qu'être « auteur- comme le suggère l'étymologie du mot, signifie accéder à l'autorité » (Smart, 1990 : 21), Siham se place ici en position de pouvoir en regard de sa vie et des autres. Elle devient un sujet, une citoyenne active réfléchissant sur sa nation, sur sa famille et ce qui la constitue. Elle veut en faire partie contre vents et marées: « *I can go abroad on my own if I want to, but I don't want to* » (Mansour, 2008 : 69) répond-elle à celui qui veut la faire disparaître du pays. L'acte d'écriture est donc dans ce cas-ci un acte de révolte et de solidarité, car il aborde à la fois la façon dont certaines personnes perçoivent la nation qui les ostracise et le désir de celles-ci de la changer. Il dispose les lecteurs dans la position de l'opprimée vue par

l'opprimée. Le récit expose ainsi un discours qui ne se base plus sur celui de la norme. Cela démontre parfaitement la logique de l'auteure: « *[she] creates a fissure in mainstream intellectual thought and makes the marginal a central element in configuring the universal.* »<sup>2</sup> (Habib, s.d. : 215)

La poésie permet donc à Siham une façon d'affirmer son identité et de percevoir que « l'histoire est un discours sur la réalité historique » (Dumont, 2005 : 64); c'est-à-dire qu'elle n'est pas exhaustive, qu'elle délaisse certaines voix au profit des autres afin de construire la réalité d'une nation. Ce faisant, la poésie lui crée une existence visible en société et force sa reconnaissance ainsi que celles de toutes autres femmes libanaises lesbiennes dans l'élaboration de leur nation.

## FORME

La structure formelle de l'œuvre rend aussi compte de ce désir de libéralisation des mœurs. Tous ses éléments s'acharment à subvertir le corps du récit. D'abord, la narration dérange. Tenue principalement par un narrateur extérieur au récit, elle se marginalise ici et là, soudainement, lorsque tantôt un personnage, tantôt un autre, s'en empare. Cette polyphonie dessert bien l'idée générale du récit. En effet, le narrateur principal évite de trop s'immiscer lui-même dans les pensées de ses personnages. Ainsi, il ne les contrôle pas, il apprend d'eux, les laisse développer leur autonomie, encourage le dialogue. Les personnages du récit, des femmes, doivent s'exprimer d'elles-mêmes afin de créer: « *a woman-centred discourse— one that counters woman's erasure from the patriarchal taxonomy and places Her at the center of signifiante and signification* » (Mansour, 2008 : 225). L'histoire du roman évolue non pas autour d'une seule voix, mais de plusieurs, diversifiant ainsi les façons d'être femme et de concevoir son identité.

Le titre « *I Am You* » ou encore « *Ana Hiya Anti* » dit tout. En effet, « *Hiya* », en arabe, est l'équivalent du pronom français « elle ». Il annonce que le récit se pose en modèle général, désire rejoindre toutes les femmes. Il énonce en même temps qu'une lesbienne est aussi une citoyenne, une personne au même titre que n'importe quelle autre et que sa libération ne peut se faire sans la libération de la femme, car la lesbienne n'est pas intelligible dans le mariage ou la famille au Liban. Elle doit donc d'abord comprendre ses droits en tant que femme pour s'émanciper de ces institutions avant de pouvoir raisonner ses désirs.

Aussi, le roman ne semble pas pouvoir se présenter tel qu'il est sans explication. En effet, il est constitué d'un prologue et d'une

introduction. On semble chercher à adoucir sa réception et à légitimer son contenu, un point qu'a négligé Youssef Rahka dans sa critique et qui vient complètement l'infirmier. Il écrit :

*Mansour's claim that lesbianism in the Arab world is a taboo subject, unspoken about and unspeakable, is valid to some extent, but the process of writing about it simply to fill that gap turns out to be disappointing. Wouldn't a historical or social survey – i.e., a non-fiction book – have done that more effectively? The restless, hypothetical protagonists of her newly published (and by now scandalous) novel, Ana, Hiya, Ant (I, She, You) reflect neither historical-social realities nor even personal feelings, but instead operate in a contrived intellectual space in which the subject remains spurious.<sup>3</sup> (Rahka, 2000: 6ep.)*

Dans l'optique de Rahka, Mansour ne présente pas du tout une œuvre dont le contenu saurait être pertinent pour la nation, voire l'histoire, car elle aborde le lesbianisme par la fiction. Or, si l'auteure a dû défendre son roman par des avant-propos afin d'éviter de soulever un trop gros scandale, n'est-ce pas là le signe que le contenu de son œuvre représente une réalité historico-sociale concrète qui vient bouleverser les gens? La littérature est de la fiction, il va sans dire, mais elle est aussi un rapport au réel. *I Am You* a choqué lors de sa publication en arabe en l'an 2000. La société libanaise était donc loin d'être prête à recevoir cet *historical or social survey* que requiert Rahka et qui ne verra finalement qu'en 2007 sous la plume de Samar Habib avec *Female Homosexuality in the Middle East*; mais encore là, le livre fut publié en Angleterre. Ainsi, la frontière entre réel et fiction se retrouve plutôt dictée par les mœurs de la nation qui reçoit une œuvre telle celle de Mansour. Henri Aboukhater lance un appel : «[!] est aussi du devoir des peuples arabes de répondre positivement aux sollicitations qui leur sont faites en s'affranchissant de concepts déterministes ou vétustes qui entravent l'évolution des mœurs» (Aboukhater, 1988 : 130).

#### LA SUBVERSION DU DISCOURS DOMINANT

*I Am You* est un roman très subversif dans lequel les femmes refusent d'être muettées<sup>4</sup> ou mystifiées par le mariage, la famille et les restrictions sur la sexualité. Leur position peut apparaître au premier abord extrémiste, mais «le déplacement de perspective qu'est la prise de conscience féministe commence peut-être nécessairement par un sentiment de colère, d'indignation ou d'horreur» (Smart, 1990 : 21-22). Enfin, ce sont des femmes outrées qui s'éveillent et prennent conscience qu'elles peuvent refuser leur prétendu destin de mariée et de mère.

Les personnages Siham et Layal interrogent et bousculent alors les stéréotypes dans lesquels elles vivent. Leur prise de parole désacralise les mœurs et questionne la légitimité des normes. L'émergence de leur voix bouleverse le discours d'Ernest Renan selon lequel : «Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore» (Renan, 1997 : 26). En effet, Siham et Layal, qui sont toutes deux dotées d'une conscience critique, refusent le discours dominant tel qu'il est au Liban, car il problématise leur spécificité, la première étant lesbienne, la seconde contre le mariage et l'institution de la famille. Les deux femmes exigent donc de vivre dans un monde certes solidaire (puisque'elles restent dans leur pays et désirent participer à son évolution), mais qui permettrait aussi la différence, qui ne demanderait pas l'abnégation de soi-même. Aboukhater écrit :

Une collectivité ne saurait s'ériger en nation si l'égalité entre ses membres était inexistante ou purement théorique. Des sentiments identiques, la volonté de vivre en commun une civilisation commune, seraient introuvables si les discriminations accablaient une partie d'entre eux. Ou la liberté de conscience et l'égalité entre les citoyens sont strictement respectées, ou la vie de la nation est sujette à des remous sans fins (Aboukhater, 1988 : 126-127).

D'un côté, Siham, la figure centrale, est justement située dans ces remous. C'est une jeune lesbienne profondément tourmentée, car elle n'arrive pas à raisonner son identité. Les mœurs traditionnelles dans lesquelles elle évolue au Liban la briment dans ses désirs et la forcent sans cesse à la culpabilisation. Samar Habib, dans une analyse du roman et une analyse de ses critiques, croit que ce sentiment «stems from societal claims [...] that an incidental cause must exist» (Habib, s.d. : 204). Ainsi, Siham ne peut percevoir son état comme normal; elle ne sait plus faire la différence entre ses émotions et le discours normatif. La présence constante de sa mère autour d'elle la trouble encore plus, cette dernière désirant plus que tout qu'elle se marie et fonde une famille dès la fin de ses études. Toutefois, Siham a étudié en France et a appris l'existence passée et présente des mouvements de libération des femmes. Elle sait que ses désirs sont socialement acceptables dans d'autres pays que le Liban. De ce fait, elle refuse à la fin du roman de trouver une cause à son homosexualité et demande sans condition la reconnaissance de son identité : «same sex relationships amongst women exist, so let us admit their existence because this is a matter of fact and there is no where to hide» (Mansour, 2008 :

181). Elle désire ardemment que la nation libanaise cesse d'occulter sa présence et l'accepte en tant que citoyenne dans son identité homosexuelle.

Bien que Siham se soit beaucoup interrogée sur celle-ci, et qu'elle n'arrive pas à vivre une relation saine ou stable, cela ne se retourne pas contre elle. En effet :

*The relationships between deviant women reflect not simply their own internal chaos and disorder (as some critics have noted), but also society's inner contradictions and conflicts. The characters' brief and unfulfilling encounters are portrayed as not simply processes of their own production, since Siham's grief and alienation is owed largely to the "society [which] rejects me." (Habib, s.d.: 15)*

Ainsi, les rapports problématiques entre les femmes, ce sont aussi les rapports que la nation libanaise entretient avec elle-même, donc les rapports qu'elle leur permet.

D'un autre côté, Layal, représente une sorte de figure objective du récit. Professeur d'anthropologie à l'université, c'est une femme libre de corps et d'esprit. Elle n'est pas lesbienne contrairement aux autres personnages. Layal tente de raisonner l'homosexualité suite au développement d'une amitié avec Siham et Mimi : «I am all for individual freedom as long as that freedom harms no one, then it's legitimate, in my opinion» (Mansour, 2008 : 104). Cette opinion renverse le discours habituel de son peuple affirmant que l'homosexualité trouve sa cause dans la brutalité des hommes, l'immoralité ou encore la maladie<sup>5</sup>. Layal assume même que l'homosexualité est aussi naturelle que l'hétérosexualité :

*Why are they like that? Perhaps the question is wrong. Since the subject has been present from the beginning of humanity itself and since it has been known throughout all civilisations, then it means that it is a natural fact precisely in the same way that heterosexuality is, so, what's the problem?» (Mansour, 2008 :141)*

Ce discours est totalement nouveau et certainement choquant comme en fait mention la préface avertissant les lecteurs que le livre sera «furtively bought perhaps, poured over in secret and passed from hand to hand» (Mansour, 2008 : xiv). L'auteure était toutefois très consciente de la provocation qu'engendrerait son roman et s'attendait à ce que la critique soit outrée; c'était là son but. Elle voulait amorcer des débats dans la société libanaise : «In the three interviews conducted with her shortly after the

release of her novel, she [Mansour] stressed that homosexuality is a matter that is ignored by society and that it should be a matter returned to the arena of public discussion»<sup>6</sup> (Habib, s.d. : 209). C'est bien ce qui dérange le plus, que l'homosexualité de la femme devienne l'enjeu d'un débat public, ce que les personnages du roman orchestrent tout le long du récit; car ce qui est public peut potentiellement devenir le lieu de revendications.

La guerre est aussi un élément présent dans le récit. Bien qu'elle reste tapie dans l'arrière-plan, elle apparaît telle la métaphore d'un conflit entre valeurs traditionnelles et modernes: «the war depicted in *I Am You* is decentred from its literal manifestations: it is a war waged much more quietly, against the individual and the marginal in society, or rather, on a more encompassing political scale, against heterogeneity itself»<sup>7</sup> (Habib, s.d. : 215). Ainsi, la guerre est une période d'incompréhension, de conflits idéologiques, voire d'ignorance. Elle reflète parfaitement la position de Siham dans son Liban natal. Que l'on soit en temps de guerre ou que l'on s'identifie comme lesbienne, on doit se cacher, être dans l'attente, la peur et parfois dans l'incompréhension. La différence est prohibée, car trop effrayante. On manque d'intimité; on doit essayer de survivre tout en se sachant menacé. Siham, toutefois, démontre ici qu'on peut aussi tenter de rester chez soi, de ne pas renier ses racines, de changer les choses.

Le roman *I Am You* présente donc une libéralisation des mœurs par le recours à l'acte d'écriture, la subversion formelle de même que celle du discours dominant. Il apparaît dans le récit que les femmes lesbiennes libanaises rejetées par leur nation ne tentent en fait que d'y participer activement en promouvant des réflexions progressistes et libérales. Les personnages servent ici à allumer la mèche d'une révolution des mœurs. Ernest Renan affirmait avec raison qu'une nation n'est pas une langue, une religion ou encore quelques frontières géographiques; mais Elham Mansour, par son roman *I Am You*, soulève qu'elle ne devrait pas être non plus constituée d'une idéologie absolue. Elle contribue ici à rendre visible une diversité humaine qui trop souvent étouffe sous le poids énorme de la peur. Ce faisant, elle enrichit le féminisme arabe d'une réalité qu'aucune n'avait abordée en littérature<sup>8</sup> et que peu encore ose aborder<sup>11</sup>; avec ce livre qui diversifie les identités de la femme, il y a de quoi se réjouir pour une multitude de femmes lesbiennes qui se heurtent quotidiennement à un mur de silence, car elles se voient enfin représentées, enfin dites.

## VOIX FÉMINISTES

PAR JULIE DEPELTEAU  
ET STÉPHANIE MAYER

CANDIDATES À LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE  
AVEC CONCENTRATION EN ÉTUDES FÉMINISTES, UQAM.

Pour les 15 ans de *FéminÉtudes*, nous avons voulu nous faire plaisir, en nous offrant le cadeau de réunir des féministes phares du Québec. Comme féministes, nous sommes très souvent appelées à expliquer en de peu de mots ce que sont les féminismes. Comment rendre ces mouvements pluriels et ces théories nuancées en peu de mots ? Nous avons demandé à des féministes qui nous inspirent de faire cet exercice afin de nous donner quelques pistes de réflexion et pour consigner les leurs. C'est à travers un regard intimiste sur leur féminisme, sur l'impact de celui-ci dans leur vie, qu'elles sauront probablement inspirer vos propres conceptions et luttes. Dans l'objectif de rendre hommage aux différentes positions féministes, nous avons cherché à rejoindre différents milieux qu'ils soient : communautaires, universitaires, militants, journalistiques, politiques, artistiques, prosexé, antiprostitutionnel, syndical, etc. Chez les féministes qui se sont exprimées, les quêtes d'autonomie et de liberté semblent être les éléments rassembleurs au travers des divergences et des dissensions – et c'est principalement ce qui nous inspire.

Nous avons donc contacté des féministes qui nous inspirent et nous leur avons posé trois courtes questions, dont les réponses sont pour nous importantes et significatives, pour la postérité des mouvements féministes. Elles devaient nous répondre en 50 mots maximum, pour chacune des questions suivantes :

1. QUELLE EST VOTRE DÉFINITION DU FÉMINISME ?
2. QU'EST-CE QUE LE FÉMINISME A RENDU POSSIBLE POUR VOUS ?
3. PARMİ TOUTES LES LUTTES QU'IL RESTE À MENER PAR LES FÉMINISTES, LAQUELLE VOUS TIENT LE PLUS À CŒUR ?

Nous avons travaillé nos questions pour qu'elles soient le plus larges possible, permettant ainsi des réponses variées, dans l'espoir que puissent s'exprimer les diverses tendances féministes. Cependant, nous avons eu peu ou pas de réponses de féministes œuvrant dans les milieux communautaires et de féministes racisées. Malgré cette sous-représentation, nous avons obtenu des réponses d'une grande qualité de la part de féministes qui nous sont chères.

Nous vous présentons avec fierté et émotion leurs réponses :

1. Pour ce qui est de la forme, je me suis abstenue de tout commentaire étant donné que mon analyse du roman porte sur sa traduction anglaise.
2. «Elle crée une fissure dans la pensée intellectuelle dominante et fait de la marginalité un élément central pour configurer l'universel.» (Ma traduction).
3. «Mansour prétend que le lesbianisme est un sujet tabou dans le monde arabe, qu'on n'en parle pas et que ça ne se parle pas; cela est valide à un certain niveau, mais le fait d'écrire sur le sujet afin de combler ce manque est décevant. Un rapport historique ou social–i.e. un livre qui ne serait pas de la fiction– n'aurait-il pas été plus efficace? La protagoniste agitée et hypothétique de son nouveau (et maintenant scandaleux) roman, Ana, Hiya, Anti (I, She, You) ne reflète ni une réalité historico-sociale ni des sentiments personnels, mais au lieu s'énonce dans un espace intellectuel restreint dans lequel le sujet reste factice. (Ma traduction)»
4. C'est-à-dire interdites de paroles. J'emprunte ce terme à Susanne de Lotbinière Harwood, voir «Re-belle et infidèle. La traduction comme pratique de réécriture au féminin » dans *L'autre lecture. La critique au féminin et les textes québécois, Tome II*, sous la direction de Lori Saint-Martin, Montréal, les Éditions XYZ, 1994, p. 79.
5. «provient des injonctions sociales [...] une cause doit exister (Ma traduction)».
6. «Les relations entre femmes déviantes ne reflètent pas simplement leur propre chaos intérieur et leur désordre psychique (comme l'ont noté quelques critiques), mais aussi les contradictions et les conflits inhérents à la société. Les brèves et décevantes rencontres des personnages n'apparaissent pas simplement comme le produit de leurs actions, puisque l'aliénation et la tristesse de Siham proviennent largement de «la société [qui] me rejette.» (Ma traduction)»
7. Voir, Samar Habib, op. cit. p.7
8. «Dans les trois entrevues faites avec elle peu après le lancement de son livre, elle a lancé que l'homosexualité est un fait ignoré par la société et qui doit retourner sur la scène publique. (Ma traduction)»
9. «la guerre dans *I Am You* est déplacée de ces manifestations littérales : c'est une guerre qui s'opère bien plus insidieusement, contre l'individu et le marginal dans la société, ou plutôt, dans une optique politique, contre l'hétérogénéité même. (Ma traduction)»
10. *I Am You* est considéré, par Samar Habib, comme le premier roman lesbien arabe; c'est-à-dire qui traite au premier plan de l'homosexualité de la femme.
11. Voir Samar Yazbek *The smell of Cinnamon Dar al-adab*, Lebanon, Beirut, 2008, 167 p., et une entrevue sur la chaîne Al-Hurra avec Elham Mansour : <http://www.youtube.com/watch?v=UatPO0nnAqI> (en arabe seulement) ou un petit compte rendu de l'entrevue : <http://madikazemi.blogspot.com/2010/03/lesbian-sexuality-in-arab-literature.html>.

### BIBLIOGRAPHIE

ABOUKHATER, Henri (1988). *La nation arabe, réalité et fiction*, Paris, Éditions l'Harmattan, 131 p.

HABIB, Samar, (s.d.). «*The Historical Context and Reception of the First Arabic-Lesbian Novel, I Am You*», Elham Mansour, en ligne, 35 p., [http://arts.brunel.ac.uk/gate/entertext/5\\_3/ET53HabibEd.doc](http://arts.brunel.ac.uk/gate/entertext/5_3/ET53HabibEd.doc), consulté le 16 mars 2010.

DE LOTBINIÈRE-HARWOOD, Susanne, (1994). «*Re-belle et infidèle. La traduction comme pratique de réécriture au féminin.* » dans *L'autre lecture. La critique au féminin et les textes québécois, Tome II*, sous la direction de Lori Saint-Martin, Montréal, les Éditions XYZ, p. 59 à 66.

DUMONT, Micheline, (2005) « Réfléchir sur le féminisme du troisième millénaire », dans M. Nengeh Mensah (dir.), *Dialogues sur la troisième vague féministe*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, p.59 à 73.

MANSOUR, Elham, (2008). *I Am You*, traduit de l'arabe à l'anglais par Samar Habib, New York, Cambria Press, 248 p.

MIQUEL, André, (1993) *La littérature arabe*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

RAKHA, Youssef, (2000). «*Mission impossible*» dans *Al-Ahram Weekly*, 24-30 août 2000, No. 496, en ligne, 1 p. <http://weekly.ahram.org.eg/2000/496/cu2.htm>, consulté le 16 mars 2010.

RENAN, Ernest, (1997) *Qu'est-ce qu'une nation*, Paris, Édition des Mille et une Nuits, 47 p.

SMART, Patricia, (1990). *Écrire dans la maison du père, l'émergence du féminin dans la tradition littéraire du Québec*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 347 p.

### BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

DECHAUFOUR, Laetitia, «*Introduction au féminisme postcolonial et genèse de ce courant*», en ligne, <http://www.lepeuplequimanque.org/introduction-au-feminisme-postcolonial-et-genese-de-ce-courant.html>, (Consulté le 16 mars 2010).

GLACIER Osire, «*Le féminisme arabe*» dans *Relations*, Septembre 2007, numéro 217, p.30-31, en ligne, [http://www.cjf.qc.ca/relations/archives/themes/textes/femmes/femm\\_gtac\\_0709.htm](http://www.cjf.qc.ca/relations/archives/themes/textes/femmes/femm_gtac_0709.htm).

HABIB, Samar, *Female Homosexuality in the Middle East : Histories and Representations*, Routledge, New York, 2009, 216 p.

—, *Arabo-Islamic Texts on Femal Homosexuality 850-1780 A.D.*, Teneo Press, New York, 2009, 120 p.

Nadz, «*Féminisme lesbien au Moyen-Orient et Maghreb : Introduire les vagins dans le dialogue féministe arabe* », en ligne, [http://old.ilga.org/news\\_results.asp?LanguageID=3&FileCategory=11&ZoneID=10&FileID=1299](http://old.ilga.org/news_results.asp?LanguageID=3&FileCategory=11&ZoneID=10&FileID=1299)

YAZBEK, Samar *The smell of Cinnamon Dar al-adab*, Lebanon, Beirut, 2008, 167 p.

-Groupes féministes et LGBT arabes

Bekhsoos : <http://www.facebook.com/pages/Bekhsoos/172711720989>

Helem : <http://www.helem.net/>

Meem : <http://www.meemgroup.org/>

Nasawiya : <http://www.nasawiya.org/web/>

Young Arab feminist Network : <http://www.yafn.org/about/>

**ANITA CARON, PROFESSEURE ÉMÉRITE À L'UQAM ET MEMBRE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES**

1. Un mouvement né à la fin du dix-neuvième siècle qui a permis peu à peu à des femmes de différentes cultures d'accéder à un statut de personnes autonomes ayant des droits égaux avec les hommes.

2. L'accès à des études supérieures;  
Un statut professionnel et un salaire non discriminatoires;  
Le partage stimulant avec des femmes de toutes conditions en vue de la reconnaissance pleine et entière des droits des femmes aux plans social et économique.

3. La lutte pour une réalisation effective de l'égalité avec les hommes pour les femmes de toutes cultures et de toutes conditions;  
La lutte pour que cessent toutes les formes de violence à l'égard des femmes aux plans économique et social autant que conjugal.

**LINE CHAMBERLAND, SOCIOLOGUE, PROFESSEURE AU DÉPARTEMENT DE SEXOLOGIE DE L'UQAM ET MILITANTE LESBIENNE ET FÉMINISTE DE LONGUE DATE**

1. Lutter pour que les femmes aient davantage accès aux ressources de toutes sortes, ce qui veut dire prendre pied dans les institutions (école, travail, lieux de pouvoir...); à court terme, avoir un parti-pris pour les femmes, i.e. évaluer des situations, des personnes, des idées, des théories, etc. en fonction de leur pertinence et de leur apport pour avancer dans ces luttes.

2. Le féminisme m'a permis d'exercer des choix dans ma vie, de briser les carcans dans lesquels les femmes étaient enfermées, les voies vers lesquelles elles étaient dirigées, de sortir des rôles préfabriqués. Il m'a forcée aussi à assumer ou prendre la responsabilité de mes choix. J'ai eu une vie plus libre, indépendante. J'ai échappé à la soumission ou à la résignation.

3. Continuer à lutter pour la visibilité des lesbiennes, celles-ci ont fait des gains grâce aux luttes féministes et aux luttes du mouvement LGBT, mais elles demeurent dans l'ombre, il y a donc peu de modèles pour les jeunes autres que le monde de L-World et les vedettes de la culture populaire américaine. Sur le plan international, continuer à lutter pour la liberté sexuelle et l'égalité

économique des femmes - deux conditions sans lesquelles celles qui aiment d'autres femmes ne peuvent vivre leurs amours, encore moins le faire au grand jour.

**ALEXA CONRADI, PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC**

1. Le féminisme est un mouvement, une forme d'analyse et de savoir et un appel à l'action au sujet des droits des femmes. Les féministes travaillent sur des enjeux liés au genre et à la sexualité et leurs interactions avec d'autres grands systèmes comme la « race », la classe sociale, l'âge, la capacité, la nation, et l'orientation sexuelle.

2. Le féminisme m'a aidé à comprendre ma vie, celle des autres, tout comme le monde dans lequel j'évolue. Il m'a permis de développer une grille d'analyse et m'a introduit à l'engagement social. Il m'a donné de la force pour affronter des injustices. Il m'a donné de l'espoir et une vision d'avenir.

3. La lutte contre la droite économique, politique, morale ou religieuse me tient à cœur. La droite religieuse s'attaque à notre droit de choisir d'avoir ou non des enfants. La droite économique qui introduit une logique marchande aux services publics. La droite commercialise le corps des femmes, nous appauvrit, favorise le déclin de la solidarité sociale et des programmes sociaux et fait croître le travail atypique. Enfin, la droite intolérante accroît l'exclusion et le racisme envers les femmes immigrantes et racisées.

**FRANÇOISE DAVID, PRÉSIDENTE ET PORTE-PAROLE DE QUÉBEC SOLIDAIRE ET EX-PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC**

1. Pour moi le féminisme est autant une philosophie qu'un mode de vie. C'est une grille d'analyse qui vient expliquer le monde en tenant compte des inégalités profondes qui existent depuis longtemps entre les hommes et les femmes. C'est aussi de porter un projet social et politique qui vient modifier de façon importante les rapports de sexe et les rapports de pouvoir.

2. Il m'a permis de déployer mes capacités dans la sphère publique. Des femmes m'ont fait confiance et nous avons marché ensemble. Le féminisme m'a aussi nourrie dans ma quête d'une

société plus égalitaire à tous les niveaux. Il inspire les positions et les pratiques de Québec solidaire.

3. Au Québec, la lutte contre la pauvreté qui accable encore beaucoup de femmes. Dans le monde, en plus du combat contre les inégalités sociales, la lutte pour la liberté de trop de femmes que l'on enferme dans des coutumes archaïques et anti-démocratiques.

**MICHELINE DE SÈVE, PROFESSEURE ASSOCIÉE AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE DE L'UQAM ET MEMBRE DE L'IREF**

1. Le féminisme m'apparaît comme le chantier ouvert par la volonté d'inscrire les femmes à égalité avec les hommes dans la construction du social.

2. Il m'a ouvert un monde de relations privilégiées avec des femmes formidables et quelques hommes de bonne volonté.

3. La lutte qui me tient le plus à cœur est celle de la participation des femmes à la prise de décision urbi et orbi. L'histoire a vu une génération de femmes après l'autre perdre ce que l'on croyait acquis faute de s'assurer une position de pouvoir. La réticence des femmes et même des féministes à s'assumer collectivement comme citoyennes, pour se borner plus souvent à revendiquer de l'extérieur du « système » des droits particuliers, me semble pécher par excès d'optimisme en laissant le champ libre au retour du refoulé...

**MARGUERITE DESLAURIERS, DIRECTRICE DE L'INSTITUTE FOR GENDER, SEXUALITY, AND FEMINIST STUDIES (UNIVERSITÉ MCGILL)**

1. Le féminisme est un mouvement politique pour l'égalité des femmes et des hommes. (Mais il reste à demander : Qui est une femme? Qui est un homme? et Qu'est-ce que l'égalité?)

2. D'abord de choisir et de poursuivre un travail sérieux qui m'intéressait et qui me posait des défis.

3. La lutte contre la violence sexuelle.

**MICHELINE DUMONT, HISTORIENNE, PROFESSEURE ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

1. Le féminisme est conscience, révolte et lutte. Conscience individuelle mais surtout collective de la subordination des femmes dans la société patriarcale. Révolte contre cette situation présentée comme naturelle par les différentes « sciences ». Lutte philosophique et politique pour déconstruire les idées dominantes et modifier la culture et les institutions patriarcales.

2. Cesser d'avoir besoin de l'approbation masculine pour ma personne, mes choix, mes idées. Comprendre que les femmes sont dans l'histoire, ont une histoire et font l'histoire. Découvrir la solidarité des femmes.

3. Convaincre les hommes que tant qu'ils n'endosseront pas nos luttes et n'accepteront pas de changer et perdre leurs anciens privilèges, ils seront complices de l'ordre patriarcal. Il ne leur suffit pas de proclamer : « L'égalité entre les hommes et les femmes, ce n'est pas négociable ».

**MARIE-ÈVE GAGNON, AUTEURE ET METTEURE EN SCÈNE, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES**

1. C'est un dialogue en cours d'écriture entre les femmes et l'univers. C'est la femme comme protagoniste.

2. Les « penseuses » du féminisme ont mis des mots sur des états, des sensations. Elles m'ont aidé à comprendre comment le monde parlait de moi-femme. J'ai pu voir ce qui m'appartenait réellement et ce qui n'était que du bruit.

3. En Occident c'est l'avancement des mentalités, le travail pour démasquer les idées reçues qui nous portent, hommes et femmes, à dévaloriser, souvent inconsciemment, le féminin. Mais nous aurons aussi à faire face à ce « laisser-faire laisser vivre » qui nous amène à tous les accommodements déraisonnables en se disant : « Moi je peux faire ce que je veux, alors en quoi ça me regarde si cette femme porte le niqab. »

**LYNE KURTZMAN, RESPONSABLE DU DOMAINE FEMMES ET RAPPORTS DE SEXE AU SERVICE AUX COLLECTIVITÉS DE L'UQAM**

1. Le féminisme suppose pour moi la conscience des modes hiérarchiques de division du travail entre les hommes et les femmes. Cette conscience est la force de propulsion de la démarche émancipatrice des femmes vers une égalité réelle des sexes dans les différentes sphères de la vie privée et publique.

2. Arrivé tôt dans ma vie, le féminisme m'a permis de mettre à distance les règles contraignantes de la féminité et de prendre ma vie à bras-le-corps. Il m'est depuis d'un secours précieux pour comprendre les rapports entre les sexes et les rapports sociaux en général, et agir pour les transformer.

3. La bataille contre la marchandisation du corps des femmes : elle est fondamentale à mon avis car elle ébranle concomitamment les structures de l'oppression (patriarcat) et de l'exploitation (économie) et permet de déconstruire les mythes entourant la sexualité humaine, ce que nous avons préféré mettre de côté depuis quelque temps.

•••••

**PITSULALA LYTA, ACTIVIST FOR THE RIGHTS OF INDIGENOUS PEOPLE**

1. Fighting a system that has allowed for too many deaths and injustice which has removed our thoughts and our voice... bring it back on the tables and very loudly!

2. It is the legacy of my fellow sisters who have made it possible for me to be here and continue the fight for the removal of an unjust society-the patriarchal attitudes of our current systems in Canada must be addressed by ensuring that our voice and the right to provide input in all decisions which affect us be heard and included.

3. We have allowed for a society to stay ignorant and complacent for far too long-the removal of all forms of discrimination and oppression is a fight I will continue to do in my everyday life regardless of where I am.

•••••

**RÉGINE LAURENT, INFIRMIÈRE, PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC- FIQ**

1. Pour moi, le féminisme c'est ne pas se laisser piler sur les pieds; c'est dire c'est assez aux « deux poids, deux mesures », et c'est revendiquer la place qui nous revient! Après tout nous représentons la moitié de l'humanité!

2. Les luttes des féministes avant moi m'ont permis de vivre la vie que j'ai choisie : une vie de professionnelle, de mère monoparentale, et de combattante. Elles se sont battues pour que je puisse prendre la parole et être écoutée. Elles ont brisé le silence et je m'efforce de leur faire honneur en continuant de parler haut et fort pour l'égalité, la liberté et la justice.

3. Pour moi, l'autonomie économique est clé. Lorsqu'une femme est autonome, elle peut s'affirmer; elle n'est plus obligée d'endurer, c'est le début de ce qu'on appelle « l'empowerment », la prise en main de notre pouvoir sur notre vie.

•••••

**DOMINIQUE PAYETTE, PROFESSEURE AU DÉPARTEMENT D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

1. J'ai souvent abordé cette question en tentant de définir le féminisme par son contraire. Être féministe, à mes yeux, c'est ne pas admettre de limites imposées par les sociétés du fait d'être née de sexe féminin. Ne pas être féministe, c'est admettre l'infériorité des femmes imposée par les sociétés et/ou les limites à l'accomplissement personnel et les atteintes à la liberté associées à cette catégorie sociale.

2. Tout.  
Le féminisme m'a donné la première lecture du monde dans laquelle je me suis sentie concernée. Cette réflexion m'a permis de construire ma vie personnelle et ma vie professionnelle avec confiance. Le féminisme m'a donné des outils pour comprendre le monde dominé par les hommes dans lequel j'ai fait mes premières armes comme journaliste à une époque où nous étions à peine 10 femmes pour plus d'une centaine d'hommes. Le féminisme m'a donné le droit d'être qui je suis et d'aller jusqu'au bout dans ma vie quand je l'ai voulu. Ça n'a pas de prix.

3. L'égalité fondamentale quotidienne dans les grandes et les petites choses n'est pas encore acquise. Si elle le devient un jour, elle restera toujours à défendre.

**FRANCINE PELLETIER, JOURNALISTE ET DOCUMENTARISTE**

1. C'est un regard sur le monde qui permet de voir les femmes, certes, mais aussi tous ceux que la société dévalorise, comme des êtres à part entière.

2. La possibilité, enfin, d'être fière d'être une femme et de voir les autres femmes comme des alliées.

3. J'aimerais que les femmes n'aient plus aucun déficit d'estime de soi. C'est une lutte interne et personnelle à chacune d'entre nous car l'attitude que les femmes ont vis-à-vis elles-mêmes n'a malheureusement pas suivi la même courbe ascendante que les progrès accomplis sur la place publique.

•••••

**GENEVIÈVE RAIL, DIRECTRICE DE L'INSTITUT SIMONE-DE BEAUVOIR (UNIVERSITÉ CONCORDIA)**

1. Les définitions du féminisme sont diversifiées et se heurtent parfois. Mon féminisme à moi n'est pas seulement à propos des femmes mais s'exprime via la déconstruction de discours dominants et l'injection de discours (textes, actions, façons d'être) perturbateurs qui sont intersectionnels et qui mènent ultimement à la justice sociale.

2. Les féminismes sont des méthodes qui permettent diverses lectures du monde. Ils opèrent comme de multiples fenêtres ouvertes sur une réalité à changer; celles-ci me donnent à voir les systèmes opprimants qui se nourrissent les uns les autres (ex. hétéro/sexisme, colonialisme, impérialisme) et m'aident à les comprendre et ainsi mieux mener la lutte pour les transformer.

3. Mon champ d'intérêt est la santé des femmes. Ce domaine ne peut être conceptualisé que dans le contexte de ses liens avec d'autres causes féministes (ex. sexualité, violence, travail, pauvreté, rapports nord-sud). J'esquive donc la question et considère les luttes féministes comme étant interdépendantes; toutes me tiennent à cœur.

•••••

**L'ÉQUIPE DE RELAIS-FEMMES**

1. Une idéologie au service de la lutte pour la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Un sentiment de solidarité. Une manière de voir le monde. Une manière d'être dans le monde.

2. Au Québec, l'égalité de droit. Une prise de conscience de l'impact de cette égalité et bien que l'égalité de fait ne soit pas encore advenue, nous notons une transformation des rapports sociaux qui a touché tout le monde, les hommes, les femmes, l'organisation sociale, l'économie.

3. Le patriarcat : pour passer du droit à l'égalité à l'égalité réelle, pour que les femmes aient vraiment le contrôle de leur corps, qu'elles ne soient plus les plus pauvres, bref, pour qu'il n'y ait plus toutes ces manifestations du patriarcat qui soumettent les femmes à tous les abus, les sévices et injustices possibles.

•••••

**GENEVIÈVE RIOUX, MEMBRE DU COMITÉ DES FEMMES DE L'UNION DES ARTISTES ET COMÉDIENNE (ET COMME ELLE DIT, LA CHANCEUSE QUI A JOUÉ SIMONNE MONET-CHARTRAND!)**

1. Le féminisme est une branche colorée et résistante de la famille de l'humanisme.  
C'est une révolution majeure du 20e siècle; la seule qui s'est imposée sans mort d'homme...ni de femmes! Aujourd'hui, je le vois dans l'autonomie des femmes, tout particulièrement chez mes amies dans la trentaine et la vingtaine qui osent comme jamais!

2. Droit de vote, être membre d'un jury, étudier, choisir son métier, se marier ou pas, décider si on veut des enfants, conduire une voiture, acheter une maison, être indépendante financièrement, voyager librement...Tant de choses qu'on tient pour acquis et qui ne l'étaient pas il n'y a pas si longtemps.

3. Dans le monde, la cause des femmes recule, surtout à cause des intégrismes religieux. Je crois qu'aucune religion actuelle n'accorde un statut égal aux hommes et aux femmes. C'est archaïque et ça me révolte. Au Québec, on est loin de l'équité financière. Les citoyennes les plus pauvres sont les dames âgées et les mères monoparentales. J'ai honte.

**LOUISE TOUPIN**, CHERCHEUSE INDÉPENDANTE ET CHARGÉE DE COURS EN ÉTUDES FÉMINISTES AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE DE L'UQAM ET À L'INSTITUT D'ÉTUDES DES FEMMES DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

1. J'adhère à celle qu'adopte la Table de concertation de Laval en condition féminine, dont la grande qualité est d'être inclusive. Le féminisme, c'est : « Croire d'abord et avant tout en l'égalité des hommes et des femmes ; reconnaître la capacité des femmes à déterminer leurs luttes et à contribuer à leur émancipation ; agir collectivement pour que cesse toute situation de discrimination envers les femmes ».

2. La liberté! La liberté – pour encore trop peu de femmes hélas – de choisir sa vie, quelle qu'elle puisse être. La possibilité d'avoir une « chambre à soi ». Le droit enfin pour les femmes à l'autonomie de leurs luttes.

3. Celle de l'ouverture même du féminisme à la pluralité des luttes et des trajectoires de femmes jusqu'ici marginalisées. Ouverture d'abord à leur parole, et au sens qu'elles donnent à leurs actions. Parmi ces nouvelles luttes, celles des travailleuses du sexe et des femmes musulmanes me tiennent particulièrement à cœur.

•••••

Dans chacune de ces réponses, il est possible de saisir l'influence déterminante que prennent les féminismes dans la vie de ces femmes parfois comme un passage nécessaire, une force, une énergie brute de vie ou une philosophie profonde. Dans le choix des mots, il est possible de s'imprégner de l'attachement de ces femmes aux féminismes et de l'intensité que ceux-ci ont dans leur vie. Il est pour nous très significatif que chacune de ces femmes ait pris de son précieux temps pour coucher sur papier d'inspirantes réflexions et pour synthétiser ses pensées complexes et nuancées. Nous souhaitons ces réponses et le sens de cette démarche ne soient pas interprétés comme étant une transmission d'un savoir d'une génération de femmes féministes à l'autre. Plutôt, nous espérons que toutes ces réflexions forment une mosaïque en construction qui puisse contribuer, en tout ou en partie, à consolider vos positions par rapport à ces nombreuses idées et qui permette d'enrichir vos courtes ou longues réponses à ces trois petites questions.

## REVENDICATIONS SYNDICALES ET FÉMINISTES: LE DÉFI DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

**PAR VIKIE LECLERC**  
MAÎTRISE DE SOCIOLOGIE AVEC  
CONCENTRATION EN ÉTUDES FÉMINISTES, UQAM.

Les courants féministes, issus de la deuxième vague, ont permis un nombre d'avancées pour les femmes, autant au niveau de leur vécu dans la sphère privée que dans la sphère publique. Les perspectives radicales, visant à calquer l'égalité de droit sur l'égalité de fait, furent le point de départ de l'inscription massive des femmes en emploi, dans la mesure où elles préconisaient la possibilité de cumuler les différents rôles sociaux, sans égard pour le sexe de l'individu. Au Québec, ces revendications, jusqu'alors portées par les groupes de femmes, furent considérées, dans les années 1960-70, dans une logique de mouvance sociale et politique concrétisée par l'État Providence. La participation du mouvement syndical aux problématiques soulevées par ces groupes (création d'un réseau de garderies publiques, création de congés de maternité, reconnaissance du poids de la charge domestique et familiale, les dessous du travail à temps partiel, principe du salaire égal pour travail égal...) fut un vecteur majeur de la mise en place des politiques sociales que nous connaissons aujourd'hui. L'intervention féministe dans le domaine syndical a donc pu proposer des alternatives à la place spécifique que les hommes et les femmes ont occupé historiquement dans la société, en transformant la législation androcentrique ayant légitimé l'exclusion des femmes du marché du travail.

Afin d'évaluer la portée actuelle des mutations engendrées par les revendications féministes radicales au niveau du marché du travail, nous élaborerons d'abord sur deux facteurs balisant la représentation des femmes dans le milieu syndical, soit la relation qu'elles entretiennent avec le pouvoir et la culture organisationnelle à dominance masculine. Outre ces facteurs, nous ciblerons la question de l'articulation entre le travail et la famille, autant au niveau des stratégies des individuelles que des

mobilisations en milieu syndical, pour mieux délimiter les enjeux féministes actuels. Finalement, c'est en soulignant les limites des mouvements syndicaux et féministes que nous élaborerons des pistes de réflexion sur la logique d'« empowerment » individuel et collectif en tant que stratégie permettant de dépasser des rapports sociaux de sexe guidant la division sexuelle du travail.

### REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES SYNDICATS : ENJEU DE POUVOIR ET OBSTACLES ORGANISATIONNELS

La présence de femmes dans les syndicats, et plus particulièrement dans leurs hautes instances hiérarchiques, est un facteur déterminant à l'élaboration de revendications visant l'amélioration des conditions de travail des employées. Deux facteurs principaux expliquent ce phénomène : le rapport qu'elles entretiennent avec le pouvoir, et l'organisation androcentrique du syndicat.

### LES FEMMES ET LE POUVOIR

Gaétane Lemay (2003), ayant consacré son mémoire de maîtrise sur le rapport au pouvoir des femmes et des hommes à la FTQ, cible deux obstacles majeurs à la participation des femmes aux structures syndicales : les responsabilités familiales et la culture organisationnelle. En s'appuyant sur la notion de pouvoir-influence orienté sur la capacité à changer les choses en donnant du pouvoir aux membres, plutôt qu'un pouvoir-dominance imposant une décision, les femmes se heurtent à la rigidité de l'organisation. L'enjeu en revient donc à allier ces deux notions, d'une part, pour se dégager des rapports de domination dans l'exercice du pouvoir et, d'autre part, pour pouvoir assurer

et conserver la place qu'occupent les femmes dans les postes décisionnels.

Cette dernière crainte s'accompagne du constat où celles refusant de «jouer le jeu» de la culture à prédominance masculine, notamment en ce qui a trait au développement de stratégies et d'alliances informelles, voient une limite à leur progression dans la structure (Lemay 2003, Buscatto, 2009). En effet, la présence de ces réseaux sociaux masculins ainsi que les modes d'échanges et de communication permettent plus aisément l'intégration et la progression des hommes dans l'organisation syndicale. «Affirmer son point de vue haut et fort, prendre la parole, blaguer, quitter la salle en cas de désaccord» (Buscatto, 2009 : 89), ne sont que quelques exemples participant à la légitimation de l'action des syndicalistes et guidant leurs chances de promotion.

Dans un autre ordre d'idée, la présence de stéréotypes associés aux rôles traditionnellement masculins et féminins expliquerait, en partie, la position subordonnée des femmes au sein des syndicats. La perception qu'ont les femmes de leur capacité à assumer certaines fonctions, découlant des exigences qu'elles ont envers elles-mêmes et de la perception du rôle social qu'elles doivent assumer, est un facteur à considérer dans la problématique. Souvent confinées dans des rôles subordonnés, malgré les attentes supérieures (à celles des hommes) envers leur travail, elles ont de la difficulté à avoir confiance en leurs capacités (Lemay, 2003). Jugeant que les dossiers sont trop complexes ou surestimant le rôle des postes de direction, les femmes en viennent à conclure à l'incapacité de leur volonté à mener à terme un travail dans ses moindres détails, ce qui vient limiter leur désir à occuper des postes décisionnels (Lemay, 2003).

Ces stéréotypes influencent aussi les attentes liées à la performance du/de la représent.e syndical.e. Alors que les femmes inquiètes face à la maîtrise partielle d'un dossier se voient plus souvent questionnées sur les aspects dont elles ont moins connaissance, les hommes auront plus tendance à ramener la conversation autour des éléments qu'ils connaissent, sans trop se préoccuper des éléments moins bien maîtrisés (Lemay, 2003).

Que ces attentes découlent de pressions sociales ou individuelles, elles viennent justifier les demandes de performances spécifiquement dirigées envers les femmes, et créent ainsi un modèle où elles doutent de leur capacité à occuper les postes de pouvoir.

### UN SYNDICALISME À L'IMAGE DES MILIEUX DE TRAVAIL

Les femmes furent de plus en plus syndiquées, notamment par la percée du mouvement syndical dans le secteur public et parapublic où elles sont fortement représentées. Bien que la féminisation des effectifs dans les principales centrales syndicales ait permis une certaine conscientisation aux problèmes que vivent les travailleuses (Banville, 1980), aujourd'hui, le plus faible nombre de comités à la condition féminine et la faible participation féminine aux structures formelles et informelles du pouvoir à l'intérieur des centrales, expliquent partiellement la difficulté qu'ont les femmes à faire valoir leurs demandes. Avec le temps, les programmes visant l'amélioration de la participation et l'action syndicale féminine, portés par des comités à la condition féminine ou par des groupes de femmes mandatés particulièrement sur la question, ont eu tendance à être assimilés aux revendications plus larges des syndicats.

En appréhendant le faible nombre de femmes occupant des postes haut placés dans les syndicats mixtes, Marie Buscatto (2009) repère les modalités de production et de légitimation des différences sexuées dans les grandes organisations syndicales françaises. Elle en conclut que le faible accueil réservé aux femmes découle de mécanismes internes et externes aux organisations, rendant l'entrée et la promotion plus ardues pour ces dernières. La conception du «bon syndicaliste», dévoué et impliqué à la cause, imprègne l'image idéale du/de la militant.e syndical.e, ce qui participe à l'éloignement de ceux, mais surtout de celles ne voulant pas laisser cette activité déborder sur leur vie privée, notamment lorsqu'il est question des responsabilités familiales. Ce faisant, elle note que les quelques femmes syndicalistes rencontrées n'avaient pas d'enfants ou avaient des enfants adultes, tandis que les hommes, ayant généralement des enfants, comptent souvent sur la «compréhension» de leur conjointe pour gérer les activités domestiques et l'attente quotidienne. C'est donc sur une conception masculine que repose le processus interne de promotion syndicale, exigeant «l'implication totale de soi dans une activité extérieure et la délégation du poids des tâches domestiques sur la conjointe, ce qui rend l'accès et le maintien des femmes dans les positions de direction peu envisageables» (Buscatto, 2009 : 82).

La culture à prédominance masculine, plutôt réticente aux problèmes des femmes, représente un obstacle majeur à la participation et à la progression des femmes dans leur syndicat. D'abord, même si elles sont élues démocratiquement, elles doivent constamment faire la preuve de leur légitimité au sein de l'organisation. Ensuite, les personnes en poste de direction sont

peu ouvertes aux problèmes des femmes, et donc, offrent peu de soutien à l'égard de l'intégration des femmes et leurs demandes. La présence de femmes dans les postes de direction peut être perçue comme une menace puisqu'elle leur permet d'occuper un espace traditionnellement masculin et d'agir comme agent de changement. La réaction de défense de la part des hommes, associée à l'occupation d'un terrain historiquement et actuellement masculin, engendre la perception «que les femmes sont tolérées dans les postes de pouvoir» (Lemay, 2003 : 54).

### PARTICIPATION SYNDICALE FÉMININE; L'ARTICULATION TRAVAIL-FAMILLE EN QUESTION

Dans la mesure où la culture organisationnelle syndicale à prédominance masculine s'appuie sur la disponibilité temporelle des individus pour exécuter leurs fonctions, la question de l'articulation entre les sphères professionnelles et familiales se pose d'emblée pour comprendre la place qu'occupent les femmes à la fois sur le marché du travail et dans leur syndicat. Si les revendications féministes intégrées aux syndicats (congé pour naissance ou adoption, congé pour raisons familiales, aménagement et réduction du temps de travail...) ne sont pas encore acquises ou restent fragiles, elles sont toutefois primordiales pour assurer aux femmes une place sur le marché du travail et dans leur syndicat.

### LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET DOMESTIQUES AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

Aujourd'hui, malgré une meilleure répartition des charges domestiques, les femmes restent bien souvent, les principales responsables de ces tâches. Notons que la croissance du temps consacré par les hommes aux travaux domestiques et aux soins des enfants, entre 1986 et 1998, ne correspond plus à ce que nous pouvons observer de nos jours. Chez les hommes, l'augmentation du temps consacré au travail rémunéré explique, en partie, la diminution du temps consacré à toute autre activité (Conseil de la Famille et de l'Enfance, 2008).

Cette augmentation du temps de travail rémunéré peut être analysée au regard de la division sexuelle du travail. En analysant la prégnance du genre dans les représentations sociales et des pratiques d'articulation travail-famille, Marie-Eve Surprenant (2005) et Amélie Benoît (2006) proposent, tour à tour, une classification des cas autour du rapport entre la définition que se font les acteurs de leur rôle de parent et l'aménagement des temps sociaux. Sans faire la description exhaustive de tous les modèles, nous traiterons particulièrement des cas qui proposent

un aménagement des temps sociaux favorisant la participation professionnelle et familiale pour les deux parents.

Outre les modèles orientés sur la division sexuelle du travail traditionnelle comprise en terme de «complémentarité» entre les conjoints, les auteures soulignent deux avenues possibles à la répartition des tâches domestiques et familiales : un modèle à portée égalitaire et un modèle proposant une égalité ambivalente. Si le modèle «associatif» représente l'idéal d'association conjugale revendiqué par les féministes de la deuxième vague, le modèle de «l'égalité-ambivalente» se pose comme un entre-deux puisqu'il repose à la fois sur ces principes égalitaires et sur ceux hérités de la division sexuelle du travail traditionnelle.

La notion d'égalité-ambivalence (Surprenant, 2005) repose à la fois sur la naturalisation des compétences maternelles pour la prise en charge des tâches domestiques et familiales, et la volonté d'implication des pères auprès de leur conjointe et de leur(s) enfant(s). Bien que la division sexuelle du travail soit reconduite dans la pratique, l'aide ponctuelle offerte par les conjoints, généralement occasionnée par une demande explicite de la part de leur conjointe, suffit à dissimuler un partage inégalitaire. L'indulgence des femmes face au partage des tâches est justifiée par l'impression qu'elles sont privilégiées par rapport aux femmes des générations précédentes, ou par rapport aux femmes d'autres types de relations conjugales.

Les pères de ce type conjugal se définissent par une «tension identitaire» liée à la fois à l'acceptation et à la résistance du réaménagement des rôles de sexe traditionnels. Leur capacité à s'investir professionnellement repose entièrement sur l'organisation et la prise en charge des tâches domestiques et familiales sur leur conjointe. Alors que les «hyper-travailleurs» (Benoît, 2006) ressentent une certaine culpabilité par rapport à la quantité d'heures passées au travail, les pères de type «sacrifiés» placent le temps familial en concurrence avec le temps professionnel, ce qui vient accentuer la crise identitaire qu'ils vivent. Par ailleurs, les pères de type «multi-actifs» assujettissent leur temps familial au rythme du temps de travail, puisqu'ils s'appuient sur une assimilation entre leur rôle de pourvoyeur et le rôle paternel.

Dans la mesure où ces couples arrivent à gérer assez facilement l'articulation travail-famille au moment du congé à la suite de la naissance, les tensions que vivent ces couples s'accroissent avec le retour de la mère sur le marché du travail. Ainsi, l'activité professionnelle des femmes de ce modèle est rendue possible par la participation, bien que partielle, des pères aux

responsabilités domestiques. Malgré les disparités du temps consacré aux activités familiales et professionnelles entre les conjoints, chaque conjoint peut intégrer, de manière différenciée selon le sexe, le marché du travail et vaquer aux occupations syndicales. Ici, les modèles sont plutôt compatibles avec l'organisation du travail qui est appuyée par la séparation des temps et des espaces, qui à la fois, est justifiée et justifie la place qu'occupent les hommes et les femmes dans la société. Toutefois, ils arrivent parfois à engendrer une redéfinition des rôles sexués traditionnels, ce qui initie alors des modèles plus égalitaires.

Les couples de type « associatifs » (Surprenant, 2005) reposent sur une redéfinition des identités de genre traditionnelles, ce qui permet aux deux membres du couple d'effectuer, de manière plutôt équitable, des activités professionnelles et familiales. La répartition des charges domestiques et familiales peut être modulée par l'interchangeabilité des conjoints ou par l'intégration des tâches à la routine quotidienne. L'épuisement psychologique et physique, pouvant découler de l'investissement professionnel des deux parents, est limité par la prise en charge commune des responsabilités familiales et domestiques, où chacun-e arrive à combler ses besoins. Malgré la pression financière qui pose un obstacle réel à la limitation des heures de travail pour augmenter la présence parentale, l'utilisation du temps partiel reste une option largement envisagée, surtout par les femmes (Surprenant, 2005 : 147).

Les pères de type « égalitaire » définissent leur paternité en fonction du développement de la relation personnelle et quotidienne qu'ils ont avec leur enfant, plutôt que par leur lien filial. Réservant des plages de temps familial spécifiques dans lesquelles le temps domestique est aggloméré, les pères de type « égalitariste » ou « sacrifié » (Benoît, 2006) faisant partie de couples associatifs assurent à leur conjointe une plus grande disponibilité pour effectuer des heures de travail rémunérées. Bien que ces deux types paternels se concrétisent par le désir d'être présents auprès de leur famille et par un engagement significatif, les pères de type « sacrifiés » disposent moins d'un horaire de travail régulier et ils limitent moins les demandes d'heures supplémentaires que les pères de type « égalitariste ». Ainsi, le sacrifice d'un avancement professionnel lié au temps passé au milieu de travail est plus limité par l'« égalitariste », qu'il soit balisé par un idéal d'égalité ou qu'il découle d'une prise de conscience liée à une rupture conjugale ou à un épuisement professionnel antérieur.

En bref, les stratégies d'articulation travail-famille, que les individus du modèle « associatif » utilisent, arrivent à créer une répartition du temps de travail et du temps familial plus égalitaire pour les deux membres du couple. Ce faisant, l'investissement professionnel et syndical des femmes de ce type conjugal arrive à se concrétiser, dans la pratique, plus facilement que pour les autres types conjugaux. Ainsi, l'intégration des valeurs égalitaires par les hommes et par les femmes trouve sa source selon deux modalités principales. Elle peut, d'abord, provenir d'une socialisation moins différenciée entre les sexes, héritage direct des valeurs féministes radicales. D'autre part, elle peut être initiée par une prise de conscience de la place occupée dans le social, en tant qu'homme ou en tant que femme, soit, notamment, à la suite d'un épuisement professionnel ou d'une rupture conjugale. En bref, si certain.e.s adhèrent à une vision égalitaire du rôle qu'occupent les hommes et les femmes depuis leur enfance, d'autres arrivent à cette conclusion en évaluant leur apport dans l'organisation capitaliste et patriarcale de notre société.

#### DEMANDES SYNDICALES FÉMINISTES SUR LA SCÈNE POLITIQUE : L'ARTICULATION TRAVAIL-FAMILLE UNE QUESTION SOCIALE

La commission royale d'enquête Bird (1967), ayant pour objectif d'évaluer la situation concrète des femmes au regard des modifications législatives (droit de vote, accès à l'éducation supérieure...) entamées au début du XXe siècle, signale la prise en compte du milieu politique face aux revendications des groupes autonomes de femmes. Concluant à un décalage entre l'égalité entre hommes et femmes mentionnée dans la loi et l'égalité de fait, cette commission force la conscientisation des syndicats aux problèmes des femmes (mémoire déposé par la FTQ en 1968). La plupart des revendications féministes retrouvées dans trois grandes centrales syndicales québécoises (Fédération des Travailleurs et des travailleuses du Québec, Centrale de l'Éducation du Québec, Confédération des Syndicats Nationaux) furent formulées dès le tournant des années 1970, par le biais de comités de travail sur la condition féminine. Lors de leurs Congrès ayant eu lieu entre 1972 et 1980, les centrales ont ciblé les dimensions suivantes : le droit au travail et la reconnaissance du poids des responsabilités familiales, la dénonciation du travail à temps partiel comme source de surexploitation, le principe du salaire égal à travail égal, l'accès à des conditions de travail décentes, le droit à un réseau public et gratuit de garderies subventionnées par l'État, le droit à la maternité consentie, la lutte contre les stéréotypes, l'avancement de la lutte des femmes en général, l'amélioration des congés de

maternité et le support aux activités syndicales des femmes (Banville, 1980).

Rappelons, brièvement, que les centrales ciblent la charge familiale exclusivement féminine comme frein réel à leur participation sur le marché du travail et que cette lutte se traduit par un meilleur partage des tâches issue d'une socialisation moins stéréotypée. Leur démarche passe par le développement de liens avec le mouvement féministe puisque leurs revendications ne tiennent pas uniquement du domaine syndical, mais de l'ensemble du social, au niveau des enjeux culturels et idéologiques.

De nos jours, la problématique de l'articulation entre les sphères professionnelle et familiale occupe une grande part des préoccupations syndicales visant la participation des femmes au marché du travail et au syndicat. Dans un contexte de population vieillissante, où les adultes actifs sur le marché du travail sont appelés à s'occuper de leurs parents âgés et/ou malades, et où les compressions budgétaires minimisent le recours aux services sociaux et de santé, le poids de l'articulation entre les différents temps sociaux se pose d'emblée.

Bien que les centrales perçoivent une certaine reconnaissance du problème, principalement au niveau social, elles notent peu d'avancements chez les travailleurs et les travailleuses. Les conventions collectives contiennent encore peu de mesures d'articulation; la prégnance des arrangements informels engendre une différence de traitement entre les employés-es, tandis que la connaissance et l'application des mesures volontaires posent leurs limites. Il est donc nécessaire de faire constamment le point sur les acquis, et poursuivre les pressions sur l'État afin d'engager des initiatives.

Les revendications de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), de la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ) et de la Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec (FTQ) se recourent autour d'objectifs communs (Benoît, 2009, de Sève, 2009, Gingras, 2009). Ayant acquis certaines de leurs revendications, ces groupes visent, encore aujourd'hui, la création d'une loi-cadre à l'intention des milieux de travail et la modification de la loi sur les normes du travail.

Nous sommes toujours dans l'attente de cette loi-cadre, s'adressant aux secteurs public, parapublic et privé. Cette loi est essentielle pour créer une pression sur les milieux de travail, puisque les mesures incitatives donnent peu de résultats. En effet, les obstacles organisationnels, dont l'organisation du travail (heures de travail, flexibilité du temps de travail, exigence de temps supplémentaire...), tout comme le désengagement de

l'État face aux programmes et aux services publics, sont ciblés comme éléments fondamentaux de la problématique. Une politique en matière d'articulation est donc conditionnelle à la volonté du gouvernement, du syndicat et de l'employeur, et déterminée par le contexte de chaque milieu de travail définissant les besoins des employés-es.

La modification de la loi sur les normes du travail vise la bonification du versement d'un salaire pour les périodes de temps consacrées aux besoins familiaux et aux exigences du travail. Elle se conjugue avec les demandes pour l'élargissement de la définition de la famille (depuis 2003) afin que puisse être augmentée l'application des mesures pour responsabilités familiales. Malgré une entente technique entre la CSQ et le gouvernement libéral de Jean Charest, les négociations pour les secteurs publics et parapublics sont interrompues par l'application de la loi du bâillon (de Sève, 2009).

Malgré la persistance de ces obstacles, les centrales ont obtenu certains gains. En mettant en place des forums et des colloques, elles ont réussi à faire appliquer leurs perspectives dans leur fonctionnement interne (horaire des réunions, remboursement de frais de garde pour activités militantes). Dès 2001, les centrales syndicales ont fait des pressions pour acquérir un régime québécois d'assurance parentale (RQAP), qu'elles obtiennent en 2006. De nos jours, la FTQ participe aux travaux du Bureau de Normalisation du Québec au sujet de la définition d'une nouvelle norme sur le sujet (entrée en vigueur en janvier 2010).

Nous pouvons donc conclure que, malgré les obstacles organisationnels, les grandes centrales syndicales québécoises visent toujours à actualiser les revendications féministes radicales. Outre la simple mobilisation dans les milieux de travail, les syndicats québécois agissent dans l'univers social en faisant des pressions sur le système politique. Ce dialogue entre l'État et les syndicats, n'étant pas acquis dans nombre d'autres sociétés occidentales, place le modèle québécois à l'avant-garde du contexte nord-américain.

#### RENDICATIONS FÉMINISTES À L'ÈRE DU TRAVAIL FLEXIBLE : PERSPECTIVES COLLECTIVES ET INDIVIDUALISATION DES PROBLÈMES.

Depuis les années 1970, la multiplication des formes de travail atypique (temps partiel, travail intérimaire, occasionnel, saisonnier, travail autonome...) vient redéfinir le portrait de l'emploi. Toutefois, encore aujourd'hui, c'est la « norme » de l'emploi permanent offrant des horaires de travail réguliers, qui fonde le

rapport au travail autour de la disponibilité garantissant l'engagement professionnel (Tremblay, 2008).

### DES MILIEUX DE TRAVAIL FRAGMENTÉS

Diane-Gabrielle Tremblay (2008) démontre comment la recherche de flexibilité de la part des entreprises assure une réduction du coût de la main-d'œuvre (notamment par la diminution des effectifs, la modification des statuts de travail et la perte de certains avantages sociaux). Sous le couvert d'une économie (perpétuellement) en crise, les milieux de travail justifient leurs méthodes autour du maintien de leur avantage concurrentiel au niveau mondial. La pression ainsi engendrée par les milieux de travail, a des effets sur le vécu des familles ce qui peut stimuler une prise de conscience et ainsi redéfinir la place qu'occupe les hommes et les femmes dans l'univers social, tel que nous l'avons vu plus haut.

Toutefois, en cherchant à protéger les conditions normales d'emploi, les syndicats ont, malheureusement, parfois encouragé la précarisation ou la diminution d'échelles salariales de certains travailleurs et travailleuses (à temps partiel, jeunes). La lenteur de l'intégration syndicale des employé.e.s à temps partiel, occasionnels ou temporaires, traduit à la fois l'impact de la norme de l'emploi permanent sur les conditions précaires d'emploi et la difficile intégration de revendications plurielles des travailleurs et travailleuses aux besoins divers. Ainsi, la tendance actuelle fait renaître l'idée d'un dualisme du marché du travail (sur la base du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique), pouvant être amplifié dans la mesure où, la mobilisation syndicale est orientée sur le maintien des conditions «normales» de travail plutôt que sur la redéfinition du lien en emploi, et où il y a augmentation constatée de la précarisation de l'emploi découlant de pratiques de gestion de personnel (Tremblay, 2008).

Parallèlement, l'externalisation de certaines activités ou départements de production, par l'appel à la sous-traitance, se pose comme un obstacle réel au maintien des structures syndicales. Désaffiliés, les départements autrefois regroupés au sein d'une même organisation voient leur rapport de force s'effriter considérablement. Contraints par une logique de marché justifiant le rendement progressif et continu, les syndicats devront faire preuve de créativité pour poursuivre leurs mobilisations. Face à ces enjeux de taille, il est nécessaire de poursuivre la mobilisation des syndicats par rapport aux situations vécues spécifiquement par les femmes, d'où le dialogue nécessaire entre les mouvements féministes, particulièrement radical et «solidaire» et le mouvement syndical.

### UNE SOLIDARITÉ FÉMINISTE MISE À L'ÉPREUVE

L'idée que se font les jeunes hommes et les jeunes femmes de l'égalité entre les sexes est supportée par la conclusion (trop rapide) d'une égalité-déjà-atteinte (Delphy, 2009). Portés par cet idéal découlant de l'intégration sociale (partielle) des femmes aux institutions publiques, les jeunes ont plutôt tendance à affirmer une logique d'«empowerment» fondée sur l'individualisation des inégalités de sexe. Dans l'optique où ils/elles mettent l'emphasis sur les effets et les stratégies individuelles de ces inégalités structurelles, il devient plus ardu de concevoir l'apport des structures sociales et institutionnelles dans la reproduction de ces inégalités. Du coup, l'action sociale ayant pour but de lutter contre les discriminations fondées sur le sexe, arrive difficilement à se concrétiser dans la mesure où chacun-e croit devoir agir seul-e pour modifier sa situation. Cette logique d'«empowerment» individuel devrait laisser place à une logique d'«empowerment» collectif, où chacun-e apporte sa propre contribution au phénomène qui est partagé à large échelle. Ainsi, nous pourrions élaborer des réponses collectives aux problèmes collectifs, et inspirer des pistes de solutions aux problèmes vécus individuellement, tel qu'a su le faire le mouvement syndical en intégrant les revendications féministes.

### BIEN QUE DE NOMBREUX OBSTACLES SE POSENT, AUJOURD'HUI, À LA FOIS AU MOUVEMENT SYNDICAL ET AU MOUVEMENT FÉMINISTE, ILS RESTENT LES PORTE-VOIX D'UNE POPULATION SOUCIEUSE DE SA QUALITÉ DE VIE.

Par ailleurs, l'identification des femmes (et des hommes) au mouvement féministe se heurte à la conception médiatique généralisant le mouvement au courant radical. Si le droit à la maternité volontaire a été relativisé par des questionnements moins absolus (Descarries et Corbeil, 2002), il reste néanmoins fortement contesté par les femmes qui voient en la maternité une capacité de réalisation de soi, plutôt qu'une contrainte.

La mauvaise presse associée au féminisme radical se conjugue aussi par la montée d'un courant anti-féministe, proposant à la

fois un discours réactionnaire aux acquis féministes et le dénigrement des militants-es par l'utilisation d'une rhétorique de propagande (Dupuis-Déri, 2005). Cherchant à renforcer les identités sexuées traditionnelles, les tenants de ce courant semblent toucher un public grandissant. Dans ce contexte de confrontation directe perpétuelle, l'implication des hommes et des femmes aux mouvements féministes se trouve d'emblée hypothéquée.

Finalement, le mouvement est confronté à une pluralité de courants, visant à faire valoir des revendications spécifiques découlant de la consubstantialité des rapports sociaux (Kergoat, 2005) ainsi qu'à l'actualisation des nouveaux rapports entre le genre et le sexe (théories queer, par exemple). Il devient donc difficile d'affirmer une oppression commune et spécifique découlant du vécu féminin, ralliant les femmes entre elles. Doublée d'une logique d'«empowerment», l'action collective se retrouve limitée par la pluralité des demandes individuelles.

Pourtant, les structures collectives d'«empowerment», tel que la présence de comités de femmes formés au sein de groupes déjà existants comme les syndicats, peuvent nous aider à dépasser les limites de cette pluralité. Ainsi, le cadre dans lequel s'inscrit le groupe permet d'initier la réflexion autour d'enjeux communs, et de proposer des solutions collectives à ce qui revêt un aspect individuel. Ici, nous avons ciblé le problème de l'articulation travail-famille vécu par les parents, au regard des structures syndicales et du travail.

De plus, proposer une vision globale à un ensemble de phénomènes ne semblant pas être liés, permet de mieux calculer et revisiter la multiplicité des effets desdits phénomènes sur l'ensemble du social. Dans l'optique où les hommes et les femmes, les institutions et les individus, se doteront d'un projet social valorisant l'implication de tous les acteurs et les actrices sociaux. a) à tous les niveaux, nous pourrions amorcer un dialogue débouchant sur des actions collectives. Pour ce faire, il est essentiel de mobiliser, d'abord, les milieux de travail, toujours hermétiques aux propositions sociales (équité salariale, mesures d'articulation travail-famille, mixité de certains secteurs...) dont la rentabilité ne peut se traduire en termes monétaires dans de courts délais. De plus, il est nécessaire de poursuivre les effets de mobilisation des milieux politiques, actuellement réfractaires à certains acquis féministes (avortement/droit de disposer de son corps, nombre de places en services de garde publics, refonte de l'évaluation de l'équité salariale...) et certains acquis syndicaux (droit d'association/mobilisation et manifestation, laxisme

face à la résolution de grève) parfois au nom des mêmes principes économiques.

Bien que de nombreux obstacles se posent, aujourd'hui, à la fois au moment syndical et au mouvement féministe, ils restent les porte-voix d'une population soucieuse de sa qualité de vie. Structures institutionnalisées, à même le marché du travail et l'action politique, ces mouvements contestataires marquent de leur présence, l'espoir d'un peuple en marche qui n'a aucune envie de reculer.

### BIBLIOGRAPHIE

BANVILLE, Michel. (1980). *Femme et syndicalisme au Québec*. Montréal, Université du Québec à Montréal: 80 p.

BENOÎT, Amélie. (2006). *Étude des liens entre le rapport à la paternité et le rapport au temps dans la conciliation entre vie professionnelle et la vie privée*. Montréal, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 177 p.

BENOÎT, Marie-France. (2009). «Concilier la famille et le travail: un défi collectif à relever». In *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs France-Québec*, sous la dir. D.-G. Tremblay et M.-A. Barrère-Maurisson, p. 313-318. Québec: Presses de l'Université du Québec.

BUSCATTO, Marie. (2009). «Syndicaliste en entreprise. Une activité si «masculine»...». In *Le sexe du militantisme*, sous la dir. de Olivier Fillieute et Patricia Roux, p. 75-91. Paris: Presses de Science Po.

CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES. (1991). «La place d'une femme est à la tête de son syndicat: la pleine intégration des femmes dans les syndicats». In *5e Conférence mondiale des femmes. L'égalité: défi continu- les stratégies du succès*. (25 avril 1991), 25 p.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX. (1984). «Pour un syndicalisme à l'image des femmes». In *Pour un syndicalisme à l'image des femmes. Grand rassemblement à Québec*. (28 janvier 1984): C.S.N., 66 p.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. (2008). *L'engagement des pères: Le rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Québec: Conseil de la famille et de l'enfance, 191 p.

DE SÈVE, Nicole. (2009). «L'articulation emploi-famille: un enjeu prioritaire pour la CSQ». In *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs France-Québec*, sous la dir. D.-G. Tremblay et M.-A. Barrère-Maurisson, p. 319-326. Québec: Presses de l'Université du Québec.

DELPHY, Christine. (2009). «Préface» in *L'ennemi principal tome 2. Penser le genre*. coll. Nouvelles questions féministes, Paris, pp.7-53, Syllepse

## COMMERCE ÉQUITABLE ET EMPOWERMENT DES FEMMES : LE CAS DES COOPÉRATIVES PRODUCTRICES DE CAFÉ ET DE CACAO

**PAR PHILIPPE LAPOINTE,**  
CANDIDAT À LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE, UQAM.  
**ET MARIE-ANDRÉE LEFEBVRE,**  
CANDIDATE À LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE AVEC  
CONCENTRATION EN ÉTUDES FÉMINISTES, UQAM.

Dans le cadre de la quinzième parution de la revue féministe étudiante *FéminÉtudes*, nous nous faisons un plaisir de participer à notre manière aux célébrations de ce que rendent possible les féminismes dans le monde. Nous avons choisi de partager avec vous nos réflexions concernant le commerce équitable et la place des femmes dans celui-ci. Ayant déjà travaillé ensemble dans le cadre d'une recherche sur le commerce équitable et ses effets sur les inégalités au sein des coopératives équitables, nous avons constaté que pour transformer les relations inégalitaires qui composent un système, on ne peut se permettre de se limiter à ses aspects économiques. Le commerce équitable a pour mission de remettre en question le système d'échange commercial mondial. Conséquemment, pour être cohérent avec son désir de combattre les dynamiques d'exploitation issues du système capitaliste, le commerce équitable doit aussi se poser la question des inégalités qui le composent et qu'il reproduit, entre autres les inégalités sociales et de genre.

Pour cadrer notre propos dans la thématique festive du présent numéro de *FéminÉtudes*, nous souhaitons mettre en lumière l'apport des luttes féministes et leurs réussites actuelles, et ce jusque dans votre tablette de chocolat et votre tasse de café. Nous vous proposons ici un survol de quelques initiatives et succès du commerce équitable que nous avons documentés et qui adressent les inégalités de genre de manière efficace.

Notre objectif est donc de mettre en lumière ce que le commerce équitable, grâce aux théories féministes du développement et de l'empowerment, rend possible pour les femmes qui s'impliquent au sein de coopératives de café et de cacao. Parmi ces théories féministes, notons qu'il existe entre autres les approches libérales, marxistes et

socialistes, énumérées par Caroline Langis dans son mémoire sur les femmes et le commerce équitable (Langis, 2006), sur lequel nous reviendrons plus loin.

L'approche libérale, qui a pris racine durant les années 1950-1960, préconisait l'intégration des femmes dans les processus de développement, de modernisation et d'industrialisation, sans pour autant remettre en question les inégalités qui existaient au sein des organisations créées par ces processus. L'intégration des femmes dans certains secteurs a eu notamment pour effet de dégrader leurs conditions de vie, les plaçant dans des situations où leurs conditions de travail nuisaient à leur santé (Langis, 2006 : p. 2).

L'approche marxiste est critique de l'approche libérale, soutenant que les femmes sont intégrées depuis toujours au développement de leur communauté, et que c'est par le biais de cette intégration que les inégalités sont maintenues. Les théoriciennes féministes marxistes affirmaient, dans les années 1970, que c'était les structures internationales qui étaient inégalitaires et que seule leur abolition pouvait mener à une réelle égalité les femmes et les hommes (Langis, 2006 : p. 3).

La théorie féministe socialiste du développement, vers le milieu des années 1980, a remis en question les deux approches précédentes, particulièrement en ce qui a trait à la vision « occidentalocentriste » de ce qui constitue les luttes féministes. En intégrant les apports théoriques des féministes du « Sud », l'approche socialiste pose un regard plus complet sur les impacts du développement sur les femmes. Elle met aussi l'accent sur la réalité que constitue le patriarcat et préconise l'empowerment des femmes. L'approche socialiste accorde enfin

DESCARRIES, Francine, en coll. Christine CORBEIL. (2002). «La maternité au coeur des débats féministes». In *Espaces et temps de la maternité*. Sous la dir. De F. Descarries et C. Corbeil. p.23-50. Montréal. Éditions du remue-ménage

DUPUIS-DÉRI, Francis. (2005). «Féminisme et réaction masculiniste au Québec». In *Dialogues sur la troisième vague féministe*, sous la direction de Maria Nengeh Mensah, p. 157-173. Montréal: Remue-Ménage.

KERGOAT, Danièle. (2005). «Rapports sociaux et division du travail entre les sexes». In *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, sous la dir. de Margaret Maruani, p. 94-101. Paris: La découverte.

LEMAY, Gaétane. (2001). «Le rapport au pouvoir des femmes et des hommes et la représentation des femmes au Bureau de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)». Montréal, Département de Travail Social, Université du Québec à Montréal, Mémoire publié dans les cahiers de l'IREF no.9, février 2003, 170 p.

SURPRENANT, Marie-Eve. (2005). *L'égalité entre les sexes chez les jeunes femmes et les jeunes hommes au sein du couple et de la famille au Québec : des représentations aux pratiques*. Montréal, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 200p.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. (2008). *L'éclatement de l'emploi*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 95 p.

Liens internet  
PELLETIER, Bernard. (2004). *Portrait statistique des conventions collectives déposées et analysées en 2003 au regard de la conciliation du travail avec la famille*. (Mars 2004) Site du Ministère du Travail (Québec).  
[http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/conciliation\\_travail\\_famille/portraitstatCTF.pdf](http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/conciliation_travail_famille/portraitstatCTF.pdf)  
page consultée 7 juillet 2009

CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'ŒUVRE. 2001, *Concilier travail et famille : un défi pour les milieux de travail*. Plan d'action résumé. (Gouvernement du Québec)  
<http://www.emploi-quebec-trousse.com/travailfamille.pdf>  
page consultée 7 juillet 2009



Lizana Johahuanca Santos est une membre de l'APPAGROP (Asociación de Pequeños Productores Agropecuarios) de San Cristóbal, dans la province de Canchaque. | par Philippe Lapointe

une grande importance aux rapports sociaux de sexe dans le cadre du développement (Langis, 2006 : p. 4). Ceci est particulièrement important dans l'analyse que nous ferons ici des apports du commerce équitable en matière d'égalité entre les genres.

Le terme empowerment est lui aussi fondamental dans notre analyse. Pour qu'un changement survienne, une prise de conscience des inégalités et de leurs conditions de reproduction doit survenir chez les personnes qui en sont victimes. Dans la théorie féministe socialiste du développement, le concept d'empowerment est important pour parvenir à une telle prise de conscience. Il s'agit de renverser les rapports de pouvoir, pour que le « pouvoir sur » devienne le « pouvoir de », pour passer d'une relation de domination à une relation égalitaire. Ce concept implique une transformation tant des processus que des structures qui engendrent l'oppression, la domination et la subordination des femmes (Langis, 2006 : p. 7). Le pouvoir d'exercer un contrôle sur les autres devient ainsi un pouvoir collectif d'action, visant l'égalité, le mieux-être et le développement des pleines capacités d'action et de réflexion de chaque personne au sein du groupe.

Suite à une brève présentation de ce qu'est le commerce équitable et de ce qu'il peut avoir comme impacts positifs dans la vie

des femmes, nous vous présentons deux études de cas qui ont retenu notre attention : la coopérative Kuapa Kokoo, au Ghana, et le projet Café Femenino, actif dans huit pays d'Amérique Latine. Kuapa Kokoo est un exemple de coopérative qui a graduellement favorisé l'implication des femmes dans son fonctionnement. Ceci leur a permis d'acquérir de l'expérience et une autonomie financière. Le second cas traite d'une organisation entièrement gérée par des femmes, dans une perspective d'empowerment.

#### LE COMMERCE ÉQUITABLE COMME ALTERNATIVE (PLUS) ÉGALITAIRE

Le commerce équitable se présente comme étant une alternative au commerce mondial actuel. À travers le développement d'un réseau nouveau, basé sur l'idée de relations directes entre la personne qui produit et l'individu qui achète, les intermédiaires sont réduits au minimum. On rapproche ainsi les consommatrices et consommateurs des productrices et producteurs, permettant du coup un rapport marchand plus direct (Gendron, Corinne et *als.*, 2009 : p. 12). Les personnes qui effectuent l'achat du café pour le revendre doivent payer un prix plancher garanti et au dessus du prix du marché. De plus, les productrices et producteurs doivent s'organiser dans des associations collectives, des coopératives, au sein desquelles se déterminent

les grandes orientations, les décisions pour le développement et les investissements de leur communauté. Chaque membre a un vote et est éligible pour les postes de coordination. Alors que le fonctionnement des coopératives est équivalent partout, leurs initiatives et leurs projets sont uniques. Étant donné que l'assemblée des membres est souveraine, ce sont ces mêmes personnes qui déterminent les priorités et ce qui adviendra des surplus : pas de patron, pas d'actionnaire, pas de colonisateur. Comme le témoigne Comfort Kumeah, productrice de cacao et membre de Kuapa Kokoo : « Avant tous trichaient avec nous [les producteurs, les productrices], maintenant, ensemble, nous sommes plus forts, plus fortes. L'assemblée générale c'est très bien. Cela nous permet de faire nos propres décisions et de nous concerter » (Kumeah : en ligne. Traduction libre).

Ainsi, le commerce équitable se veut porteur d'une nouvelle façon de faire les choses, d'une nouvelle conception du monde commercial où les inégalités seraient réduites. Cette « nouvelle approche » s'oppose à la manière dont fonctionne habituellement le système d'échanges économiques mondial, au sein duquel l'objectif premier est l'accumulation de profit et de capital, et non l'amélioration du niveau de vie des personnes qui y participent. Le commerce équitable peut donc être considéré comme une manière de combattre certaines des inégalités engendrées par les échanges économiques tels qu'ils existent dans le capitalisme.

Nous voici cependant face à une contradiction : au sein même des coopératives équitables, il existe des inégalités. On y constate une reproduction des catégories sociales que l'on retrouve à l'extérieur de l'organisation (catégorie ethnique, de revenu, d'éducation, de genre, etc.). Ce sont là des catégories qui existent à l'extérieur des organisations mais qui sont utilisées à l'interne pour mieux gérer les ressources à l'intérieur de l'organisation. Cette manière de conceptualiser les inégalités est tirée de l'analyse de Charles Tilly dans son livre *Durable Inequalities*. Auteur marxiste américain, Tilly s'est penché sur la question des inégalités durables dans les systèmes organisationnels (Tilly, 1998).

Pour notre part, nous avons choisi de prendre l'analyse de Tilly comme point de départ pour nous pencher sur la question des inégalités dans les relations de genre. La raison est simple : Tilly se penche directement sur la lutte pour le contrôle des ressources et au sein des coopératives équitables, il y a une circulation de ressources. Qu'elles soient matérielles, symboliques ou économiques, ces ressources sont convoitées par les membres de ces coopératives. Comme dans les relations sociales qui existent

à l'extérieur de la coopérative, les relations entre membres sont ponctuées d'inégalités basées sur des différenciations catégorielles. C'est-à-dire que selon la ou les catégories auxquelles appartiennent les membres d'une coopérative, leur accès aux ressources de cette organisation variera grandement. Le fait d'appartenir à la catégorie « femme » est particulièrement important dans le cas des coopératives, et c'est pour cette raison que nous avons choisi de nous pencher sur l'impact des relations de genre au sein des coopératives équitables. Qu'il s'agisse d'un droit de vote, du droit d'être membre, ou de participer activement à la gestion de la coopérative, les femmes sont généralement défavorisées précisément parce qu'elles sont catégorisées comme « femmes ».

Tel que précisé précédemment, nous avons trouvé particulièrement éclairant le mémoire de Caroline Langis de l'Université Laval, qui porte sur l'exclusion des femmes de plusieurs coopératives en matière de processus d'élaboration des projets et de la gestion de la coopérative, en particulier au sein de l'assemblée des membres. Alors que les résultats de cette chercheuse québécoise démontrent un côté sombre du commerce équitable, ils mettent tout de même en lumière plusieurs alternatives et nous font connaître des cas plus reluisants. Certaines coopératives créent par exemple des mécanismes de consultation, tels que des comités de femmes, pour s'unir et transformer les conditions de vie des femmes de la communauté. Quelques coopératives incluent d'ores et déjà les femmes dans le processus décisionnel et ont des exécutantes ainsi que des tours de paroles genrés (alternance entre femmes et hommes). D'autres coopératives ont décidé de mettre en œuvre des stratégies pour permettre aux femmes de devenir propriétaires de leurs moyens de production. Enfin, des coopératives de femmes ont vu le jour, se réappropriant le mode de production, mais aussi la structure entière pour rebâtir à leur façon leur coopérative, preuve que des moyens sont possibles pour que le commerce équitable soit une voie viable d'empowerment pour les femmes (Langis, 2006).

Voyons maintenant quelques exemples de coopératives équitables qui illustrent bien nos propos.

#### KUAPA KOKOO (GHANA)

Avant 1993, la production du cacao ghanéen était le fait d'une agence gouvernementale. Suite à la libéralisation de la production du cacao en 1993 sous ordre du Fonds monétaire international (FMI), plus de 45 000 productrices et producteurs réunis en dix villages se sont regroupés en une coopérative à trois niveaux (local, régional et national). L'organisme, qui porte

le nom de Kuapa Kokoo, représente maintenant 10% des exportations en cacao du Ghana.

Dans la production de cacao au Ghana, les principales tâches attribuées aux femmes se résument auparavant à l'éducation des enfants, aux tâches ménagères, mais surtout, à la collecte de l'eau aux puits, cette dernière tâche occupant jusqu'à quatre heures dans leur journée. L'une des premières initiatives de la coopérative de cacao Kuapa Kokoo a été de creuser des puits dans chacune des communautés plus près des foyers, réduisant du coup l'ampleur de la tâche et le temps y étant alloué. Dans un témoignage tiré du site Internet de la coopérative, Fatima Ali, propriétaire d'une terre de cinq acres et élue administratrice de sa communauté, reconnaît que la construction de puits, en plus de réduire le nombre de maladies, a facilité son quotidien. Elle peut maintenant participer aux cours offerts par la coopérative en administration, en agronomie et en finance pour contribuer au développement de sa communauté. « Je suis une femme et je suis très jeune, mais grâce à la formation que j'ai reçue de Kuapa, je sais que je peux faire tout ce qui me vient à l'esprit. L'an prochain, je planifie de me présenter à un poste de l'exécutif national » (Ali, Kuapa Kokoo : en ligne. Traduction libre).

L'initiative des puits a libéré du temps pour les femmes de la coopérative, qu'elles ont investi dans la gestion de leur communauté. Contrairement à d'autres coopératives, les femmes de Kuapa Kokoo ont aussi accès au crédit pour acheter des terres et peuvent donc devenir des membres de la coopérative à part entière. La secrétaire générale du Trésor de Kuapa Kokoo, Cécilia Apianim affirme que : « Si un homme a un vote, j'en ai un aussi. Si des hommes veulent s'unir pour faire passer une décision, nous le pouvons aussi. Ainsi, nous avons du pouvoir et les hommes ne peuvent plus nous tricher » (Apianim, Divine Chocolate : en ligne. Traduction libre). Par cet accès à des postes clés, les femmes sont en mesure d'acquiescer une autonomie financière et de développer des projets d'émancipation au sein même de leur communauté. Cécilia Apianim en témoigne :

Venant d'une communauté où les femmes n'ont pas l'opportunité de participer activement aux prises de décision, mon adhésion à Kuapa Kokoo m'a ouvert les yeux. J'ai été attirée à Kuapa quand j'ai réalisé que je pourrais être mieux payée pour mon cacao. En plus je pourrais intégrer des projets de développement locaux pris en charge par la communauté. Ces activités, générant des revenus supplémentaires, sont surtout orientées vers l'émancipation des femmes m'ont permises de gagner mon indépendance financière (Apianim, Kuapa Kokoo : en ligne. Traduction libre).

Les femmes sont membres de Kuapa Kokoo au même titre que les hommes, ce qui n'est pas le cas dans toutes les coopératives. Ainsi, en tant que membre, Cécilia Apianim s'est présentée à un poste de l'exécutif de la coopérative et a remporté une forte majorité face à un collègue masculin. En ce moment, la coopérative compte dix femmes parmi les seize postes du conseil exécutif. Cette représentation s'inscrit dans une tradition d'inclusion des femmes qui date de la fondation de la coopérative en 1993 lors de la privatisation de la production du cacao au Ghana.

En revanche, les postes administratifs non élus sont exclusivement comblés par des hommes, démontrant que les structures patriarcales établies ne sont pas transformées, mais plutôt ouvertes à la présence de femmes. Par structures patriarcales, on entend l'organisation hiérarchisée des individus qui favorise les hommes en les maintenant dans des positions de pouvoir par rapport aux femmes. Ainsi, permettre l'intégration des femmes à ces structures hiérarchisées ne remet pas en question la hiérarchie, mais la renforce, en « permettant » aux femmes d'occuper elles aussi des postes de pouvoir. Cette intégration des femmes constitue un type de réformisme, qui n'entreprend toutefois aucune transformation en profondeur des structures existantes. On intègre les femmes à la hiérarchie.

Les exécutantes ont aussi un fardeau plus lourd à porter que les hommes pour combler un même poste, puisque l'accession aux tâches administratives ne transforme pas les schèmes de reproduction sociale qui dépendent du travail féminin dans l'espace privé. Ainsi, tout en se chargeant de tâches professionnelles, ces femmes continuent à assurer la majorité des tâches d'éducation des enfants, d'entretien du foyer familial, et autres tâches connexes associées à la division sexuelle du travail. L'augmentation du revenu des femmes ne leur évite pas une surcharge de travail, car celle-ci est directement liée à leur appartenance à la catégorie sociale « femme », à laquelle sont rattachées diverses fonctions et responsabilités non négligeables, comme celles nommées précédemment.

Enfin, bien que l'intégration des femmes dans les structures existantes constitue une avancée de leurs conditions de vie et de leur statut au sein de la communauté, elle ne questionne pas les causes premières de la subordination des femmes dans les structures socioéconomiques. Elle permet ainsi la reproduction de formes organisationnelles basées sur la hiérarchie et les inégalités de pouvoir entre individus.

## FEMENINO'

Café Femenino a vu le jour en 2004 au Pérou avec 464 femmes désireuses d'œuvrer dans un système différent, ne les excluant plus. S'unissant dans une coopérative composée uniquement de femmes productrices, Café Femenino a instauré des critères à la fois pour elles-mêmes et pour leurs partenaires. Aujourd'hui, cette façon de faire s'est étendue à travers de l'Amérique Latine où plus de 1500 femmes travaillent de concert à ce projet.

Le projet Café Femenino s'attaque directement aux problèmes organisationnels nommés plus haut, en permettant aux femmes cultivant le café de s'inscrire dans un effort collectif d'empowerment. Celui-ci, compris dans une perspective féministe comme nous l'avons vu plus haut, est traduisible en français sous le terme « appropriation du pouvoir ». Il s'agit d'un « processus de prise de conscience et de développement de compétences par lequel des femmes acquièrent une capacité d'agir de façon autonome, à la fois individuellement et collectivement, et peuvent donc s'émanciper du pouvoir et de l'influence qu'exercent les hommes sur elles » (Fortin-Pellerin dans Dupuis-Déri, 2008 : 153). Dans le cadre du commerce équitable, certaines femmes souhaitent elles aussi améliorer leurs conditions de vie par le biais de l'organisation en coopérative. L'empowerment est une stratégie qui leur permet de remettre en question leur place au sein de leur communauté, grâce au nouveau pouvoir qu'elles acquièrent individuellement et collectivement.

Dans la Sierra péruvienne d'où est parti Café Femenino, peu de femmes ont accès à la propriété privée et à un niveau de vie décent.

Avec le peu de ressources disponibles, les familles productrices de café préfèrent investir dans l'éducation des fils. Les filles restent à la maison et se consacrent aux tâches ménagères et à l'entretien de la ferme. Elles se marient habituellement entre 12 et 16 ans. Jusqu'à aujourd'hui, la participation des femmes [dans les coopératives péruviennes] a uniquement été permise dans les activités domestiques. Si elles étaient accueillies dans des groupes de travail, ce n'était que pour y jouer un rôle passif (Grounds for Change : en ligne. Traduction libre).

Dans les régions de production de café, pauvres et isolées, l'inégalité entre les genres, la pauvreté et l'abus dont sont victimes les femmes qui cultivent le café font en sorte que celles-ci n'ont aucun droit, aucun revenu et aucune reconnaissance (Noir Café : en ligne).

Les 464 femmes fondatrices du projet ont pris l'initiative de procéder elles-mêmes à toutes les étapes de la production : la préparation du sol, la sélection des plans, la préparation du compost et des bio-fertilisants, la récolte, l'épluchage, la fermentation ainsi que le séchage des grains. En plus d'être productrices, elles gèrent la vente de leur produit, fait très rare dans l'industrie du café, et elles décident comment l'argent provenant de la vente du café sera utilisé. Ces décisions se prennent au cours d'assemblées générales locales, régionales ou internationales.

Auparavant, dans le système traditionnel du commerce du café non-équitable, c'étaient principalement les Coyotes qui établissaient les priorités. Ces hommes agissant à titre d'intermédiaires servant au transport, à la vente du café et à l'obtention de crédit, avaient le monopole sur toute la chaîne de production. Gavin Fridell, chercheur canadien en science politique à l'université de Trent et spécialiste du commerce équitable, explique que les Coyotes font leur profit en achetant à bas prix et en gardant les producteurs et productrices endettés (Fridell, 2007 : p. 125). Ainsi, l'organisation en coopérative est une libération de cette domination directe, car les productrices de Café Femenino ont réussi à remplacer le Coyote par une organisation démocratique au sein de laquelle elles ont le pouvoir.

L'empowerment a amené les productrices de Café Femenino à réclamer que toute personne professionnelle les conseillant et toute personne donnant de la formation soient une femme. Ceci permet de remettre en cause les inégalités de genre à toutes les étapes du processus productif, offrant ainsi aux productrices une image positive de femmes qui occupent des positions et des rôles traditionnellement masculins. Elles exigent aussi cela de leurs partenaires d'affaires. Tous les contrats de vente doivent être négociés par une interlocutrice féminine et tous leurs partenaires doivent compter au moins une femme sur le conseil d'administration (Grounds for Change : en ligne). Fait important, ces demandes sont respectées par les acheteurs et plusieurs des compagnies importatrices de café Femenino, comme Santropol et Cooperative Coffee, offrent un bonus allant jusqu'à 0,40\$ la livre au dessus du prix du marché équitable afin de développer des projets contribuant à l'émancipation des femmes.

À travers des réseaux internationaux et le support des partenaires d'affaires, l'initiative s'est exportée au Mexique, au Guatemala, en Bolivie, au Brésil, au Nicaragua, en République Dominicaine

et en Colombie. Aujourd'hui, près de 1500 femmes cultivent le café en collaboration avec Femenino.

#### CE QUE LE COMMERCE ÉQUITABLE REND POSSIBLE POUR LES FEMMES

C'est ici que s'achève notre brève réflexion sur ce que le commerce équitable, doublé d'une approche féministe sur le développement, peut engendrer en matière d'égalité des genres. Bien entendu, nous ne souhaitons pas démontrer que le commerce équitable constitue une solution miracle aux inégalités causées par le système économique capitaliste. Au contraire, il est évident que le commerce équitable s'inscrit très bien dans les dynamiques internationales de flux des marchandises, de mondialisation, de même que dans l'économie mondiale libre de barrières aux produits importés.

Ce que nous souhaitons souligner, c'est plutôt ce que permettent les transformations liées au modèle dit équitable, au sein même des organisations qui produisent les produits équitables. Les critères de certification équitable de la FLO (Fair-Trade Labeling Organization) sont, par l'importance qu'ils accordent à l'égalité de genre, un pas dans la bonne direction de l'émancipation des femmes en tant que classe défavorisée et opprimée dans les communautés productrices de produits équitables. La promotion de l'égalité entre les genres à travers les pratiques et les processus de certification est un élément fondamental du commerce équitable (Lyon, 2008 : 259). Alors que Caroline Langis soulevait que quelques coopératives n'en font pas une priorité, d'autres comme Kuapa Kokoo et Café Femenino démontrent qu'il est possible et favorable d'entreprendre des initiatives d'inclusion et d'empowerment pour les femmes. C'est suite au travail de milliers de femmes à travers le monde, mettant en pratique les théories féministes du développement et de l'empowerment, qu'un tel constat s'impose au sein des organisations responsables de la certification équitable.

Évidemment, le commerce équitable ne détruit pas les systèmes capitaliste et patriarcal, qui allient l'exploitation économique et la domination des hommes sur les femmes, et qui sont maintenus sous une forme ou une autre dans quelques unes des coopératives dites équitables. Il a néanmoins le mérite de donner une voix et des moyens d'émancipation à certaines personnes qui en sont victimes. Par des modes de réflexion et d'action qu'elles mettent en branle, les perspectives féministes appliquées au commerce équitable posent les bases de véritables changements dans les conditions de vie des femmes qui s'y intègrent. Levons donc notre tasse et buvons notre café équitable à la santé de milliers

1. Les pays où l'on retrouve des membres de cette initiative sont : le Pérou, la Colombie, la Bolivie, le Guatemala, la République Dominicaine, le Mexique, le Brésil et le Nicaragua.

#### BIBLIOGRAPHIE

##### Monographies :

FRIDELL, Gavin (2007). *Fair Trade Coffee : The prospects and pitfalls of Market-Driven social Justice*, Toronto, University of Toronto Press, 347 pages.

GENDRON, Corinne, BISAILLON, Véronique et PALMA TORRES, Arturo (2009). *Quel Commerce équitable pour demain? Pour une nouvelle gouvernance des échanges*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer (Écosociété), 269 pages.

LANGIS, Caroline (2006). « Le commerce équitable : équitable pour les femmes ? Une étude de cas dans les Andes péruviennes », Québec, Université Laval, 2006, 69 pages.

LYON, Sarah (2008). « We Want To Be Equal to Them: Fair-trade Coffee Certification and Gender Equity within Organizations », *Human Organization*, 67, 3; ABI/INFORM Global, pages 258 à 268.

TILLY, Charles (1998). *Durable Inequality*, Berkeley, University of California Press, 299 pages.

##### Documents consultés en ligne :

ALI, Fatima. « KUAPA KOKOO ». En ligne : [http://www.kuapakokoo.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=77%3Ameetfatima&catid=35%3Afn&Itemid=50](http://www.kuapakokoo.com/index.php?option=com_content&view=article&id=77%3Ameetfatima&catid=35%3Afn&Itemid=50). Page consultée le 26 mai 2010.

APIANIM, Cecilia. « Divine Chocolate ». En ligne : <http://www.divinechocolate.com/about/meetfarmers.aspx>. Page consultée le 26 mai 2010.

APIANIM, Cecilia. « KUAPA KOKOO ». En ligne : [http://www.kuapakokoo.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=74&catid=35](http://www.kuapakokoo.com/index.php?option=com_content&view=article&id=74&catid=35). Page consultée le 26 mai 2010.

FORTIN-PELLERIN, Laurence telle que citée dans DUPUIS-DÉRI, Francis (2008). « Les hommes profémistes : compagnons de route ou faux amis? » *Recherches féministes*, vol. 21, n°1, p. 153. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/018314ar>. Page consultée le 20 mai 2010.

Grounds for Change. « Café Femenino ». En ligne : [http://www.groundsforchange.com/communities/cafe\\_femenino.php](http://www.groundsforchange.com/communities/cafe_femenino.php). Page consultée le 20 mai 2010.

KJMEAH, Comfort. « Divine Chocolate ». En ligne : <http://www.divinechocolate.com/about/meetfarmers.aspx>. Page consultée le 26 mai 2010.

Noir Café. « Café Femenino ». En ligne : <http://www.noircafe.com/certifications/cafe-femenino.html>. Page consultée le 20 mai 2010.

## LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE : UN OUTIL CONTRE L'INÉGALITÉ DURABLE ? ANALYSE DANS LA PERSPECTIVE DE CHARLES TILLY

PAR GUILLAUME DAGENAI  
ET NOÉE MURCHISON,  
CANDIDAT.E.S À LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE, UQAM.

Les luttes féministes ont eu un immense effet sur la modification des mentalités, mais également – et ce sont là leurs victoires les plus concrètes – elles ont modifié les structures légales. Les répercussions de ces luttes ont mené à l'adoption au Québec, en 1996, de la première *Loi sur l'équité salariale*. Suite à des résultats mitigés, celle-ci a été bonifiée en 2009 et prendra complètement effet au 1er janvier 2011. Or, la structure de cette loi mérite d'être étudiée avec soin. Non pas en fonction de ses résultats, puisqu'elle n'est pas encore totalement appliquée, mais dans une perspective théorique. L'architecture de la nouvelle loi permettra-t-elle de freiner, sinon de stopper, l'inégale rémunération que subissent les femmes dans leur vie professionnelle ? Telle sera la question centrale de cet article.

Dans son ouvrage *Durable Inequality*, publié en 1998, le sociologue américain Charles Tilly traite de la question des inégalités durables<sup>1</sup>. Il identifie les processus qui produisent, reproduisent et rendent permanentes les inégalités dans le temps. Sa thèse permet notamment de concevoir comment et pourquoi l'inégalité de rémunération – dont les femmes souffraient déjà au début de la révolution industrielle – se perpétue encore aujourd'hui.

#### INÉGALITÉS DURABLES

Pour Tilly, l'inégalité relève d'un problème essentiellement organisationnel. La finitude des ressources disponibles implique de choisir à qui elles sont distribuées et surtout, à qui elles ne le sont pas. Ce choix – qui favorise souvent systématiquement un groupe aux dépens d'un autre – est au cœur de l'inégalité durable. La distribution des ressources ne s'articule pas de manière changeante ou aléatoire pour Tilly. Elle prend la forme d'une *paire catégorielle hiérarchisée*. Contrairement à d'autres

théoriciens qui ont établi l'inégalité sur un continuum – de pauvre à riche par exemple – c'est à travers une relation hiérarchisée entre deux catégories distinctes – hommes/femmes, blancs/noirs, catholiques/protestants, citoyens/non-citoyens – qu'il établit la base organisationnelle des inégalités. Leur durcissement se produit lorsque se jumellent une *catégorie interne* à une organisation particulière – les corps de métiers au sein d'une entreprise par exemple – et une *catégorie externe* à une organisation – la race, le sexe, la religion, etc.

La production et la reproduction des inégalités sont la conséquence de quatre processus distincts. Deux processus sont à la base de la création de l'inégalité : l'exploitation et la captation d'opportunité (*opportunity hoarding*). Pour Tilly, l'exploitation consiste en l'appropriation par un groupe d'une partie, voire de la totalité, de la valeur ajoutée par le travail d'un autre groupe (Tilly, 1998 : 87). Dans le cas de l'iniquité salariale, le processus d'exploitation recouvre précisément l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Le problème de l'inégalité en emploi dépasse toutefois le cadre de la rémunération. C'est ici que la captation d'opportunité intervient. Elle peut être définie comme l'accaparement par un groupe dominé (*nonelite*) d'une ressource ou d'une portion de ressource de laquelle il exclut les autres groupes (Tilly, 1998 : 91). En emploi, la captation d'opportunité peut être traduite par la ségrégation professionnelle. Certains emplois sont considérés comme typiquement masculins et d'autres, comme typiquement féminins. Les femmes, ayant moins accès que les hommes aux emplois, se sont créées des niches professionnelles dont elles ont exclu les hommes (infirmières ou secrétaires, par exemple). Or, ce processus d'exclusion ou, dit dans les termes de Tilly, de captation des opportunités, n'explique que la genèse de l'inégalité et non pas

sa durabilité dans le temps. Cette durabilité est la conséquence d'autres mécanismes.

Les processus d'émulation et d'adaptation, en relation avec les deux mécanismes *producteurs* d'inégalité décrits précédemment, tendent à *reproduire* l'inégalité dans le temps. Pour Tilly, l'émulation est la « reproduction de modèles organisationnels agissant déjà ailleurs » (Tilly, 1998 : 95). Dans le cas de l'inégalité salariale, le modèle patriarcal<sup>2</sup>, qui sévit largement dans plusieurs autres domaines de la société, a été importé avec ses inégalités dans le monde du travail<sup>3</sup>. La plupart du temps, pour Tilly, les modèles inégalitaires sont ainsi conservés non pas par méchanceté mais en raison des faibles « coûts de transactions » qu'ils occasionnent. Un modèle organisationnel, même s'il est inégalitaire, est plus facile à importer ou à conserver puisque la relation différenciée entre deux catégories d'individus est déjà en place. Ces modes d'organisation existants engagent donc moins de coûts que les innovations organisationnelles parce que l'habitude simplifie leur implantation et évite d'avoir à les renforcer<sup>4</sup>. Le dernier processus, l'adaptation, comprend d'ailleurs le phénomène d'habitation normal. Chaque être humain tend à s'adapter, par différentes stratégies, à la situation dans laquelle il ou elle est placée. Dans le cas de l'emploi, les femmes autant que les hommes ont intériorisé les stéréotypes sexuels (des qualités dites féminines et masculines, par exemple) afin de s'adapter au marché du travail selon leur appartenance à une catégorie (notamment en choisissant des métiers socialement appropriés à leur sexe). Ce processus d'adaptation survient, d'une part, par simple reproduction du modèle culturel ou éducatif valorisé. D'autre part, il résulte de l'estimation des ouvertures réelles du marché de l'emploi : une femme qui se dirige vers l'enseignement aura plus de chances d'avoir une vie professionnelle stable et sans embûches que si elle se dirige vers la mécanique.

Dans un premier temps, nous présenterons la *Loi sur l'équité salariale* québécoise de 1996 et son complément de 2009. Nous en expliquerons les principes fondamentaux, son contexte d'adoption et ses résultats. Dans un second temps, nous analyserons la loi à la lumière du cadre théorique fourni par Charles Tilly concernant les inégalités durables. Cette analyse, croyons-nous, permettra de mieux apprécier les forces et les lacunes de la loi et surtout, l'efficacité de ce type d'initiative législative pour lutter contre les inégalités catégorielles et durables.

## LES ORIGINES DE LA LOI

À partir de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail au moment de la Seconde guerre mondiale – le taux de femmes mariées en emploi est passé de 10% à 60% de 1945 à 1975 au Québec (De Sève, 1988) – plusieurs initiatives politiques et législatives ont consacré graduellement la nécessité d'établir plus d'égalité entre les sexes. En 1948, la loi fixait à deux tiers de celui des hommes le salaire des femmes au Québec (Carpentier, Massé et Pelletier, 2006 : 27). Ce type d'écart a été identifié comme discriminatoire quelques années plus tard. En 1953, l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptait la convention No. 100 prônant le principe d'une rémunération égale entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale, une convention ratifiée par le Canada en 1972 (Rochette, Desrochers et Lepage, 1993 : 19).

Dans cette mouvance, la Charte des droits et libertés du Québec a reconnu en 1975 le principe « à travail équivalent, salaire égal ». L'article 19 de la Charte déclare que :

Tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit.

Cet article se réfère à l'ensemble des motifs de discrimination identifiés et interdits par l'article 10 de la Charte (la race, la couleur, le sexe, la grossesse, etc.). À partir de 1975, les personnes s'estimant lésées selon cet article devaient, afin de faire respecter leurs droits, déposer une plainte à la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ). Le fardeau de la preuve reposait alors sur les plaignantes et plaignants (Rochette et al, 1993 : 22).

Mais ce processus s'est avéré plutôt inefficace pour corriger l'écart salarial entre les hommes et les femmes. La rémunération annuelle moyenne des femmes québécoises travaillant à temps complet atteignait 66,8% de celle des hommes en 1981, et avait peu grimpé pour représenter 74,7% du salaire moyen des hommes en 1997 (Statistique Canada, 1999), soit plus de vingt ans après l'obligation pour les employeuses et employeurs d'offrir un traitement égal selon la Charte. Dès 1985, la CDPQ constatait que dix ans après l'adoption de l'article 19, seulement les cas les plus évidents de discrimination salariale lui parvenaient, ayant pour résultat qu'à peine 5 500 femmes avaient bénéficié d'ajustements salariaux (Rochette et al, 1993 : 23). « L'expérience semble indiquer que cette voie semble ardue et longue », constatait la CDPQ dans son rapport de consultation de 1992

sur l'équité salariale, en recommandant l'adoption d'une loi proactive<sup>5</sup> (Chicha et Carpentier, 1992 : 3).

## LA NOTION DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

L'intérêt pour une loi proactive découle d'une évolution de la compréhension de la nature même de la discrimination à cette époque, notamment par des décisions de tribunaux qui ont fait ressortir le caractère systémique et non individuel de l'inégalité salariale (Rochette et al, 1993 : 19). Dans cette interprétation plus large du phénomène, Hélène David avance que la preuve de discrimination réside dans les effets des actes posés et non dans leur intention, qu'elle porte sur le sort collectif d'un groupe auquel appartient un individu, et que les effets discriminatoires actuels et futurs sur les membres du groupe sont aussi pertinents que les actes discriminatoires passés (Rochette et al, 1993 : 20, tiré de David, 1986). Il semble donc que l'inefficacité de l'application initiale de la législation visant à corriger les iniquités envers les femmes en emploi – conçues au départ comme le résultat d'une discrimination directe et intentionnelle qui devait être prouvée par les victimes – a mené à cette nouvelle définition. En concevant plutôt la discrimination comme le résultat d'actes et d'interactions ayant des effets préjudiciables potentiellement inconscients et touchant un groupe d'individus, les juges, experts et commissions gouvernementales s'approchaient à cette époque de la conception d'inégalité durable proposée par Tilly.

## LES CAUSES DE L'INÉGALITÉ

Rappelons que les causes de l'inégalité hommes/femmes sur le marché du travail sont complexes. Les études sur l'écart salarial entre hommes et femmes ont identifié plusieurs explications potentielles, comme « des facteurs associés à la productivité, tels que niveau de scolarité, durée de l'expérience de travail, ou à d'autres caractéristiques objectives des individus, telles que le travail à temps complet ou à temps partiel, taux de syndicalisation ou secteur d'activité » (Chicha, 2000 : 11)<sup>6</sup>. Effectuant une revue des différentes estimations des effets de ces facteurs sur l'écart salarial selon le sexe, Marie-Thérèse Chicha estime qu'ils expliquent entre 70 et 80% de cet écart tandis qu'une différence résiduelle de 20 à 30% demeure inexpliquée (Chicha, 2000 : 13). Selon Statistique Canada, c'est près de la moitié de l'écart qui est inexpliquée :

### EXPLICATION DE L'ÉCART DANS LES GAINS HORAIRES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL CANADIEN

FACTEUR	POURCENTAGE DE L'ÉCART EXPLIQUÉ
Expérience	11%
Domaine d'études	4%
Durée de l'emploi	2%
À temps partiel	2%
Statut syndical	1%
Taille de l'entreprise	1%
Industrie	15%
Profession	7%
Responsabilités liées à l'emploi	6%
État matrimonial	1%
Âge du plus jeune enfant	1%
Total expliqué	51%
Total inexpliqué	49%

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1997*

Qu'il représente donc la moitié de la disparité salariale réelle entre les sexes ou plutôt un tiers de celle-ci, c'est en cet écart résiduel que consiste le problème de l'iniquité salariale, et deux causes peuvent lui être associées.

D'une part, la discrimination salariale directe, lorsqu'une employeuse ou employeur rémunère différemment un homme et une femme pour le même emploi, ce qui est assez rare depuis que la législation l'interdit. Et d'autre part, la ségrégation professionnelle qui mène à « une forte concentration des travailleuses

dans un petit nombre d'emplois où elles sont fortement représentées : infirmières, secrétaires, caissières, couturières » (Chicha, 2000 : 13)<sup>7</sup>. Précisons que ce phénomène peut être défini comme de « la discrimination entre emplois équivalents, c'est-à-dire qui s'appuie sur la ségrégation professionnelle selon le sexe » (Chicha, 2000 : 31)<sup>8</sup>. Les analystes s'entendent pour considérer que cette ségrégation produit un écart salarial en grande partie en raison de préjugés et de stéréotypes<sup>9</sup>. La Commission de l'équité salariale (CES) le précise :

La discrimination salariale systémique consiste en un traitement salarial inéquitable des femmes en tant que groupe social dont la valeur du travail est infériorisée en raison de préjugés intégrés aux valeurs collectives de la société, dans les mœurs en général et plus précisément dans les systèmes d'évaluation et de rémunération des emplois, sans qu'il y ait de mauvaise foi, volonté ou conscience d'agir injustement à leur égard (Carpentier et al, 2006 : 16).

Bien sûr, d'autres facteurs comme le pouvoir de négociation des femmes, le rôle de l'État et la résistance au changement participent aussi de ce phénomène (Chicha, 2000 : 31). Notons que malgré cette appréciation de la disparité salariale comme étant le résultat de croyances – préjugés et stéréotypes – l'outil de correction apporté, soit la Loi sur l'équité salariale, s'attaque plutôt aux structures organisationnelles à la manière de Tilly, qui propose d'imposer une modification des routines de distribution des ressources afin d'amoindrir les inégalités durables, comme nous le verrons plus loin<sup>10</sup>.

#### LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

En 1996, le Québec adoptait la *Loi sur l'équité salariale*. Selon la chercheuse Marie-Thérèse Chicha, experte auprès du Bureau international du travail et auteure de nombreux ouvrages sur l'équité salariale, la loi s'appuie sur trois principes : l'universalité en visant toutes les entreprises comptant dix employées ou employés et plus en 1997 ; la participation des salariées et salariés par le biais de comités d'équité salariale ; et la flexibilité qui permet d'inclure notamment les secteurs uniquement féminins (Chicha, 2000 : 75). C'est une loi proactive, car elle vise à « prescrire les moyens pour corriger la discrimination salariale fondée sur le sexe et en prévenir la réapparition » (Carpentier et al, 2006 : 21), plutôt que seulement interdire la discrimination.

Pour y parvenir, les entreprises soumises à la loi doivent évaluer leurs emplois afin d'identifier les catégories d'emplois à prédominance masculine ou féminine. Une catégorie est formée

d'emplois semblables et est considérée à prédominance féminine ou masculine lorsqu'au moins 60% des salariées et salariés la composant sont d'un même sexe. Après cette identification, les emplois des deux types de catégories doivent être évalués en termes de qualifications requises, de responsabilités assumées, d'efforts requis et de conditions dans lesquelles le travail est effectué afin de permettre la comparaison entre catégories d'emplois à prédominance féminine et masculine. Cette comparaison se fait par le jumelage d'emplois de catégories féminine et masculine de même valeur selon les quatre critères. S'il existe un écart de rémunération entre les deux catégories d'emplois comparées, des ajustements salariaux doivent être versés par l'employeuse ou employeur pour ramener la rémunération de la catégorie à prédominance féminine à la même hauteur que celle de la catégorie à prédominance masculine (*Loi sur l'équité salariale*, L.R.Q., chapitre E-12.001).

Selon leur taille, les entreprises doivent mettre en place une méthode plus ou moins complexe pour effectuer cet exercice d'équité salariale. Toutes les employeuses et employeurs doivent ensuite afficher les résultats et les employées ou employés ont le droit de formuler des plaintes à la CES s'ils estiment que la démarche n'est pas conforme. Lors de l'entrée en vigueur de la loi en 1997, les employeuses et employeurs disposaient d'un délai de quatre ans pour compléter cet exercice, puis de quatre années supplémentaires pour verser les ajustements salariaux (Carpentier et al, 2006 : 22). Notons enfin que la correction de l'iniquité salariale visée par la loi n'est pas l'élimination de toute différence de salaire, mais de l'écart salarial résiduel entre les sexes, qui serait de 5 à 15%, soit d'un tiers à la moitié de l'écart total (Carpentier et al, 2006 : 24).

#### MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Bien que la loi exigeait des 45 000 entreprises visées que leur exercice soit terminé en 2001, plusieurs difficultés ont compromis une implantation aussi rapide (Carpentier et al, 2006 : 26). La présidente de la CES, Louise Marchand, insistait en 2009 sur le caractère invisible et inconscient de la discrimination systémique, qui rend difficile la compréhension de la démarche exigée par la loi pour les employeuses et employeurs. Plusieurs ont ainsi ignoré leur obligation d'effectuer un exercice d'équité salariale en se croyant conformes car ils rémunéraient de la même façon hommes et femmes pour le même emploi (Murchison, 2009 : 2). Dans le quart des cas d'exercices invalidés par la CES, les employeuses ou employeurs n'avaient d'ailleurs pas réussi à bien catégoriser les emplois selon la prédominance féminine ou masculine (Carpentier et al, 2006 : 62).

Les entreprises de petite taille ont aussi rencontré des défis importants pour appliquer la loi, notamment parce qu'elles ne possédaient pas (dans 75% des cas) de structure salariale formelle au préalable (Carpentier et al, 2006 : 29). Des contestations devant les tribunaux et la CES, des ajustements à la loi et des délais pour développer des outils facilitant l'exercice pour les employeuses et employeurs ont aussi retardé la mise en œuvre (Carpentier et al, 2006 : 28).

#### RÉSULTATS DE LA LOI

Dix ans après l'adoption de la loi, la CES a produit un rapport en 2006 dressant un bilan de son application. Les résultats sont mitigés alors que seulement 47% des entreprises assujetties avaient complété l'exercice d'équité salariale à cette date (Carpentier et al, 2006 : 55). Dans le cas des entreprises l'ayant fait, plus de la moitié ont constaté des écarts salariaux entre leurs catégories d'emplois et 68% des employeuses et employeurs ont identifié des catégories d'emploi à prédominance féminine (Carpentier et al, 2006 : 60-62). Un tiers des entreprises ont ensuite versé des ajustements salariaux à leurs employées et employés. En moyenne, l'impact de ceux-ci représentait 0,9% de la masse salariale des employeuses ou employeurs. Pour les travailleuses et travailleurs, ces ajustements signifiaient en moyenne une hausse salariale de 6,5%. De plus, 21% des catégories d'emplois à prédominance féminine obtenaient un ajustement salarial et en moyenne 28% des employées et employés appartenant à une catégorie d'emplois à prédominance féminine ont ainsi touché une hausse de salaire (Carpentier et al, 2006 : 80).

Pour apprécier l'impact de la loi sur l'écart salarial, la CES se réfère au taux de salaire horaire moyen des hommes et des femmes. Cet écart est passé de 16,1% en 1997 à 13,9% en 2004, diminuant donc de 2,2% (Carpentier et al, 2006 : 45). La disparité salariale se maintient davantage chez les travailleuses et travailleurs âgés alors qu'il tend à s'estomper chez les tranches d'âge plus jeunes. Il n'en demeure pas moins qu'avec un écart moyen de 13,9% en 2004, le problème persiste. D'ailleurs, la réduction de l'écart ne peut être attribuée seulement à la loi, comme d'autres facteurs (fermeture ou création d'entreprises, hausse du salaire minimum, etc.) l'influencent aussi (Carpentier et al, 2006 : 70).

#### LA SECONDE LOI

À la suite du dépôt de ce rapport, le gouvernement du Québec a adopté en mai 2009 une nouvelle loi modifiant la *Loi sur l'équité*

*salariale* afin de la rendre plus efficace et contraignante. Entre 115 000 et 125 000 personnes qui occupent des emplois surtout exercés par des femmes devraient en bénéficier (Murchison, 2009 : 1). Selon la nouvelle loi, les employeuses et employeurs qui n'ont pas encore réalisé l'équité salariale ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour compléter l'exercice (Gouvernement du Québec, 2009). C'est donc à compter de 2011 que les effets de cette modification pourront être appréciés.

Les principaux changements rendent la loi davantage universelle. Environ 10 500 entreprises de 10 employées ou employés et plus sont nouvellement assujetties et celles qui atteindront ce nombre ultérieurement le seront aussi (tiré d'un entretien avec Louise Marchand, présidente de la CES). De plus, un règlement qui doit être adopté d'ici 2011 obligera toutes les entreprises à fournir une déclaration annuelle au ministère du Revenu indiquant si elles ont complété le programme d'équité salariale. La CES pourra ainsi effectuer des vérifications ciblées dans les entreprises qui sont en défaut et faire respecter la loi, ce qui la rend beaucoup plus contraignante qu'auparavant et devrait rendre son application plus universelle. Avec cette déclaration annuelle, les employeuses et employeurs devront aussi divulguer s'ils ont effectué la nouvelle obligation incluse dans la loi qu'est l'évaluation de maintien, qui consiste à mettre à jour leur exercice d'équité salariale aux cinq ans en réévaluant tous les postes (Murchison, 2009 : 2). Cette clause permet de s'attaquer à la réapparition et donc à la reproduction des inégalités dans le temps, par exemple au moment de redéfinir les descriptions de tâches, de négocier une nouvelle convention collective ou d'offrir des promotions (tiré d'un entretien avec Louise Marchand).

Les coûts du non-respect de la loi augmentent aussi. À partir du 1er janvier 2011, les employeuses et employeurs qui n'auraient pas terminé leur exercice d'équité salariale et qui feraient l'objet d'une plainte devant la CES s'exposent à de nouvelles pénalités. En plus des ajustements de salaires rétroactifs à 2001 plus les intérêts qu'ils auront à payer, les employeuses ou employeurs fautifs devront déboursier une indemnité additionnelle, atteignant actuellement 6% des sommes à verser aux employées et employés (Journal du Barreau, 2009). Des amendes allant de 1 000 à 45 000\$ pourraient aussi être imposées à des employeuses ou employeurs qui contreviendraient à la loi (*Loi sur l'équité salariale*, L.R.Q., chapitre E-12.001). Le gouvernement québécois espère ainsi obtenir un taux de conformité de 100% à partir de 2011 en rendant la loi davantage proactive, mais surtout en instaurant un contrôle plus serré de son application (Murchison, 2009 : 2).

#### MÉTHODE DE TILLY

Après cette présentation de la *Loi sur l'équité salariale*, soulignons les liens avec la théorie de Charles Tilly. Cet outil législatif s'attaque directement au durcissement d'une frontière entre deux catégories d'individus, hommes et femmes, qui reçoivent, depuis le début de l'ère industrielle, un accès différencié aux ressources et aux récompenses par le jumelage d'une catégorie externe (hommes/femmes) à une catégorie interne aux organisations de travail (type d'emploi). Le jeu des deux processus créateurs d'inégalités – l'exploitation et la captation d'opportunités – et des deux processus qui assurent la pérennité des inégalités dans le temps – l'émulation et l'adaptation – entre deux catégories d'individus permet de comprendre l'apparition et le maintien historique de l'écart salarial.

La *Loi sur l'équité salariale*, dans son mode d'application, vise justement à déconstruire ce jumelage entre la catégorie externe du sexe et la catégorie interne du type d'emploi, inséré durablement dans les modes d'organisation du travail et de gestion de la rémunération. C'est ce qui est exigé des employeuses et employeurs lorsque la loi prescrit qu'ils identifient des catégories d'emplois à prédominance féminine afin de les comparer à des catégories à prédominance masculine pour égaliser leurs rémunérations respectives. Le lien entre le sexe et l'échelle de rémunération doit alors être rompu, déconstruisant la relation catégorielle inégalitaire. En 1984, Jacques Gauthier expliquait déjà comment, selon la Commission des droits de la personne, ce jumelage s'opère dans l'évaluation des emplois :

Elle [la CDPQ] se demande, en effet, comment un système d'évaluation des tâches ne fait-il que refléter les jugements de valeur, les opinions courantes de la société qui défavorisent les exigences des emplois où sont les femmes (Gauthier, 1984 : 55).

Revoir l'évaluation des postes en identifiant, afin de l'éviter, le biais discriminatoire lié au critère du sexe des personnes dans l'appréciation de leur emploi, est donc la solution qui a été apportée au Québec à partir de 1996 à ce problème d'inégalité durable.

#### LES TROIS ÉTAPES DE TILLY

Pour y arriver, la loi applique presque intégralement les étapes proposées par Tilly comme démarche de réduction et d'élimination des inégalités durables. Ces trois étapes consistent à : 1) analyser les structures organisationnelles actuelles pour identifier

l'existence d'inégalités catégorielles non nécessaires en leur sein; 2) élaborer des scénarios alternatifs avérés permettant aux organisations qui maintiennent des inégalités d'obtenir les mêmes résultats sans ces inégalités; et 3) empêcher la persistance de routines sociales qui font coïncider des catégories externes avec des catégories internes recevant des bénéfices différenciés, privant ainsi les membres de catégories subordonnées des bénéfices qu'ils ou elles méritent (Tilly, 1998 : 246).

La première étape est évidente lorsque la loi exige des organisations – les entreprises – qu'elles évaluent, par l'exercice d'équité salariale, chacun de leurs emplois afin d'identifier l'existence d'inégalités associées à l'appartenance à des catégories – homme ou femme – qui ne sont pas justifiées par d'autres facteurs comme les qualifications, les exigences du poste, etc. Contrairement à une rémunération supérieure accompagnant un poste plus exigeant, les inégalités de traitement ainsi identifiées ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement des entreprises.

Quant à la seconde étape, c'est ce qu'ont réalisé d'abord le législateur en adoptant la loi, et par la suite la CES en développant les outils afin de la faire appliquer. En effet, par cette loi, le gouvernement a élaboré un mode alternatif d'évaluation des emplois, basé sur les quatre critères des qualifications requises, des responsabilités assumées, des efforts requis et des conditions dans lesquelles le travail est effectué. Pour Marie-Thérèse Chicha, cette nouvelle approche offre d'ailleurs un outil efficace et cohérent de gestion des ressources humaines aux employeuses et employeurs (Chicha, 2006 : 33). C'est donc l'implantation d'un modèle alternatif de redistribution des ressources au sein des entreprises, permettant un aussi bon rendement des activités sans maintien d'une inégalité catégorielle, qui se réalise ainsi.

Enfin, le caractère proactif de la loi québécoise correspond à l'application de la troisième étape. En imposant de manière universelle à toutes les employeuses et employeurs d'agir sur leurs routines – par l'exercice d'équité salariale initial puis par l'exercice de maintien de l'équité aux cinq ans – la législation force une discontinuité dans les habitudes typées de gestion des ressources humaines. Par extension, en revoyant l'évaluation des postes pour déconstruire l'association traditionnelle entre basse rémunération pour les femmes et rémunération élevée pour les hommes, la loi pourrait à moyen ou long terme appauvrir les routines sociales de la société en général qui dévalorisent le travail féminin et valorisent le travail masculin. Pour ce qui est « d'empêcher » la persistance des routines sociales maintenant l'inégalité durable, nous verrons comment l'aspect autoritaire<sup>11</sup> de la loi s'y attaque.

#### MODÈLE PROACTIF

Envisageant ce qui pourrait advenir des processus créateurs et reproducteurs d'inégalités dans la société à l'avenir, Charles Tilly avance quatre scénarios possibles. L'un d'entre eux, le scénario du « *Material Equalization* », consiste en l'intervention autoritaire de l'État pour inhiber le jumelage de catégories internes et externes au sein des organisations distributrices de ressources et ainsi permettre la redistribution acceptable de revenus et de services pour tous et toutes. Cette intervention vise aussi à résister contre l'implantation de catégories externes discriminatoires dans les institutions comme l'école. Ces initiatives doivent mener à l'effacement graduel des avantages catégoriels transmis de génération en génération et donc à l'affaiblissement des paires inégalitaires et des quatre mécanismes (Tilly, 1998 : 243).

**L'ADOPTION D'UN OUTIL LÉGISLATIF  
COMME LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE,  
ET ENCORE DAVANTAGE SON  
RENFORCEMENT UNE DÉCENNIE PLUS  
TARD, REPRÉSENTE UNE INTERVENTION  
AUTORITAIRE DIRECTEMENT DESTINÉE À  
INHIBER LE JUMELAGE DE CATÉGORIES  
INTERNES ET EXTERNES AU SEIN  
D'ORGANISATIONS DISTRIBUTRICES DE  
RESSOURCES, DANS CE CAS-CI LES  
ENTREPRISES COMPTANT 10 EMPLOYÉES  
OU EMPLOYÉS ET PLUS.**

L'initiative du gouvernement québécois en matière d'équité salariale s'insère parfaitement dans cette voie. L'adoption d'un outil législatif comme la *Loi sur l'équité salariale*, et encore davantage son renforcement une décennie plus tard, représente une intervention autoritaire directement destinée à inhiber le jumelage de catégories internes et externes au sein d'organisations distributrices de ressources, dans ce cas-ci les entreprises comptant 10 employées ou employés et plus. En plus, en tentant de combler la part résiduelle qui représente un écart salarial de 5 à 15%

entre les hommes et les femmes, le législateur vise une redistribution plus équitable des ressources pour tous et toutes, non associée à l'appartenance à une catégorie ou à une autre. En suivant la pensée de Tilly, il est donc possible d'espérer que cette intervention étatique affaiblisse dans le temps la transmission et la reproduction de l'inégalité durable entre les hommes et les femmes à travers la rémunération, ainsi que les liens entre les processus d'exploitation et de captation d'opportunités et la paire catégorielle hommes/femmes.

#### COÛTS ET BÉNÉFICES

Précisons, quant aux chances de succès de la *Loi sur l'équité salariale*, que Tilly insiste sur l'importance du calcul des coûts et des bénéfices pour la mise en place et la conservation d'une frontière catégorielle inégalitaire. Ainsi, le processus d'exploitation – qui prive les membres d'une catégorie subordonnée d'une partie de la valeur ajoutée par leur travail au profit d'une catégorie dominante, comme c'est le cas pour les femmes sur le marché du travail – ne se fait pas sans frais. Mais le jumelage des catégories internes inégales avec les catégories externes existantes coûte moins cher à installer et à maintenir que toute autre innovation organisationnelle qui viserait à distribuer les ressources selon des frontières nouvelles, et c'est ce qui les rend si fréquentes (Tilly, 1998 : 81).

C'est là que la loi québécoise est intéressante car elle a augmenté dès son application les coûts associés au maintien de l'inégalité catégorielle hommes/femmes dans la rémunération. Des intérêts sur les ajustements salariaux à verser ont commencé à s'accumuler pour les employeuses et employeurs dès 2001, mais la seconde loi est celle qui a véritablement mis en œuvre ce principe d'incitatif financier. La loi prévoit des pénalités supplémentaires pour les employeuses et employeurs réfractaires à partir de 2011 (le 6%), et elles s'appliqueront plus systématiquement avec les déclarations annuelles obligatoires que les entreprises devront remplir. De plus, selon la présidente de la CES, les amendes prévues à la loi en plus de ces intérêts et pénalités mais qui n'ont pas encore été distribuées, seront imposées à partir de 2011 (Murchison, 2009 : 2). Tilly précise à ce sujet que l'augmentation des coûts reliés au maintien d'un système d'inégalité catégorielle peut mener à son abandon, car c'est d'abord une solution organisationnelle qui vise à réduire les coûts de fonctionnement (Tilly, 1998 : 227).

LIMITES DU CAS

Malgré cette correspondance entre la loi et la théorie de Charles Tilly, mentionnons que la *Loi sur l'équité salariale* comporte d'importantes limites. Même si elle prescrit à chaque employeuse et employeur d'identifier ses emplois à prédominance féminine et d'y établir une rémunération équivalente à celle des emplois à prédominance masculine, elle ne déconstruit pas les catégories hommes/femmes dans le milieu de travail, ni la ségrégation professionnelle, et ne s'attaque pas du tout au phénomène du « plafond de verre ». De plus, la loi ne vise à éliminer qu'un écart salarial résiduel de 5 à 15% entre les hommes et les femmes, et non l'écart total. Conséquemment, si l'objectif de la loi était complètement atteint à l'échéance de 2011, il demeurerait un écart salarial non négligeable entre les travailleurs et les travailleuses à temps complet au Québec. Enfin, l'impact de tous les autres facteurs qui diminuent le salaire moyen des femmes comparativement à celui des hommes, comme le travail précaire ou à temps partiel, la maternité et les responsabilités familiales, ne sont pas non plus touchés par la Loi sur l'équité salariale, ce qui limite son potentiel de réduction de l'inégalité durable entre hommes et femmes sur le marché du travail.<sup>12</sup>

Reste que la voie législative et autoritaire dans laquelle s'est engagée le Québec pour remédier à l'iniquité salariale persistante répond par sa nature et son fonctionnement aux prescriptions de Tilly pour réduire les inégalités catégorielles durables, ce qui suggère que la *Loi sur l'équité salariale* représente un outil législatif innovateur et prometteur dans la lutte contre la rémunération différenciée. Dans cette perspective, il semble que la loi et son renforcement soient des pas importants et surtout concrets dans la reconnaissance et la diminution des inégalités salariales entre hommes et femmes au Québec. Et comme le contexte d'adoption de la loi et sa modification subséquente le démontrent, cette innovation législative découle directement des analyses et des mobilisations féministes.

1. Tilly, Charles (1998). *Durable Inequality*, Berkeley : University of California Press, 299 pages.
2. Nous définissons ici largement le patriarcat comme un système d'organisation des relations sociales favorisant systématiquement les hommes et défavorisant systématiquement les femmes.
3. Pour Catherine Omnès par exemple, le traitement inégal en emploi est directement lié « à l'exclusion des femmes des droits civiques, à leur infériorité face à l'éducation et à leur statut dans la famille » (Omnès, 2003 : 378). Cette position sociale « dominée », pour Tilly, a été empruntée et appliquée au champ de l'emploi.
4. C'est que tout changement organisationnel implique une certaine période d'adaptation, voire de lutte. Par exemple, l'alternance du tour de parole entre hommes et femmes dans les assemblées mixtes (qui est de plus en plus utilisée), n'a été acceptée qu'à la suite de mobilisations féministes. La culture d'assemblée, ou dit autrement, la forme organisationnelle, conserve une certaine inertie coûteuse à modifier. Plusieurs individus, encore aujourd'hui, mettent en doute et résistent à cette « nouvelle façon de faire ». La conservation des modes d'organisation, même s'ils sont inégalitaires, engage moins de coûts parce que l'habitude simplifie leur utilisation.
5. Dans ce cas-ci, une loi proactive doit viser à « prescrire les moyens pour corriger la discrimination salariale fondée sur le sexe et en prévenir la réapparition » comme le fait la loi québécoise adoptée en 1996 (Carpentier et al, 2006 : 21). Ce type de loi se distingue de lois visant à interdire la discrimination car elle pose une obligation universelle (aux employeurs) d'agir pour réaliser l'équité salariale.
6. Au Québec, les statistiques sur le taux de scolarité montraient en 1996 que 16,9% des femmes actives détenaient un diplôme universitaire, ce qui était le cas de 16,4% des hommes, mais les champs d'études différaient selon le sexe et les femmes étaient moins nombreuses à détenir un doctorat. Les femmes représentaient aussi 71% des employées et employés à temps partiel au Canada en 1995. Pour ce qui est du rôle de la syndicalisation, le ratio de la rémunération horaire des femmes comparé à celui des hommes était de 90% chez les syndiquées et syndiqués plutôt que 78,1% pour les non-syndiquées et non-syndiqués au pays en 1999. Enfin, les femmes auraient eu tendance à être plus représentées dans les PME ainsi que dans les services personnels, les services de santé et le commerce de détail, des secteurs moins bien rémunérés que les grandes entreprises et les domaines des services aux entreprises et du commerce de gros, où les hommes seraient davantage présents (Chicha, 2000 : 12). Il est intéressant de noter que ces différences entre hommes et femmes, considérées comme des facteurs objectifs d'écart salarial, peuvent toutefois découler du système patriarcal.
7. En 1996, les femmes étaient majoritaires dans la plupart des 25 professions les moins bien rémunérées et minoritaires dans les 25 professions les mieux rémunérées au Canada (Chicha, 2000 : 14).
8. Cette forme de ségrégation visée par les initiatives d'équité salariale doit donc être distinguée de celle que constitue le « plafond de verre » et qui est plutôt visée par des mesures d'accès à l'égalité.
9. Des préjugés et stéréotypes variés qui associent les femmes au rôle de mère au foyer et les hommes au rôle de pourvoyeur, ou encore qui considèrent que les qualités « féminines » requises par un emploi (minutie, douceur, écoute, etc.) sont naturelles, ont pu ainsi contribuer à dévaloriser le travail féminin.
10. La question de l'équité salariale n'englobe évidemment pas toutes les inégalités présentes sur le marché du travail. L'équité salariale vise un salaire égal pour un travail équivalent, permettant que des emplois féminins ghettoïsés soient rémunérés à leur juste valeur. Ce principe ne touche cependant pas à une autre conséquence de la ségrégation professionnelle, soit le cantonnement des femmes dans les emplois les moins bien rémunérés en limitant leurs chances de promotion (une facette du phénomène du « plafond de verre »). Ce sont plutôt des politiques complémentaires d'accès à l'égalité qui ont visé ce problème au Canada et au Québec, comme la Loi sur l'équité en matière d'emploi au fédéral (Chicha, 2000 : 7).
11. Cette loi est une intervention autoritaire en ce sens qu'elle impose aux employeuses et employeurs une modification de leurs habitudes de gestion. Elle se distingue ainsi de mesures où l'adhésion est volontaire, comme c'est le cas avec certains programmes pour l'accès à l'égalité en emploi dans le secteur privé.
12. Notons aussi qu'une critique féministe radicale peut être formulée à l'égard des lois libérales qui visent une égalité des opportunités en luttant contre la distribution différenciée des ressources selon la frontière du genre comme le fait la Loi sur l'équité salariale. Comme le soulignent Kathryn Pyne Andersen, Martha Ackelsberg et Shawn Pyne, ces mesures ne s'attaquent pas fondamentalement au système hiérarchique de privilège qui produit les inégalités dans la société, ce qui peut miner leur efficacité (Pyne Addeison, Kathryn, Martha Ackelsberg, Shawn Pyne, 1995 : 332).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages monographiques :

- BATTAGLIOLA, (2000). *Histoire du travail des femmes*, Paris : Éditions La Découverte, 110 p.
- CHICHA, Marie-Thérèse (2000). *L'équité salariale : mise en œuvre et enjeux*, 2ème édition, Montréal : Les éditions Yvon Blais, 420 p.
- CHICHA-PONTBRIAND, Marie-Thérèse (1989). *Discrimination systémique, fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Cowansville : Y. Blais, 197 p.
- DAVID, Hélène (1986). *Femmes et emploi, le défi de l'égalité*, Montréal : PUQ-IRAT, 477 p.
- DUMONT, Micheline (Dir.) (1982). *L'Histoire des Femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal : Éditions Les Quinze, 508 p.
- FLAHAULT, Érika (Dir.) (2006). *L'insertion professionnelle des femmes : entre contraintes et stratégies d'adaptation*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 263 p.
- TILLY, Charles (1998). *Durable Inequality*, Berkeley : University of California Press, 299 p.
- Articles scientifiques :
- BOURDON, Sylvain et Alicia F. CLEAVER (2000). « Le genre et le stéréotype du diplôme lors de l'insertion professionnelle », In *Revue de sciences de l'éducation*, vol. 26, no. 3, p. 677-700.
- DE SÈVE, Micheline (1988). « Pour une mise à jour des caractéristiques de l'emploi féminin de 1961 à 1986 », In *Interventions économiques*, no. 20, p. 59-101.
- NERGAARD, Kristine et Eva SOUMELI. « Gender Pay Equity in Europe », In *European Industrial Relations Observatory On-Line*, 30 janvier 2002. [En ligne] : <http://www.eurofound.europa.eu/eiro/2002/01/study/tn0201101s.htm> (page consultée le 16 décembre 2009).
- OMNÈS, Catherine (2003). « Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations », In *L'Année Sociologique*, Vol. 53, pp. 373-398.
- PYNE ADDELSON, Kathryn, Martha ACKELSBURG et Shawn PYNE (1995). « Anarchism and feminism », In N. Tuana, R. Tong (dir.), *Feminism & Philosophy*, San Francisco : Westview Press, p. 330-352.
- Recherches institutionnelles :
- CHICHA, Marie-Thérèse (2006). *Analyse comparative de la mise en œuvre du droit à l'égalité de rémunération : mise en œuvre et enjeux*, Genève : Bureau International du Travail, septembre 2006, 86 p.
- GAUTHIER, Jacques (1984). *Les femmes et l'emploi : de la discrimination à l'égalité, le passé, présent, et le futur*, Bulletin, Montréal : Institut de recherche appliquée sur le travail, 95 p.
- ROCHETTE, Maude, Lucie DESROCHERS et Francine LEPAGE (1993). *L'équité en emploi pour les femmes*, Québec : Conseil du statut de la femme, 148 p.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (1995). « Chapitre 2 : La progression des femmes sur le marché du travail », In *Travail et emploi : nouvelles réalités, nouvelles problématiques*, Québec : Musée de la civilisation de Québec, janvier 1995, pp. 33-43.

Publications gouvernementales et textes de loi :

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Charte des droits et libertés*. [En ligne] : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/>

[telecharge.php?type=2&file=/C\\_12/C12.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM) (page consultée le 20 novembre 2009).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi sur l'équité salariale*. [En ligne] : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2009C9F.PDF> (page consultée le 22 novembre 2009).

CARPENTIER, Renée, Hélène MASSÉ et Maryse PELLETIER (2006). *La Loi sur l'équité salariale, un acquis à maintenir, Rapport du ministre du travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale*, Québec : Commission de l'équité salariale, novembre 2006, 122 p.

CHICHA, Marie-Thérèse et Daniel Carpentier (1992). *Une loi proactive sur l'équité salariale au Québec, Rapport de consultation de la Commission des droits de la personne et recommandations*, Montréal : Commission des droits de la personne du Québec, 155 p.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNES ET DE LA JEUNESSE (2002). *Mise en œuvre des conventions internationales, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 6e rapport du Canada (1998-2002), Québec : CDPJQ, 11 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2000). *Vers une meilleure représentation de la diversité québécoise dans l'administration publique : Rapport sur l'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique québécoise depuis 1980*, Québec : Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique du Conseil du trésor, 35 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Faits saillants, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, 27 mai 2009*. [En ligne] : [http://www.travail.gouv.qc.ca/ministre/communiqu2009/faits\\_saillants27maiES.pdf](http://www.travail.gouv.qc.ca/ministre/communiqu2009/faits_saillants27maiES.pdf) (page consultée le 14 décembre 2009).

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2007). *D'égalité à égal ? un portrait statistique des femmes et des hommes*, Québec : Édition MCCC, 260 p.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (2008). *Loi sur l'équité en matière d'emploi: Rapport annuel 2008*, Gatineau : Service des publications de RHDS, 118 p.

STATISTIQUE CANADA. *Produits de données du recensement de 2006*. [En ligne] : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/index-fra.cfm> (page consulté le 21 novembre 2009).

Autres :

MURCHISON, NOÉE (2009). « L'ÉQUITÉ SALARIALE, DE GRÉ OU DE FORCE », IN *MAGAZINE JOBBOOM*, VOL. 10, NO. 10, MONTRÉAL : ÉDITIONS JOBBOOM. [EN LIGNE] : [HTTP://CARRIERE.JOBBOOM.COM/MARCHE-TRAVAIL/DOSSIERS-CHAUDS/2009/11/05/11648266-JM.HTML](http://CARRIERE.JOBBOOM.COM/MARCHE-TRAVAIL/DOSSIERS-CHAUDS/2009/11/05/11648266-JM.HTML) (PAGE CONSULTÉE LE 8 MARS 2010).

ENTRETIENS AVEC LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE, LOUISE MARCHAND, ET LA PROFESSEURE MARIE-THÉRÈSE CHICHA RÉALISÉS DANS LE CADRE D'UN REPORTAGE JOURNALISTIQUE EN AOÛT 2009.

## ANNE CLAIRE POIRIER OU LA CRÉATION D'UNE PAROLE FÉMININE

PAR MAUDE LAFLEUR  
BACCALURÉAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES, UQAM.

Le cinéma, en tant que produit culturel, est un des véhicules les plus importants des valeurs sociales. Et si la plupart des productions grand public semblent encore être porteuses d'idéologies patriarcales et traditionnelles, les choses ont, tout de même, beaucoup évolué depuis les années cinquante. Au Québec, le cinéma des femmes a eu une incidence énorme sur le développement du septième art, dont Anne Claire Poirier est, sans doute, une des plus éminentes représentantes, en plus d'être la pionnière de cette inscription des femmes en tant que créatrices au cinéma. Sa lutte personnelle pour être acceptée dans un milieu où les femmes étaient absentes conduit aux débuts d'un cinéma féminin. Son engagement n'est pas sans conséquence, et, principalement dans *Mourir à tue-tête*, elle prouve qu'elle n'a pas peur d'entrer dans le combat féministe.

C'est en 1960 qu'Anne Claire Poirier, alors âgée de vingt-huit ans, entre à l'Office National du Film. À cette époque, la situation des femmes à l'intérieur de l'ONF est déplorable :

Ainsi, on croit encore que leurs principales qualités sont la minutie, le souci du détail, les sens de l'observation, la diplomatie et la patience, alors qu'on les considère comme désavantagées par « leur faiblesse physique », « leur fragilité », « leur émotivité » et « leur instabilité. » Ce sont ces conceptions des rôles qui enferment les femmes dans des ghettos d'emploi.<sup>1</sup>

Celles-ci occupent principalement des positions reliées à la fonction de soutien; elles sont donc secrétaires, monteuses, scriptes... mais accèdent rarement au champ de la production. Ces emplois prestigieux, demandant plus d'autorité et une meilleure capacité de gestion, sont réservés presque

exclusivement aux hommes. De plus, les femmes se retrouvent désavantagées puisqu'elles possèdent souvent moins d'expérience et de connaissances techniques. Si Anne Claire Poirier détient maintenant le titre de première femme cinéaste au Québec<sup>2</sup>, c'est au service des versions, une des étapes de la salle de montage, qu'elle est d'abord engagée. Elle grimpe ensuite les échelons pour devenir assistante au montage ou à la réalisation comme elle l'explique dans la revue *Copie Zéro* en 1985 : « Ma première étape dans le cinéma fut le montage. C'était un choix, un choix qui avait en même temps quelque chose d'obligatoire, en ce sens que c'était de toutes les portes techniques la seule qui m'était ouverte. »<sup>3</sup> Elle se souvient avoir eu envie d'occuper un poste derrière la caméra, ce qui avait été impossible en raison du poids de l'équipement. Par contre, elle affirme ne pas regretter ce passage quelque peu forcé à la table de montage, puisque c'est cette position qui lui a permis d'acquérir de l'expérience et de saisir « le concret de l'image »<sup>4</sup>. Cet amour du montage se manifeste plus tard dans *Mourir à tue-tête*, entre autres, film dans lequel elle met en scène les processus de montage et de production.

Après avoir travaillé à la réalisation de plusieurs courtes productions, elle réalise en 1968 son premier film dont la durée excédera une heure et quart. *De mère en fille* devient le premier long-métrage québécois réalisé par une femme ainsi que le premier film traitant de sujets et d'intérêts féminins. La représentation de la femme dans le cinéma québécois est, jusqu'alors, laissée entre les mains des réalisateurs masculins qui en dressent un portrait stéréotypé. Durant les années cinquante, on rencontre « deux prototypes féminins, la victime et le bourreau »<sup>5</sup>, qui se manifestent à travers trois catégories de personnages. L'image de la bonne mère, comme Mme Paradis dans

*Cœur de Maman* (1953) de René Lacroix, apparaît comme un schème surutilisé. À ce personnage de mère aimante, il faut opposer le stéréotype de la marâtre, comme le personnage de Marie-Louise dans le film de Jean-Yves Bigras : *La petite Aurore*,

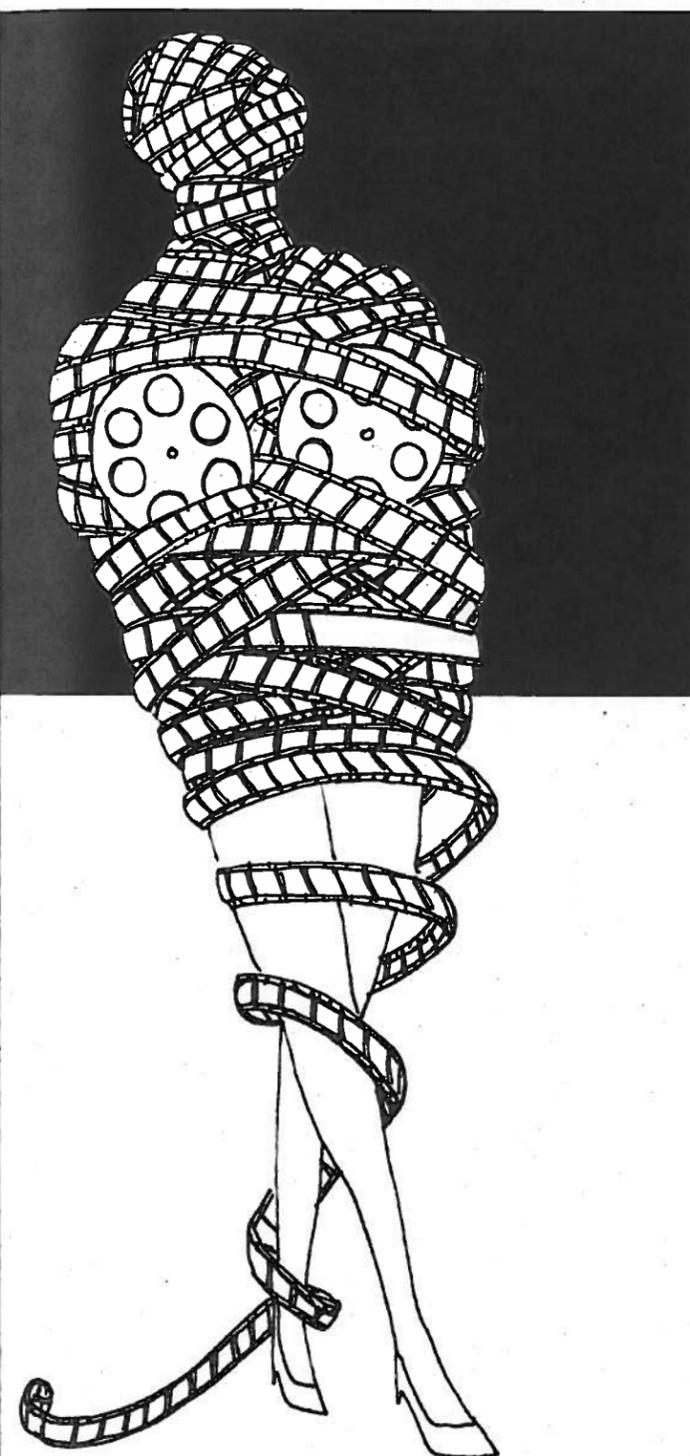
*l'enfant martyr* (1952). Aurore, quant à elle, entre dans le rôle de la victime tout comme la populaire Donalda (*Un homme et son péché* 1949 de Paul Gury). Dans les années soixante, « la mère se métamorphose lentement en ingénue. »<sup>6</sup> Apparaissent alors les personnages de *waitress*, de prostituées et de jeunes célibataires séduisantes qui se multiplieront jusque dans les années soixante-dix.

En réalisant *De mère en fille*, Anne Claire Poirier combat donc les stéréotypes dans lesquels la représentation des femmes a été contrainte jusqu'à ce moment en abordant un sujet qui a été complètement ignoré avant elle : la maternité. Étant une des expériences les plus associées à la féminité, cette étape de la vie est considérée comme naturelle et instinctive, au point où aucun réalisateur n'a cru qu'il y avait matière à en faire un film. Avec son long-métrage, Anne Claire Poirier répond que la maternité n'est pas si naturelle pour la femme et qu'elle est source de beaucoup « d'angoisse » et de « culpabilité. »<sup>7</sup> Elle met en scène l'ambivalence d'une femme face à son désir d'émancipation et à ses responsabilités envers ses enfants. « Pour sortir quelques heures je dépends de tout le monde, parce qu'ici tout le monde dépend de moi »<sup>8</sup>, dira Liette, le personnage du film. Ce projet s'impose à la réalisatrice comme une obligation après ses deux grossesses :

Peut-on dire que DE MÈRE EN FILLE est un film féministe? C'est sûrement un film féminin et un film féministe inconscient. La grande partie consciente de mon cheminement féministe n'était pas faite; mes maternités ont sûrement été le point tournant de mon éveil. DE MÈRE EN FILLE, c'était une femme qui disait SA vérité et réclamait SA place dans la vie.<sup>9</sup>

De toutes ses productions, c'est sûrement celle qui a le plus mal vieilli puisque maintenant, grand nombre des mères jouissent d'une liberté et d'une vie professionnelle satisfaisante, ce qui témoigne de l'évolution des mentalités en ce qui a trait à la division des responsabilités parentales.

En 1971, Anne Claire Poirier participe au lancement du projet *En tant que femmes* qui s'étendra, par la suite, de 1972 à 1975. Cette série de six films est présentée comme faisant partie de Société Nouvelle, un programme visant à donner aux cultures marginales une voix d'expression de leur identité. Même si les femmes réalisatrices acceptent mal la définition de la culture féminine comme étant une culture marginale, la série *En tant que femmes* reste la première opportunité qu'ont les femmes d'utiliser le cinéma pour exprimer leur réalité, et ce, avec le



financement et l'appui de l'ONF. Dans le texte qui précède cette initiative, Anne Claire Poirier et ses collaboratrices écrivent :

Il s'agit pour nous d'aller plus loin dans l'exploration, non seulement de la «situation et des problèmes», mais la réalité de la femme en l'abordant par l'imagerie existante : 1) l'image qu'on lui impose 2) l'image qu'on se fait d'elle 3) l'image qu'elle projette d'elle-même 4) l'image qu'elle se fait d'elle-même.<sup>10</sup>

La campagne a pour objectifs, entre autres, de briser l'isolement de la femme et de participer à la genèse d'une société différente. Anne Claire Poirier produit deux de ces films : *Les filles du Roy* (1974) et *Le temps d'avant* (1975).

Le cinéma féminin qui prend son envol avec cette série est en constante évolution. S'insérant, au départ, dans une perspective plus féminine, il tend bientôt vers une idéologie féministe ; c'est-à-dire que, d'abord utilisé comme moyen d'expression de la réalité des femmes, le cinéma deviendra un moyen, pour elles, de revendiquer l'égalité des droits. Le cinéma des femmes au Québec se divise donc en quatre périodes : le premier mouvement, dont la série pionnière *En tant que femmes* fait partie, est celui de l'énonciation de la situation féminine. « Le deuxième mouvement s'intéresse davantage aux problématiques individuelles des femmes et se développe surtout [autour] des années 1972-1978. »<sup>11</sup> La troisième période est plus axée sur la société et met en scène l'oppression que subit la classe sociale des femmes par celle des hommes. Il y est question des relations de pouvoir, mais les films de cette époque restent malgré tout explicatifs. La quatrième phase commence avec les années quatre-vingt et regroupe des films dont les sujets, divers et éclatés, ont en commun un propos accusateur et radical. Anne-Claire Poirier évolue, elle aussi, dans son discours, passant d'un cinéma féminin à un cinéma féministe. *Mourir à tue-tête* (1979) est un film troublant, mais très certainement marqué par cet esprit de revendication qui caractérise ce dernier mouvement.

Ce film, probablement le plus complet et le plus pertinent du cinéma féminin/féministe du Québec, construit un discours féministe radical qui énonce tant les problèmes qu'implique la représentation de la femme sur le plan culturel que les effets directs de la domination masculine sur le développement psychologique d'une femme en particulier. En liant par l'image l'individuel et le collectif, Anne Claire Poirier produit un film au contenu révolutionnaire, qui vaut la peine d'être analysé. L'action se déroule sur trois niveaux, chacun d'eux jouant un rôle

différent dans la représentation identitaire. Le premier niveau, celui qu'on nommera fiction, présente l'histoire de cette jeune femme, Suzanne, qu'on suit dans les différentes étapes de la dépression qu'elle fait après avoir été victime d'un viol. Le deuxième, qu'on désignera comme le niveau du commentaire, est tout aussi fictif que le premier. Il est constitué de deux personnages féminins : la réalisatrice et la monteuse de la première fiction. Le troisième niveau est formé, lui, d'images d'archives tournées au Viêt Nam et en Afrique. Au niveau de la fiction, nous retrouvons Suzanne, la victime, qui devient le symbole de toutes les femmes par le lien qu'on fait entre elle et les femmes des autres niveaux. Le personnage de Suzanne résulte d'une réaction aux représentations de la femme dans le cinéma masculin puisqu'elle n'est ni représentée comme mère ni comme épouse, mais comme femme qui s'affirme par le discours. L'agresseur lui dit d'ailleurs en parlant des femmes : « Toutes pareilles, maudites chiennes, maudites folles, maudites saintes-nitouches. » Elle est toutes les femmes qui doivent continuer à vivre malgré l'oppression masculine.

Le texte *Cinéma narratif et plaisir visuel* de l'américaine Laura Mulvey est publié en 1975 et il y a fort à parier qu'Anne Claire Poirier l'a lu lorsqu'elle réalise *Mourir à tue-tête*. Le travail de Mulvey consiste à démontrer à quel point les idéologies patriarcales, intériorisées par la société, structurent le discours et la forme cinématographique. « L'Inconscient patriarcal »<sup>12</sup> dans le film *Mourir à tue-tête* est par contre tout à fait conscient et même délibéré. « Dans un monde gouverné par l'inégalité entre les sexes, le plaisir de regarder se partage entre l'homme, élément actif, et la femme, élément passif »<sup>13</sup>, c'est ce plaisir de regarder qu'on nomme scopophilie. La première scène est un exemple parfait de cette théorie. L'homme, l'agresseur, attache la femme, la forçant ainsi à la passivité, et porte sur elle ses fantasmes en lui disant : « t'es parfaite comme ça. »<sup>14</sup> C'est l'image de la femme souhaitée par l'homme, attachée, passive, et qui ne peut pas se soustraire aux regards; une femme que l'on peut déshabiller à sa guise. La scopophilie et le regard, tant dans le film de Poirier que dans la théorie de Mulvey, proviennent de trois sources différentes : la caméra, le personnage et le spectateur. Ici, les trois regards sont fusionnés. Le cadrage serré de la caméra dirige le regard du spectateur et passe par le regard du personnage (l'agresseur regarde Suzanne ou Suzanne regarde l'agresseur). Par ces prises de vues, on voit le rapport inégalitaire entre hommes et femmes qu'impose la société patriarcale. Lorsque Suzanne regarde son agresseur, la caméra le montre de la tête au pied, souvent en contre-plongée ce qui donne une impression de pouvoir et de domination. Par contre, lorsque la caméra prend le point de vue de l'agresseur, elle ne nous laisse

jamais voir le corps de Suzanne dans sa totalité. Le regard du personnage masculin et du spectateur est posé sur des parties de son corps. On voit les mains de Suzanne, ses seins, son ventre, ses jambes, son sexe, mais jamais on ne la voit entière. Son visage ne nous est pas souvent montré puisque celui-ci est porteur de la subjectivité et que, dans cette scène, mais aussi dans la société patriarcale, la femme est objet du désir et non pas sujet désirant. Cette scène est l'une des plus dénonciatrices de cette agression masculine sur les femmes. Si Suzanne représente toutes les femmes, l'agresseur de celle-ci, quant à lui, représente tous les hommes exerçant leur domination. Il nous est possible de l'affirmer, puisque, dans la scène du procès, l'acteur jouant l'agresseur de Suzanne est repris pour représenter chacun des hommes accusés de violence sexuelle. Ce faisant, Anne-Claire Poirier lance un message radical et dénonciateur : tous les hommes sont des agresseurs. Le policier, le docteur et le photographe qui s'occupe de l'enregistrement des accusations de Suzanne ne font que perpétuer cette agression masculine, lui faisant subir un deuxième viol.

Le film présente un procès où des femmes, mais aussi des jeunes filles, se réunissent pour accuser leurs agresseurs. La scène propose une solution à cette inégalité. Plusieurs femmes victimes de viol dénoncent l'aspect désuet des lois concernant l'agression sexuelle. Leur principale objection est que la justice est une manifestation du discours patriarcal qui n'assure pas la protection des femmes. La loi concernant le viol à cette époque, qui est complètement absurde, affirme qu'un mari qui force par la violence son épouse dans un rapport sexuel ne peut être accusé de viol. C'est en 1983, après la protestation de plusieurs groupes féministes, avec le projet de loi C-127 que le changement s'effectue, le terme viol est alors remplacé par une accusation d'agressions sexuelles. Anne Claire Poirier combat, par *Mourir à tue-tête*, cette aberration de la loi et conscientise, par le fait même, de nombreuses femmes qui se joignent au mouvement de protestation. Dans cette scène de procès, donc, on clame : « Vous vous protégez entre hommes, internationalement. »<sup>15</sup> La solution, c'est de participer à l'évolution de la justice en changeant cette façon qu'ont de codifier la société et ses instances à travers un langage masculin qui ne prend qu'en considération les aspects rationnels d'une situation. Or, le viol n'est pas rationnel. Pour la victime, c'est émotif, c'est la honte, c'est la peur, c'est mourir-à tue-tête sans que personne n'écoute. Judith Butler parlait de la femme « produite et contenue dans les structures du pouvoir »<sup>16</sup> et de l'impérativité de ne pas laisser les femmes être jugées par les idéologies patriarcales. Il serait nécessaire, plutôt, de modifier les systèmes de lois et de significations afin de rendre la femme égale à l'homme à l'intérieur de

ces institutions. Et c'est seulement lorsque Suzanne est seule, libérée du patriarcat imposé par la présence masculine, qu'on la voit pour la première fois nue et entière. L'idée totalitaire du message de ce film peut déplaire ou choquer, mais c'est qu'il faut comprendre que la vague de cinéma féministe dans laquelle s'inscrit *Mourir à tue-tête* ne se contente pas d'exprimer les particularités de la condition féminine ; ces cinéastes faisaient leur entrée dans une lutte.

Le travail d'Anne Claire Poirier et des cinéastes féminines/féministes, toutes périodes confondues, ont un impact, bien entendu, sur la situation de la femme dans le cinéma, lui évitant, comme nous l'avons vu, la stigmatisation et le confinement à des rôles stéréotypés. Par contre, les changements apportés par les femmes dépassent la représentation de leur propre condition : les nouvelles thématiques et les nouvelles sensibilités introduites par les productions féminines vont jusqu'à modifier le discours que les hommes porteront sur eux-mêmes. Les rôles masculins sont, eux aussi, stéréotypés. Les pères absents (comme dans *La petite Aurèle...*) sont les équivalents contraires des bonnes mères. Les personnages de *waitress* servent de pendants aux loosers, clients des tavernes (*Le temps d'une chasse* 1972). Une fois la réalité féminine exposée et les stéréotypes affaiblis, les cinéastes se volent attribuer une plus grande liberté. Apparaissent alors des films tels que *J.A. Martin, photographe* (1977) ou *Les Bons débarras* (1980) avec des personnages comme Manon, une petite fille capable de rivaliser et de repousser l'autorité masculine qui est symbolisée par l'amant de sa mère, un policier. Sans le combat mené par les femmes cinéastes, jamais un policier n'aurait pu être représenté comme plus faible qu'une préadolescente. La nouvelle sensibilité apportée par la deuxième vague du cinéma des femmes et l'emphase mise sur l'intériorité permet l'apparition de nouveaux personnages masculins. L'émotivité est finalement acceptable dans la représentation du sexe fort. Des personnages d'hommes roses, de pères sensibles et attentifs émergent, comme dans *La bête Lumineuse* (1982) de Pierre Perrault, qui met en scène un professeur de philosophie durant une partie de chasse. Celui-ci câline et embrasse sa fille sans honte et n'hésite pas à pleurer et à parler de ses sentiments. Les questionnements soulevés par le cinéma féminin permettent aussi un projet tel que *L'homme renversé* (1986). Ce film réfléchit à la condition et à la représentation du masculin. Sans les changements de l'iconologie féminine, jamais avant la représentation masculine n'aurait été matière à questionnement puisqu'elle semblait aller de soi.

Anne Claire Poirier a modifié le paysage cinématographique québécois, et ce, dès son entrée à l'ONF. Offrant d'abord un cinéma

abordant les réalités féminines jusqu'alors ignorées par le septième art, elle suivra les tendances générales du cinéma des femmes et prendra une position beaucoup plus affirmée. Avec *Mourir à tue-tête*, elle s'engage dans le combat féministe. Que ce soit en levant le silence sur des sujets trop longtemps mis de côté ou encore en révélant avec éclat les injustices créées par les lois patriarcales, il est certain qu'Anne Claire Poirier propose une nouvelle représentation du féminin. Son travail et celui de ces consœurs dissout l'obligation de camper les personnages, tant féminins que masculins, à l'intérieur de stéréotypes rigides.

Ces changements se répercutent également dans le cinéma commercial. L'influence des réalisatrices sur leur collègues masculins est indéniable et se remarque sur nos écrans à travers des personnages tels que celui de Louis Tremblay dans *l'Audition* (2005), ou celui qu'incarne Patrick Huard dans *Cadavres* (2009). Cette nouvelle latitude permet à Jean-Claude Lauzon de présenter, dans *Un zoo la nuit* (1987), un fils adulte qui s'étend, nu, près du cadavre de son père. Que nous pensions aux *Invasions barbares* (2003) ou à *La Guerre des tuques* (1984), les exemples de cette acceptation de la douceur et de l'émotivité chez le personnage masculin sont nombreux. Remercions donc Paule Baillargeon, Micheline Lanctôt, Marquise Lepage, Suzanne Gervais et bien d'autres car, en osant aborder des thèmes qu'on croyait jusqu'alors sans intérêt, elles ont révolutionné le cinéma québécois, effaçant donc l'obligation de mettre en scène des rapports intersexuels typés et rigides.

1. Louise Carrière, *Femmes et Cinéma Québécoise*, Montréal, Éditions Boréal Express, 1983. p.202
2. [http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/portraits/anne\\_claire\\_poirier/](http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/portraits/anne_claire_poirier/)
3. Anne Claire Poirier, « Anne Claire Poirier de A à Z » dans *Copie Zéro*, N. 23 (Février 1985). Cinémathèque québécoise/ Musée du cinéma, p.4
4. Idem.
5. Carrière, *Ibid.*, p.31
6. Carrière, *Ibid* p.53
7. Poirier, *Ibid* p.8
8. Anne Claire Poirier, *De Mère en fille*. 1968.
9. Poirier, *Ibid* p.8
10. Poirier, *Ibid.*, p.8
11. Carrière, *Ibid.*, p.144
12. Laura Mulvey « Cinéma narratif et plaisir visuel » dans *20 ans de théories féministes sur le cinéma*, édité par Ginette Vincendeau et Bérénice Reynaud, collection *CinémaAction*, n.67, Condé-sur-Noireau, Télérama Paris, C. Corlet, 1993p. 17
13. Mulvey, *Ibid.*, p.18
14. Anne Claire Poirier, *Mourir à tue-tête*, 1979
15. Anne Claire Poirier, *Mourir à Tue-tête*, 1979
16. Judith Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La découverte, 2005. p.62

#### BIBLIOGRAPHIE

BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La découverte, 2005.

CARRIÈRE, Louise, *Femmes et Cinéma Québécoise*, Montréal, Éditions Boréal Express, 1983.

MULVEY, Laura, « Cinéma narratif et plaisir visuel » dans *20 ans de théories féministes sur le cinéma*, édité par Ginette Vincendeau et Bérénice Reynaud, collection *CinémaAction*, n.67, Condé-sur-Noireau, Télérama Paris, C. Corlet, 1993. p.17-23

POIRIER, Anne Claire, « Anne Claire Poirier de A à Z » dans *Copie Zéro*, N. 23 (Février 1985). Cinémathèque québécoise/ Musée du cinéma, p. 4-21 [http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/portraits/anne\\_claire\\_poirier/](http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/portraits/anne_claire_poirier/) consulté le 10 mars 2010

#### FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

Anne Claire Poirier, *De Mère en fille*. 1968.

Anne Claire Poirier, *Mourir à tue-tête*. 1979.

## DE L'ANONYMAT VERS L'AFFIRMATION DE SOI : UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE DE LA LUTTE DES FEMMES EN OCCIDENT ET DANS LE MONDE ARABE

PAR GASSER KHALIFA  
CHERCHEUR AU POSTDOCTORAT  
AU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES, UQAM.



Pour une femme, écrire a toujours été subversif : elle sort ainsi de la condition qui lui est faite et entre comme par effraction dans un domaine qui lui est interdit. (Slama, 1985 : 51)

De tout temps, les femmes ont subi l'interdit et la répression : le fait d'écrire était le symbole de la transgression de leur condition. Elles étaient exclues des domaines intellectuels, tels la philosophie, l'art et la médecine, dominés par les hommes. Le savoir étant considéré comme viril, les femmes ont été mises à l'écart de la connaissance, et on s'est forgé de leurs compétences une opinion biaisée. La société leur ayant traditionnellement assigné des rôles précis (ceux qui relèvent de l'univers familial), on a manifesté une méfiance envers toute transgression de l'espace limité que ces rôles circonscrivaient. En Occident, mais surtout dans le monde arabe, l'émancipation des femmes est apparue tardivement et, dans certaines sociétés, elle est encore discutable. Les femmes vivaient une situation difficile puisqu'elles subissaient la domination masculine dans tous les aspects de leur vie et, en tant qu'institution, la littérature faisait partie des structures sociales contre lesquelles elles ont eu à se battre. Si on peut dire que la domination masculine de l'institution littéraire n'a pas rendu aisé son accès pour les femmes, on peut aussi affirmer que c'est grâce à l'incursion de ces dernières dans ce domaine que leur condition a pu être écoutée et débattue.

Si on considère que le VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. voit naître l'écriture féminine<sup>1</sup>, il est facile d'affirmer que la production littéraire des femmes a tout de même par la suite été très restreinte.



C'est surtout dans les milieux aisés de l'Occident que l'écriture féminine a réellement commencé à s'implanter. En France, plus particulièrement pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les femmes riches, appartenant généralement à l'aristocratie, ont pu se cultiver grâce à des salons littéraires et philosophiques<sup>2</sup>. Ces cercles de discussions étant réservés presque uniquement à la noblesse, cela n'a pas aidé les femmes de la classe ouvrière à s'instruire ou à s'affirmer en littérature. Le XIX<sup>e</sup> siècle ne témoigne pas d'une croissance significative des activités littéraires féminines en France, comparativement aux siècles précédents et à ce qui se passe en Angleterre<sup>3</sup>. Les causes de la forte présence des écrivaines anglaises dans l'institution littéraire durant cette période, que Virginia Woolf a qualifiée de « l'Âge épique de l'écriture féminine », devraient être recherchées, selon Viviane Forrester, dans le « paysage mental anglo-saxon plus ouvert, plus poreux, plus apte à laisser "enterrer les choses du dehors" invoquées par Kafka ». (Forester, 1977 : 68)

En France, une multitude de facteurs peuvent être pris en compte pour expliquer le peu d'implication des femmes dans la vie littéraire, comme la part d'éducation limitée accordée à la gent féminine. Il a fallu attendre 1880 pour que soit institué un système officiel d'enseignement secondaire pour les filles. L'univers familial accaparant pour les femmes, comme l'illustre Claudine Chonez, ne leur laissait pas de temps pour la création littéraire : « Dans une société sans chauffage central et machine à laver, comment la mère de famille ou la travailleuse au dehors aurait-elle trouvé le temps d'être écrivain? » (Chonez, 1965 : 60) Celles qui échappaient à ces obstacles étaient, selon Béatrice Didier, soit issues de la haute société, comme Mme de Montar, soit en « marge du système familial : être religieuse comme Thérèse d'Avila, rester célibataire comme Emily Brontë,

vivre plus ou moins séparée, comme Mme de Charrière ou Mme de Staël » (Didler, 1981 : 12). Pour ajouter à ces difficultés, la société manifestait une méfiance, voire une hostilité, vis-à-vis toute activité que les femmes menaient en dehors de leur univers traditionnel : « L'institution n'a cessé de faire jouer contre elles la discrimination et l'infériorisation. » (Slama, 1985 : 52) En 1835, George Sand souligne que « [n]otre société est encore trop hostile à ceux qui la bravent et la race féminine qui sent le besoin de liberté et qui n'en est pas encore digne n'a ni la force ni le pouvoir de lutter contre une société entière qui la condamne à l'abandon et à la misère pour ne rien dire de plus » (Sand, 1964 : 59). Claude Habib, pour sa part, mentionne que les femmes étaient naturellement exclues des arts, de la pensée et de la littérature. Les préjugés n'étaient pas favorables à ce que les femmes écrivent ou fassent de l'art :

On observe par exemple qu'un auteur dramatique doit, du moins jusqu'au XIXe siècle, assumer les fonctions du metteur en scène, prendre des contacts avec les directeurs de salles, avec les comédiens, souvent avec des musiciens. Toutes ces activités demandent une surface sociale que les femmes n'avaient pas. (Habib, 1984: 31)

Pour une femme, le simple fait d'écrire et de publier transgressait les règles conventionnelles de la société, établies par les hommes. Lorsque les femmes ont commencé à écrire, elles ont dû se masquer. Mme de la Fayette n'osait pas avouer qu'elle avait écrit *La princesse de Montpensier*, et ne pouvait le dire qu'en confidence à Gilles Ménage<sup>6</sup>. Les écrivaines ont ainsi eu recours à l'anonymat et au pseudonymat. Parmi les ouvrages anonymes du XVIIe siècle figurent « Le solitaire, signé « M.D.M », Célinte, La promenade de Versailles, La Comtesse d'Isembourg, Almanzaïde, Astérie, [...] La Princesse de Clèves » (Grande, 1999 : 287). Mme de Villeguier et Mme de La Roche-Guilhen signèrent leurs œuvres d'un pseudonyme et Mme Scudéry attribua ses œuvres à son frère<sup>7</sup> (*Ibidem*). George Sand, qui choisit de cacher son identité dans le but d'avoir les mêmes chances qu'un homme, raconte dans *Histoire de ma vie* comment un éditeur qu'elle consulte lui dit sèchement : « Ne faites pas de livres, faites des enfants » (Sand, 1970 : 150). Marguerite Duras, pour sa part, déclare dans un livre relatant les difficultés qu'elle a connues dans sa carrière d'écrivaine : « Comme j'écrivais, il fallait éviter de parler des livres, les hommes ne le supportent pas : une femme qui écrit. C'est difficile pour tous » (Duras, 1993 : 21).

Ainsi, la société a obligé les femmes à se taire en public, et ce, dès le plus jeune âge : « Le langage est réprimé chez la femme

dès son enfance par son éducation et si par hasard il n'en est pas ainsi, elle accède encore à un langage qui n'est pas le sien » (Hermann, 1976 : 29). Il n'est pas étonnant que, dans certaines sociétés, les parents élèvent encore aujourd'hui leur fille d'une façon différente d'un garçon. Ils lui inculquent des idées qui font d'elle un objet et non un sujet. La fille est encouragée à ne pas élever la voix, à être douce, timide et passive, apprenant ainsi son futur rôle d'épouse et de mère de famille. Le garçon prend très tôt conscience de sa supériorité, ses parents lui inculquant la responsabilité et le traitant dès l'enfance comme s'il était supérieur à une fille. Par conséquent, l'éducation et le travail des femmes sont perçus comme une menace. Cette conception est encore fort répandue dans la société arabe. Le contexte de la première moitié du XXe siècle a été beaucoup plus favorable pour les femmes, car elles furent plus éduquées, travaillèrent davantage à l'extérieur de la maison et commencèrent à s'introduire dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes. Par contre, cette émancipation leur donna davantage de tâches, puisqu'elles furent partagées entre leurs devoirs de mère, d'épouse et de travailleuse, ce qui les a privées du temps nécessaire à toute création artistique : « La première condition pour écrire, c'est d'avoir une chambre à soi, un endroit où l'on puisse se retirer pendant quelques heures, où l'on puisse, sans être dérangé, réfléchir, écrire, relire ce qu'on a fait. » (De Beauvoir, 1979 : 458-459) Lors de la Première Guerre mondiale, les hommes ont commencé à se rendre compte du potentiel féminin en dehors de l'univers familial. À la fin de la Seconde Guerre mondiale sont nés des mouvements féministes réclamant l'égalité entre les sexes. À ce sujet, *Le deuxième sexe*, de Simone de Beauvoir, paru en 1949, constitua leur référence dans la décennie qui suivit, en France. L'écrivaine et philosophe s'y livre à une analyse de la condition des femmes et revendique son émancipation en privilégiant le principe de l'égalité plutôt que celui du caractère distinctif.

Les liens entre féminisme et participation féminine en littérature sont évidemment très étroits. Le féminisme est une doctrine qui lutte en faveur des droits égaux entre l'homme et la femme. Selon Karen Offen, le féminisme est né aux États-Unis en 1848, avec l'enjeu du droit de vote des femmes (Offen, 1988: 123). Le terme « féminisme » lui-même a commencé à être utilisé de façon courante en France au début des années 1890, et était surtout synonyme d'émancipation des femmes. Ce terme s'est répandu en Europe pour ensuite atteindre les États-Unis, où le féminisme a dès lors connu un essor considérable et s'est étendu au reste des pays occidentaux (*Ibid.* : 131). Différent selon le contexte culturel et social, la religion, la politique, le féminisme n'est pas censé être contre les hommes ou prétendre

à la supériorité des femmes, mais plutôt faire valoir les droits légitimes de la gent féminine dans plusieurs sphères de la vie.

Avant l'apparition de ces mouvements féministes, tant en Occident que dans le monde arabe, les femmes vivaient, selon les mots de Sheila Rowbotham, « une paralysie de la langue » par rapport à leur propre identité, et voyaient le monde « à travers les lunettes que [leur] avaient confectionnées les hommes » (Rowbotham, 1976 : 66). Elles restaient isolées et réduites au silence parce que, selon Sidonie Smith, la culture patriarcale les avait sérieusement marginalisées, rendues muettes et avait profondément contaminé leur relation à la plume en tant qu'instrument du pouvoir<sup>8</sup>. Si les premiers mouvements féministes de l'Occident clamaient fort le droit à l'égalité des deux sexes, dans un sens universaliste, la seconde vague des mouvements féministes, à la fin des années soixante, revendiquait plutôt la différence des femmes par rapport aux hommes, leur spécificité, leur subjectivité. Les mouvements féministes des années soixante-dix ne visaient pas seulement à faciliter l'accès de la femme à l'institution littéraire, mais aussi à présenter l'écriture comme une activité généralisée d'un caractère purement solidaire et communautaire. Le message féministe de cette époque s'adressait donc essentiellement aux femmes, se concentrait sur l'appel à une écriture « autre » et au libre usage du langage qui permettrait aux femmes d'aborder d'autres espaces et de privilégier d'autres thèmes :

Certes les femmes n'avaient jamais écrit exactement comme les hommes; si elles utilisaient le même langage, elles l'utilisaient autrement; souvent plus librement. [...] Certes tout grand écrivain, homme ou femme, s'affranchit du langage et des stéréotypes de son temps; disons simplement qu'ils s'en affranchissent différemment. (Didier, 1981 : 226)

Non seulement le contenu des textes était-il contesté par les femmes de l'époque, mais également le contenant par excellence de l'écriture, c'est-à-dire le langage, qui, selon certaines écrivaines, n'est fait que pour les hommes et ne permet pas aux femmes de s'exprimer de façon adéquate. D'après George Sand, les mots et la syntaxe sont mal adaptés à la réalité féminine :

Mais, hélas ! Je n'ai jamais pu relire l'épreuve sans me dire : « Ce n'est pas du tout cela, je l'avais rêvé et senti et conçu tout autrement; c'est froid, c'est à côté, c'est trop dit et ce ne l'est pas assez [...]. J'étais au-dessous de mon sujet, et mes mots et mes phrases le gâtaient pour moi-même. » (Sand, 1970 : 807-808)

Malgré ces difficultés de langage, au cours des années soixante-dix bon nombre de productions littéraires féminines sont publiées, forçant les critiques à se pencher sur la spécificité féminine en littérature. Par ailleurs, l'évolution sociale et historique est suivie par l'émergence d'une nouvelle écriture. L'émancipation de la femme conduit à une libération du langage et de l'expression. Le récit descriptif à la troisième personne cède la place au « je », au « moi » de l'auteure. C'est aussi à partir des années quatre-vingt qu'un lien entre le féminisme et le postmodernisme commence à s'établir. En favorisant l'hétérogénéité, l'hybridité, l'ironie, l'ambiguïté et l'autocritique, le postmodernisme encourage l'ouverture vers la différence culturelle, sexuelle et économique-politique, et permet aux personnes en marge de la société, dont les femmes, de faire entendre leur langage particulier. C'est en ce sens qu'il y a plusieurs points communs entre le postmodernisme en littérature et l'écriture au féminin, puisque l'écriture au féminin était, et est toujours, considérée comme une écriture subversive : non linéaire, fragmentée, hybride, intertextuelle, métadiscursive et naviguant entre fiction et autobiographie. À partir des années quatre-vingt, l'influence de l'approche postmoderniste se reflète dans la prédilection pour des sujets contemporains, dans l'émergence des analyses de récits de vie et d'autobiographies, et s'exprime par l'intérêt croissant des critiques pour l'écriture autobiographique au féminin.

En revanche, si l'existence de femmes cultivées et d'écrivaines est confirmée en Occident depuis longtemps, la situation de la femme arabe a été peu enviable jusqu'à récemment; la société, en lui imposant un rôle traditionnel, a conservé beaucoup de méfiance envers la participation de la femme dans la vie publique. En dépit de ces difficultés, certaines femmes accèdent à la sphère publique, par l'entremise de la parole et, plus tard, de l'écrit. Dans ce contexte, la poésie est le premier jalon que posent ces femmes dans leur conquête du monde littéraire. Citons ainsi Tomader Bint Amr, plus connue sous le nom de Al-Khansa, poétesse arabe qui s'est convertie à l'islam à l'époque du Prophète Mahomet, au VIIe siècle, et s'est distinguée par son engagement religieux. Elle est la première femme à avoir composé de nombreuses élégies très touchantes, à la mémoire de son frère. De même, Rabiaa Al-Adawiyya, morte en 752, pionnière de la poésie religieuse musulmane, et Wilada Bint Al-Mostakfa, décédée en 1091, poétesse célèbre à l'époque andalouse, sont parmi les femmes ayant été reconnues à leur époque. En ce qui concerne la prose, certaines chercheuses considèrent que les débuts de la littérature féminine arabe remontent aux articles de la Syrienne Mariana Marrash qui, dès



1871, appelle les femmes à écrire et à exprimer leurs opinions (Chaban, 1999 : 17). Les débuts littéraires des femmes se font ainsi par la publication d'articles dans des journaux.

L'écriture de courtes nouvelles et de romans est considérée comme le deuxième domaine dans lequel les femmes arabes se sont engagées. La Libanaise Zeinab Fawaz a simultanément publié une pièce en vers et deux romans : *Al-hawa wa al-wafa*, ([L'amour et la fidélité], 1892), *Husn al-awaqib* ([Les bonnes conséquences], 1895) et *Al-malik Karakoush* ([Le roi Karakoush], 1905). Les bonnes conséquences est considéré par les féministes comme « le premier roman dans l'histoire de la littérature arabe moderne » (*Ibid.* : 16). Il reflète la réalité politique et sociale de cette époque à travers l'histoire d'un conflit entre plusieurs familles à propos du trône d'Égypte. Au sein d'une multitude de relations familiales, la narratrice raconte l'histoire d'amour entre Fariaa et Shukib, et les problèmes auxquels ces deux amoureux font face. Dans cette œuvre, les femmes occupent une place importante, comprennent le jeu politique et expriment ouvertement leurs sentiments. La plupart des critiques l'ont cependant passée sous silence et ont attribué à Zeinab de Mohamed Hussein Haykal, publié quinze ans plus tard, le statut de premier roman de la littérature arabe. Après l'œuvre de Fawaz, les romans écrits par des femmes se multiplient, même s'ils demeurent négligés par les historiens de la littérature : *Qalb al-ragoul* ([Le cœur de l'homme], 1904) de la Libanaise Labiba Hashim, *Hasnaa salounik* ([La belle de Salonique], 1909), de la Libanaise Labiba Mikhaïel, *Badiaa wa Fouad* ([Badiaa et Fouad], 1906) de la Syrienne Afifa Karam et *Bayn archain* ([Entre deux trônes], 1912) de la Libanaise Farida Attayyaa. Quant aux Égyptiennes, Zeinab Mohamed, Soheir Al-Qalamaoui, Aicha Abd Al-Rahman et Amina Al-Said, elles ont publié respectivement les œuvres suivantes : *Asrara wasifa misriyya* ([Les secrets d'une Égyptienne], 1927), *Ahadith gidaty* ([Les causeries de ma grand-mère], 1935), *Sayed al-ezba* ([Le propriétaire de la ferme], 1944), *Awraq al-kharief* ([Les feuilles de l'automne], 1944).

D'une façon générale, les femmes arabes qui écrivent dans la première moitié du XXe siècle critiquent la condition des femmes, parlent de leur désespoir, de leur souffrance et militent pour leur droit à l'éducation. L'écriture se met d'abord au service de l'expression tant personnelle que politique, de la quête d'identité plutôt que de l'art. Dans des articles publiés en 1900 dans *Anis al-galis*, Labiba Shamoun critique le pouvoir absolu de l'homme en matière de divorce et l'influence de cette inégalité sur la psychologie de la femme. Fawaz critique la polygamie en montrant ses mauvaises conséquences : « La polygamie

condamne la femme à la jalousie qui est le pire des malheurs et rend l'homme malheureux durant toute sa vie. De plus, la polygamie provoque entre les enfants d'un seul père une haine plus farouche que celle qui règne entre leurs mères. » (Fawaz, 1910 : 193)

La Marocaine Khannatha Bannuna montre bien la difficulté que la femme rencontre dans une société patriarcale. D'après Mohamed Fawzy, son écriture résume « ce muselage de la voix de la femme », en faisant dire à l'un de ses personnages féminins : « Je n'arrive pas à parler comme les autres, ma voix a dépassé son temps parce qu'elle demande l'égalité. Ah! Qu'il est horrible d'être femme parmi les gens qui n'ont pas encore réussi à avoir un même système de valeurs » (Fawzy, 1987 : p. 20). Labiba Shamouan réclame le droit de la femme à l'écriture : « Je ne vois pas comment la femme qui écrit peut causer le déshonneur pour son mari ou pour les enfants, c'est au contraire, sa culture et son savoir qui se reflètent positivement sur sa famille et ses enfants » (Chabaan, 1999 : 40).

Par ailleurs, c'est à cette époque que les mouvements féministes apparaissent dans le monde arabe. En Égypte, la première utilisation du terme « féminisme » date de 1909, lorsque Malak Hifni Nasif (sous le pseudonyme de Bahithat Al Badiya, exploratrice du désert) publie *Al-Nissaiyat*, un recueil d'articles dont le titre signifie « Ce qui est relatif aux femmes ». Ce recueil revendique un accès plus facile pour la femme à l'éducation et au travail, en plus d'un retour à la liberté accordée par l'islam, jusqu'alors éclipsée par les coutumes et les traditions de la société arabe. Le terme « féminisme » n'est popularisé qu'en 1923, lors de la fondation de l'Union féministe égyptienne (*Al-ithad al-nissai al-misriyat*), sous la direction de Hoda Sharawi. Les membres de cette union avaient pour objectif d'améliorer la condition de la femme égyptienne, et ont acquis pour les femmes le droit à l'éducation.

Parallèlement, les salons littéraires contribuent de façon significative au développement des activités littéraires des femmes, qui dépassent ainsi la simple publication d'articles et de romans : elles se rassemblent dans les très célèbres salons de Julia Tiaama au Liban en 1919 ou de Sourayya Al-Hafez à Damas (1943/1953). En Égypte, c'est dès la fin du XIXe siècle que les femmes commencent à se réunir dans des salons, d'abord pour de simples conversations, ensuite pour discuter de littérature. Ces séances, privées au début, se transforment par la suite en séances publiques. Parmi les préoccupations des femmes écrivains se trouve aussi la traduction d'œuvres étrangères : Labiba Hashim a traduit *La dame aux camélias* du français à l'arabe,

May Ziyada a traduit *Un Amour allemand* de Max Muller qu'elle a intitulé *Al-hubb al-almani*.

Au début de leur vocation littéraire, les femmes arabes luttent donc pour que leur discours soit accepté de la même façon que ceux de leurs homologues masculins, dans un contexte où la société manifeste à l'égard de leur création une sorte d'ironie et de résistance. Il faut néanmoins noter la contribution des figures masculines à l'émancipation de ces femmes. En effet, le mouvement qui prépare l'émancipation de la femme arabe, plus particulièrement égyptienne, s'amorce et se développe au cours du XIXe siècle grâce à l'influence des réformistes musulmans, dont le premier est Rifaa Al-Tahtawy, considéré comme un pionnier du féminisme en Égypte. Al-Tahtawy, nommé imam (chef de prière) en 1826 pour un groupe de trente-quatre ulémas et envoyé en mission d'études en France, a prôné après son retour, dans son manuel pédagogique paru en 1872 intitulé *Al-murhid al-amin fi taelim al-banat wa al-banin* [Le fidèle conseiller dans l'éducation des filles et des garçons], l'éducation de la femme et sa libération de l'injustice. Les idées des réformistes musulmans, Gamal Al-Din Al-Afghani et Mohamed Abdou, devaient à leur tour ébranler les esprits. Abdou a critiqué la position inférieure de la femme en défendant son droit au savoir, à la liberté et au respect, dans le cadre prescrit du Coran. Les réflexions d'Al-Afghani et d'Abdou ont ouvert la voie à une autre figure marquante de l'émancipation des femmes, Kassem Amin. Après des études de droit effectuées à Paris, ce dernier publie en 1897 un essai intitulé *Tahrir al-maraa* [La libération des femmes], où il accorde une grande importance à l'accès des filles à l'instruction au même titre que les garçons, et à la relation entre femme et homme.

Malgré l'appui de certains religieux et hommes de lettres, de même que la popularité des salons et l'essor du féminisme, publier un roman ou même une courte nouvelle au début du XXe siècle présente encore, pour les femmes arabes, un tel risque de dévalorisation sociale que la plupart refusent de signer leurs œuvres de leur nom. Étant donné que, selon les préjugés, la femme appartient à la sphère privée de l'homme, le fait de poser un acte public transgresse les limites permises à cette époque. Plusieurs femmes ont ainsi recours à des pseudonymes, certaines endossant le nom de leur mari ou un nom masculin, ou bien encore un prénom neutre. Anonymat et pseudonymat furent souvent les masques protecteurs sous lesquels parurent les œuvres des femmes écrivains, comme celle d'une jeune poétesse égyptienne (1920-1950) qui signait N.T.A; il faudra attendre sa mort pour connaître son véritable nom, Nahad Taha Abdel Bar. Ragaa Al-Naqqash raconte l'histoire de cette

écrivaine en affirmant que « sur son lit de mort, [elle] demanda que son recueil de poèmes soit édité, elle l'avait intitulé : L'inspiration venue du chagrin et lui avait donné comme sous-titre : À toutes les victimes des traditions » (Al-Naqqash, 1990 : 303-313). Zeinab Fawaz a publié son premier roman en signant « Une femme égyptienne »; Malak Hifny Nasseif a écrit tous ses articles sous le nom de « L'exploratrice du désert »; Samira Khachgaguy, une écrivaine d'Arabie saoudite, a publié durant des années sans oser faire imprimer son nom de famille sur la couverture de ses œuvres. D'autres écrivaines ont subi un destin tragique, comme Inayyat Al-Zayyat, qui s'est suicidée avant l'âge de trente ans parce qu'elle n'avait pas supporté le refus de publier son roman *Al-houb wa al-samt* [L'amour et le silence], qui sera finalement édité en 1967, après sa mort. Quant à l'Égyptienne Alifa Rifaat, mariée à un homme conservateur qui l'empêchait d'écrire, elle le faisait sous un faux nom. Lorsque son mari a découvert son secret, il l'a sommée de choisir entre l'écriture et sa vie conjugale et ses enfants. Sous la pression de son mari, elle a abandonné ses préoccupations littéraires et n'est retournée à l'écriture qu'après la mort de celui-ci. Ses œuvres, qui ont connu un grand succès, ont été traduites dans plusieurs langues. L'écrivaine May Ziyada, bien qu'elle ait été encouragée par son père à écrire, a signé ses premiers articles sous plusieurs pseudonymes comme Al-Sindibad et Aida. Elle a été accusée de folie et internée peu de temps avant de mourir dans un asile au Liban. Cependant, malgré ce climat de découragement dans lequel les femmes écrivaines arabes ont vécu, certaines figures masculines ont encouragé leur création littéraire, comme Loutfy Al-Sayed, un écrivain et intellectuel égyptien, qui a affirmé que l'écriture de Malak Hifny Nassif surpassait de loin celle de ses homologues du sexe masculin, et Taha Hussein, qui a écrit la préface d'un roman de Sohair Al-Khalamaoui, *Ahadith gidaty* [Les causeries de ma grand-mère], paru en 1935.

Il faudra attendre les années 1950 pour voir des écrivaines être éditées en grand nombre. Cette période témoigne de mutations énormes dans le monde arabe. Certes, ces changements qui se sont produits sur les plans politique, économique et social ne signifiaient pas la fin de l'oppression; néanmoins, ils ont eu des conséquences dans les sociétés arabes qui ont influencé la production littéraire des femmes. En Égypte, par exemple, après la révolution de 1952, l'enseignement primaire devient obligatoire pour les enfants des deux sexes et les filles ont accès à tous les degrés de l'enseignement. La seconde moitié du XXe siècle est marquée par les revendications des mouvements féministes, revendications tant politiques et sociales que littéraires. Il s'agit de créer une écriture capable d'affirmer la présence des



femmes dans la société masculine. Leurs plumes deviennent alors leurs instruments de combat, comme le décrit Nawal Al-Saadaoui :

Je n'ai pas d'autre arme dans ma vie que le papier, avec lui je défendrai ma personne, ma liberté et celle de tout être humain, en tout lieu. Je n'ai plus que le crayon pour exprimer, pour décrire la tragédie des pauvres, des femmes et des esclaves et pour dire au monde que j'abhorre l'oppression et que j'aime la justice (Al-Saadaoui, 1984 : 8).

C'est à partir des années cinquante que de plus en plus de femmes s'engagent dans une carrière littéraire, dans tous les pays arabes. Des romancières qui n'appartiennent pas forcément à la classe bourgeoise publient massivement leurs œuvres<sup>6</sup>. La critique devant désormais reconnaître l'apport des femmes au monde littéraire, les journaux et les revues mentionnent et commentent régulièrement leurs œuvres.

Si nous examinons certains récits de femmes arabes de cette époque, nous constatons que leur écriture emprunte de nouvelles techniques narratives où transparaissent les notions de révolution, de refus et de rébellion. Les romancières utilisent la première personne du singulier, se débarrassent de l'exigence de la langue arabe classique en écrivant en dialecte et s'éloignent de l'écriture narrative traditionnelle par le monologue et le dialogue. La femme opprimée se transforme en femme révolutionnaire, comme l'illustrent les sujets qu'elle aborde et les titres des œuvres : dans Al-gamiha ([La rebelle], 1950), Amina Al-Said critique le fait que l'homme détient les clés de la destinée sociale et psychologique de la femme; la Libanaise Leila Balabaki lance son cri de révolte dans son œuvre Ana hayya ([Je suis vivante], 1958), dans laquelle elle critique l'image de femme-objet que la mère veut transmettre à sa fille : « Tu es comme moi, ton rôle est de coucher avec l'homme et de dorloter ton petit enfant. » (Balabaki, 1958 : 23) Elle exprime également sa haine envers sa mère par des mots extrêmement durs : « Pourquoi cette femme se mêlait-elle de mes affaires? Pourquoi devais-je trembler de crainte devant elle, devant mon père? » (*Ibidem*) Elle critique aussi la société de façon acerbe : « Jamais je ne prostituerai ainsi mon corps. Je me hausserai au dessus des classes riches et décadentes de la société [...]. Je m'élèverai ainsi au-dessus de ces fanatiques aveugles qui n'ont rien en cette vie que le corps et le livre sacré! » (*Ibid.* : 219) Dans Layla baydaa ([Une nuit blanche], 1960), Gazibiyya Sidqy nous montre l'oppression et l'humiliation que la femme stérile subit de la part de son mari et de sa belle-mère. Latifa Al-Zayyat écrit Al-bab al-maftouhi ([La porte ouverte], 1960), un roman, ou plutôt, selon Mohamed

Fawzi, « une porte » qui permet aux écrivaines arabes d'accéder à la vie littéraire et « à la femme d'accéder à sa liberté » (Fawzi, 1987 : 81). Al-Zayyat est la première femme à prôner une littérature réaliste dont elle développe la langue et le caractère, en consacrant une large place au langage parlé et au dialogue. Elle décrit de façon très réaliste la lutte d'une femme déchirée entre son désir de participer à la vie politique du pays et la crainte de s'opposer à sa famille. Al-Zayyat a été candidate à un prix d'encouragement d'État, mais le président du jury a menacé de démissionner si on le lui attribuait, sous prétexte qu'elle avait beaucoup utilisé l'arabe parlé.

Dans Lan namoute ghadan ([Nous ne nous mourrons pas demain], 1962), la Libanaise Layla Oussayran décrit, quant à elle, le chemin très difficile d'une femme à la recherche de son identité, qu'elle découvre par le biais du travail, de l'amour et de l'engagement dans la vie politique. Mouna Djabbûr publie Ana hourra ([Je suis libre], 1965), où elle évoque le problème de l'émancipation de la femme arabe. Alifa Rifaat écrit Man yakoun haza al-ragol ([Qui est cet homme?], 1980), où elle parle de l'excision et de ses conséquences psychologiques négatives pour la femme. De même, Evelyne Aqqad, auteure francophone, publie en 1981 un roman qui porte le titre L'excisée. La Palestinienne Sahar Khalifa écrit Lam naod jawary lakom ([Nous ne sommes plus vos esclaves], 1988) où elle revendique le droit à l'égalité des sexes. Ainsi s'élèvent plusieurs voix féminines, constituant ce que Mohamed Fawzi appelle « la littérature de refus de l'emprise de l'homme sur la femme » (*Ibid.* : 20).

D'autres romancières ont pour sujet de prédilection les marginaux et les opprimés : Nawal Al-Saadaoui, dans Imra inda noktât al sifr ([Une femme au degré zéro], 1973), et Alifa Rifaat, dans Fi layl al-shitaa al-tawil ([Dans la longue nuit de l'hiver], 1985) choisissent leurs personnages dans les milieux populaires. C'est aussi aux femmes marginalisées et déshéritées que Salwa Bakr consacre ses œuvres Zeinat fi ganazât al-rayis ([Zeinat aux obsèques du président], 1986), Al-araba al-zahabiyya la tasaad ala al-samaa ([Le carrosse doré n'ira pas au ciel], 1991) et Agiyn al-falaha ([La pâte à pain de la paysanne], 1993) en leur conférant la voix et le pouvoir qui leur manquent.

Bien que la production littéraire des femmes se soit surtout accrue dans la seconde moitié du XXe siècle dans le monde arabe, il y avait et il y a encore aujourd'hui beaucoup de tabous associés à la création littéraire féminine. La société ne tolère pas que la femme aborde ouvertement certains sujets : sa vie intime, sa famille, la politique du gouvernement, la religion. Cependant, certaines écrivaines acceptent de porter le poids de la

confrontation politique et littéraire avec les autorités. De plus, la défaite des Arabes après la guerre de 1967 et la guerre civile au Liban ont augmenté la conscience politique et nationale des femmes et les ont détournées de leur quête personnelle. À travers leurs œuvres, elles combinent à la fois la libération des femmes et la libération nationale. Latifa Al-Zayyat, Nawal Al-Saadaoui, Salwa Baker, Fathiyya Al-Asal, Safinaz Kazim, Ingy Aflatoun Hanaan Al-Sheikh, Fadwa Toukan, Ghada Al-Saman, pour n'en citer que quelques-unes, luttent contre l'occupation des territoires arabes et militent aussi bien pour l'indépendance politique et sociale de leur pays que pour la cause des femmes. Certaines d'entre elles, à l'instar d'Al-Zayyat, seront emprisonnées à plusieurs reprises pour des raisons politiques. Elles relient le privé au public et tiennent dans leurs œuvres un discours politique. Leur écriture pourrait être qualifiée de révolutionnaire en raison de la violence de leur langage et de la résistance qui s'en dégagent contre toute forme de pouvoir patriarcal, qu'il soit de nature familiale, politique ou religieuse.

Cet aperçu historique vise à honorer les luttes menées par les prédécesseuses du féminisme, tant en occident que dans le monde arabe, qui ont amplement contribué à ce que les femmes obtiennent le respect de leurs droits et acquièrent un statut dans la société. Malgré toute tentative de réprimer la voix des femmes, l'histoire témoigne de leur détermination d'accéder à l'écriture et à la publication. La transgression de cet interdit constitue un moyen d'atteindre leur émancipation et de trouver leur identité, voire de créer leur propre identité. C'est donc par l'affirmation de soi dans leurs œuvres que les écrivaines ont pu modifier l'image négative de femme-objet et faire émerger la vision de la femme-sujet, actrice de son devenir. Cela explique leur recours massif à de l'écriture autobiographique pour rectifier une certaine vision des choses énoncée par les hommes. Elles ont commencé par la suite à développer un sens plus prononcé de l'estime de soi en réalisant l'importance des rôles qu'elles pouvaient jouer dans les sphères publiques et privées de la vie. C'est donc grâce à l'écriture que les femmes ont pu apporter une pensée subversive d'une transformation des structures sociales et culturelles.

1. Nous nous référons à Sapho qui a été identifiée comme la première écrivaine qui nous soit aujourd'hui connue. Née au début du VIe siècle av. J.-C., elle est la créatrice du lyrisme érotique de Poèmes de la passion amoureuse adressés à des femmes de Lesbos, notamment « Ode à Aphrodite ». Voir le dictionnaire Robert des noms propres.
2. Parmi les salons littéraires, citons ceux de Mme Rambouillet, de Mme Scudéry, de Mme de Sévigné, de Mme de Salvan, etc.
3. Pour la contribution des écrivaines anglaises aux courants littéraires de leur époque, voir Henri Peyre, « Contemporary Feminine Literature in France », Yale French Studies, no 27, printemps-été 1961, p. 48. L'auteur cite, parmi un grand nombre de romancières et de nouvellistes anglaises, Jane Austen, Emily Brontë, George Eliot, etc. Voir aussi l'article de Viviane Forrester, « Féminin pluriel », Tel quel, no 74, hiver 1977 (numéro consacré aux recherches féminines), p. 7.
4. Voir Madame de Lafayette, La Princesse de Montpensier, édition présentée et établie par Daniel Aris, Paris, La Table ronde, 1993, p. ix.
5. *Ibid.*, p. 287.
6. Voir Sidonie Smith, A Poetics of Women's Autobiography: Marginality and the Fiction of Self-Representation, op. cit., p. 7.
7. Voir Mawossoat al-maraa al-arabiyya [L'encyclopédie de la femme arabe], Le Caire, Nour, 2003, t. 1, p. 584.
8. Citons Amina Al-Said, Gazibiyya Sidky, Latifa Al-Zayyat, Nawal Al-Saadaoui, Alifa Rifaat etc., en Égypte; Ulfat Al-Idlibi en Syrie; Leila Balabaki, Emille Nasrallah, Ghada Al-Saman, Colette Khuri, Samira Azzam à Beyrouth.



## VIE ET MORT DU THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES

PAR MARIE-EVE PERRON  
BACCALURÉAT EN ART DRAMATIQUE,  
PROFIL ÉTUDES THÉÂTRALES, UQAM.

### BIBLIOGRAPHIE

Abou Al-Nagaa, Shérine (2002). *Nissayi am Nasaoui, [Féminin ou féministe]*, Le Caire, Al-haya al-misriyaa lilkitab.

Al-Beheiry, Kawsar (1980). *L'influence de la littérature française sur le roman arabe*, Sherbrooke, Naaman.

Al-Naqqash, Rajaa (1990). *Abakira wa majanain [Des génies et des fous]*, Le Caire, Markaz al-ahram litarjama wa al-nashr.

Al-Bahiry, Mohamed (1998). « *Min al-sirah al-zatiyya al-nisaiyya [De l'autobiographie au féminin]* », Fousoul, vol. 4, no 16, p. 30-32.

——— (1973). *Al-maraa wa al-gins [La femme et la sexualité]*, Le Caire, Dar al-mostakbal.

Al-Saadaoui, Nawal (1960). *Mazakarati tabiyba [Mémoires d'une médecin]*, Le Caire, Dar Al-maarif.

——— (1977). *lal wadjh al-arri lil mara al arabiyya [Le visage mis à nu de la femme arabe]*, Beyrouth, Institut arabe de la publication.

Al-Zayyat, Latifa (1996). *Perquisition!: Carnets intimes*, Le Caire, Dar Al-hilal, 1992, Traduction française par Richard Jacquemond, Paris, Actes Sud.

Badr, Aza (1996). « *L'écrivaine arabe peut-elle avouer et écrire son autobiographie?* », Al-qahera, no 162, p. 253-258.

Chonez, Claudine (1956). « *Hier, aujourd'hui, demain* », La table ronde, no 99, p. 60-64.

Didier, Béatrice, *L'écriture-femme*, Paris, P.U.F., 1981.

Colette, Sidonie Gabrielle (1928). *La Naissance du jour*, Œuvres, Paris, coll. « Bibl. de la Pléiade », t. III.

Fawaz, Zeinab (1910). *Al-Rasaal Al-Zeinabiyya [Les messages zeinabiens]*, Le Caire, Misr.

Fawzy, Mahmoud (1987). *Adab al-azafer al-tawila [La littérature des longs ongles]*, Le Caire, Dar nahdit Misr.

Forrester, Viviane (1977). « *Féminin pluriel* », Tel quel, no 74 (hiver 1977), p. 68-77.

Grande, Nathalie (1999). *Stratégies de romancières : De Céline à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, Paris, Honoré Champion.

Jelinek, Estelle C. (dir. publ.) (1980). *Women's Autobiography : Essays in Criticism*, Bloomington, Indiana University Press.

——— (1986). *The Tradition of Women's Autobiography: From Antiquity to the Present*, Boston, Twayne.

Mehanna, Gharaa (2002). « *Al-sirah al-zatiyya fi sighat al-moanas* », [L'autobiographie au féminin], Alif, no 22, p. 44-57.

Neuman, Shirley (1964). *Autobiography and Questions of Gender*, Londres, Frank Cass, 1991.

Rocca, Anna (2004). « *Père-fille: écriture et interdit dans l'autobiographie d'Assia Djebar* », *Peuples et monde*, Sand, George, Correspondance, t. III, Paris, Garnier.

——— (1970). *Histoires de ma vie, Œuvres autobiographiques, t. II*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibl. de la Pléiade ».

Slama, Béatrice (1985). « *À propos de L'Amant de Marguerite Duras* », in *Séminaire Limites-Frontières*, Paris, Association Imf, p. 10-35.

Smith, Sidonie (1987). *A Poetics of Women's Autobiography: Marginality and the Fiction of Self-Representation*, Bloomington, Indiana University Press.

Smith, Sidonie, et Watson, Julia (dir. publ.) (1992). *De/Colonizing the Subject: The Politics of Gender in Women's Autobiography*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

——— (1998). *Women, Autobiography, Theory: A Reader*, Sidonie Smith et Julia Watson (dir. publ.), Madison, University of Wisconsin Press.

Touqan, Fadwa (1989). *Rihlaa jabaliyya rihla saaba [Voyage montagnoux : voyage difficile]*, Le Caire, Dar alsakafa aljadida.

Les années 1970 représentent une période de changements sociaux pour tout le Québec : que ce soit par l'adoption de la loi Omnibus, les événements d'octobre ou l'occupation du banc des jurés par des femmes activistes, la culture se retrouve marquée par ces transformations. Dans cette relation entre la société et les arts réside tout l'intérêt d'étudier le théâtre féministe, d'abord parce que la scène exige une interaction directe avec le public, ensuite parce que le féminisme est au centre de ces changements, à cause du questionnement qu'il amène à l'égard du système patriarcal qui dominait – et domine toujours – le Québec. Figure importante issue de ce mouvement théâtral, le Théâtre expérimental des femmes (TEF), créé en 1979, s'avère l'une des rares compagnies théâtrales québécoises à s'être affichée ouvertement comme féministe. L'analyse du parcours de cette compagnie, entre 1979 et 1985, se bute toutefois aux difficultés relatives à la mémoire. S'il est possible de retracer quelques maigres critiques des productions de l'époque, il existe peu de textes réfléchissant sur l'histoire ou l'impact de ce théâtre. C'est pourquoi l'étude entreprise ici s'intéresse à l'évolution du TEF en s'attardant à sa théatrogaphie. Le survol chronologique de ses productions, bien que non-exhaustif, permet de voir l'ensemble du travail effectué par ces artistes. Le choix d'arrêter cette progression en 1985 s'explique de diverses manières : le départ de Pol Pelletier, une des fondatrices du théâtre; l'entrée au local de la rue Clark, le premier Espace GO; l'arrêt marqué des créations collectives, etc. Cette période de sept ans représente donc un moment particulier de l'histoire du TEF, traversé par des thèmes communs et orienté vers des objectifs définis.

La création du Théâtre expérimental n'aurait pu être possible sans un certain bagage scénique acquis dans les années 1970, où la cause des femmes devient de plus en plus présente sur la scène québécoise. Alors que la lutte pour les droits à l'égalité s'accroît, les femmes exigent une représentation théâtrale différente de celle amenée par le patriarcat jusqu'à présent. Elles créent alors diverses structures pour se réunir et s'interroger sur le féminisme et sa pertinence dans l'art théâtral. Ainsi, quelques artistes se regroupent pour parler de leur condition féminine et présentent, deux ans plus tard, *La Nef des sorcières*. Dès la première représentation, de nombreuses critiques se forment à son égard : plusieurs féministes trouvent que la pièce ne pousse pas assez vers la révolte et qu'elle ne propose aucune solution aux problèmes des femmes, alors que d'autres jugent la forme du monologue inintéressante et dépassée. Ces commentaires nourrissent le travail d'autres artistes qui présentent, en novembre 1978, au Théâtre du Nouveau Monde, *Les fées ont soif*. Encore une fois, la pièce est accusée de ne pas être du « vrai » théâtre, en plus de déranger, par son contenu, la tradition judéo-chrétienne.

Ces deux dernières productions, basées sur des textes poétiques, se distinguent des créations collectives qui se forment à la même époque. Les représentations du Théâtre des Cuisines, par exemple, s'attaquent directement aux problématiques quotidiennes de la femme : le travail ménager, l'avortement, l'homophobie, le paternalisme issu du patriarcat. Le collectif amène une multiplicité de langages et de thèmes abordés, plutôt qu'une diversité de personnages-archétypes, comme ce fut le cas pour *La Nef et Les Fées*. C'est dans cette forme théâtrale que les premiers spectacles du Théâtre Expérimental des Femmes sont créés. En 1978, le Théâtre Expérimental de

Montréal (TEM) produit *À ma mère, à ma mère, à ma mère, à ma voisine* : de ce travail non-mixte sur la condition féminine naît le désir de poursuivre dans cette voie, permettant la création du TEF, en 1979, par Pol Pelletier, Nicole Lecavalier et Louise Laprade.

La création d'*À ma mère* s'éloigne des procédés textocentristes des pièces mentionnées précédemment. En effet, la conception de l'œuvre se base sur des techniques alternatives à celle de la rédaction d'un texte : Gagnon, Laprade, Lecavalier et Pelletier s'intéressent en premier lieu aux expériences et mythologies personnelles à chacune et à un entraînement physique particulier, le Wen-Do, l'autodéfense pour femmes. En plus de consulter des ouvrages sur la condition féminine<sup>2</sup>, ces femmes créent des jeux de hasard, des « rêves éveillés », où elles tentent d'explorer leur inconscient, par la libre-association et sans censure, pour « transpos[er] dans l'imaginaire de[s] soucis féministes très conscients et très réels » (Gagnon et al., 1979 : 56). Cette verbalisation des concepts et idées sous-jacentes à l'œuvre se répercute également dans les méthodes d'improvisation solitaire et collective mises en place dès le début du travail. Toutefois, ces artistes notent la difficulté de se confronter à sa propre pudeur et à la censure inconsciente qu'amène la pression du groupe, ainsi que le problème de l'absence d'une metteuse en scène et, donc, d'un regard extérieur sur la création. Néanmoins, l'utilisation de ces procédés artistiques permet à chaque personne de s'exprimer sur la production à toutes les étapes de la mise en place du spectacle, puisque les femmes du TEF refusent les méthodes traditionnelles de production. C'est pour cette raison également que le TEF se crée sur une base d'autogestion, méthode largement critiquée quelques années plus tard, et qui est abandonnée par la compagnie en 1985-86, à la naissance de l'Espace GO.

Il apparaît donc naturel pour le Théâtre Expérimental des Femmes de faire ses débuts sur la scène à l'aide d'une création collective, *La peur surtout*, « une exploration cauchemardesque du thème de la peur chez les femmes avec des scènes d'agression, de brutalité, de cruauté, d'humiliation, et quatre monologues sur le viol » (Pelletier, 1995 : 33). De même, en 1980, le TEF produit *Parce que c'est la nuit*, qui traite du thème de l'adolescence, et instaure le premier festival de créations de femmes, qui dure dix-sept jours. Ce festival rejoint leur objectif de diffusion des voix féminines sur la scène québécoise en offrant, tous les après-midis, des ateliers-rencontres avec des artistes-femmes alors qu'en soirée, le public est convié à différentes créations de ces artistes, c'est-à-dire des représentations théâtrales, des monologues humoristiques, des films, etc.

Si plusieurs femmes expriment leurs réticences par rapport au festival, ce dernier demeure néanmoins une première dans le théâtre québécois. À sa troisième édition, orientée vers la création d'héroïnes, de nombreuses interrogations sont posées à l'égard des choix esthétiques des juges. À ce sujet, Camerlain écrit : « Le "théâtre des femmes" en est-il rendu ou arrivé à vouloir conquérir un territoire si vaste qu'il lui faille nier l'expression individuelle de l'imagination? » (Camerlain, 1984 : 11). Ce propos, quoiqu'alarmiste, atteint directement le principal objectif des productions du TEF, c'est-à-dire sa volonté d'étudier un imaginaire féminin – qui suggère ainsi l'existence d'une histoire ou d'une essence universelle de la Femme. Afin d'explorer cet univers, les artistes du TEF utilisent tout d'abord la création collective et, donc, la mise en commun des idées de plusieurs femmes. Pour Pol Pelletier, ce qui s'avère primordial dans cette collectivité n'est toutefois pas cette union des différentes artistes, mais plutôt l'absence du texte écrit, puisqu'elle affirme que « [l]a création collective, au point de départ comme au point d'arrivée, ce n'est pas un texte, c'est des corps qui bougent et qui font des sons » (Pelletier, 1995 : 48).

Le TEF se donne également pour but de permettre l'échange entre les femmes afin d'aider la progression des idées féministes dans la société québécoise. Ainsi, elles organisent pendant plusieurs années des « lundis de l'histoire des femmes », c'est-à-dire des conférences où diverses personnalités féminines viennent présenter différents sujets en fonction d'un thème choisi. Toujours pour favoriser l'avancement du féminisme et la mise en dialogue des idées de femmes, les artistes du TEF s'unissent, en 1979, à Nicole Brossard et Jovette Marchessault pour produire *Célébrations*, une représentation de textes de Louky Bersianik, France Théorêt, Yolande Villemaire, Pauline Harvey, Denise Boucher et plusieurs autres. Par la mise en scène de ces textes, les femmes du TEF s'éloignent de la création collective et, donc, du « langage primitif des débuts [...] lié à une révolte extrême, un rejet radical de la société et de toutes ses manifestations culturelles » (Pelletier, 1995 : 80).

Après deux ans, le TEF décide de se tourner, tout comme la plupart des compagnies théâtrales québécoises de l'époque, vers le texte. Ce choix ne s'avère toutefois pas uniquement esthétique : « [c]onflits personnels, difficultés financières, fatigue collective entraînent les animatrices à recourir aux modalités plus traditionnelles du travail théâtral, dominées par le recours au texte et à la division du travail scénique » (Robert, 1996 : 396). En ce sens, la production *La lumière blanche*, basée sur une création de Pol Pelletier, forme un pont entre le théâtre des créations collectives et celui du texte à auteur-e unique. En explorant des thèmes

récurrents dans l'histoire du TEF, cette pièce poursuit aussi la tradition du théâtre dans la conservation du dynamisme avec lequel sont présentés les différents discours. Ainsi, Torregrossa, l'une des protagonistes principales, impose aux deux autres personnages des jeux qui ne sont pas sans rappeler les exercices créatifs d'*À ma mère* : les batailles entre femmes, par exemple, ou les procès de vie, qui ramènent la confrontation à des mythologies et expériences personnelles. La centralisation autour du texte est donc moindre, puisque les didascalies laissent place à la libre-action des personnages et à l'improvisation des comédiennes. De même, l'auteure inclut, dans la version éditée de *La lumière blanche*, trois fins possibles à son œuvre, laissées à la discrétion du ou de la metteur-e en scène.

### LE TEF SE DONNE ÉGALEMENT POUR BUT DE PERMETTRE L'ÉCHANGE ENTRE LES FEMMES AFIN D'AIDER LA PROGRESSION DES IDÉES FÉMINISTES DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

Cette production s'attarde à des thèmes déjà très présents dans les premières productions du TEF et sur la scène du théâtre des femmes en général. Par le personnage de Leude, la femme enceinte, Pol Pelletier reprend l'image du procès à la mère, par son rapport à la censure dans l'éducation de ses filles, son acceptation du silence imposé par le père et sa dévotion quasi-servile à la famille. De même, Torregrossa questionne l'idée selon laquelle l'amour des hommes est central à la conception de la femme en avouant aux autres protagonistes sa haine envers ces derniers. Elle interroge également les rapports de force entre les femmes et tente de promouvoir chez elles l'agressivité, un sentiment généralement attribué aux hommes. D'autres critiques, très présentes dans le Théâtre des cuisines, sont faites à l'égard de la maternité, qui apparaît comme un état de faiblesse, une soumission au système patriarcal. Aussi, devant le cul-de-sac de leur progression dans le désert, les personnages de Torregrossa et de B.C. Magruge trouvent comme solution le lesbianisme, thème soulevé par la pièce *As-tu vu?* Les maisons s'emportent!, quelques années plus tôt. Bien que ces deux derniers points apparaissent dorénavant dépassés dans les théories féministes, ils semblent révolutionnaires et salutaires, au début des années 1980. Finalement, *La lumière blanche*

propose une forme d'autocritique de l'intellectualisme féministe, qui, selon Pol Pelletier, théorise à outrance les comportements sociaux reliés au genre.

Selon Stéphanie Nutting, cette pièce représente également la première tragédie féminine : une reprise des codes du tragique qui évite le patriarcat marqué de ces œuvres classiques. Pour ce faire, elle analyse, dans l'œuvre, la notion d'héroïsme et « la problématisation de la responsabilité » (Nutting, 2000 : 134). Les combats et les procès, éléments habituellement reliés à l'univers masculin, servent ici comme une réappropriation du pouvoir et de la compétition, un moyen d'émancipation, puisque c'est dans ces affrontements que les personnages évoluent. Toutefois, l'œuvre de Pelletier déroge sur certains points de la tragédie classique. Les multiples fins proposées par l'auteure n'insèrent pas la frayeur nécessaire à la catharsis : l'entrée en scène d'une serpente à plumes ramène plutôt une image de gloire. Bien que Torregrossa exige qu'on lui arrache les yeux, le geste violent est mimé avec douceur par son amante, annulant l'horreur de la scène. Finalement, l'œuvre de Pelletier s'intéresse à la résistance liée à l'héroïsme, une résistance qui ne se résume pas à l'absolu du destin tragique, mais qui passe par le sens des gestes des personnages – le jeu des batailles, par exemple, qui amène le concept de compétition à l'intérieur de l'univers féminin tout en transcendant l'a priori gagnant-e/perdant-e.

L'intérêt du TEF pour le texte revient, d'une façon totalement différente, dans l'adaptation scénique du texte *Veille*, d'Anne-Marie Alonzo. La production s'attarde plus particulièrement au dialogue scène-texte. Plutôt que de soutenir le texte de l'auteure, la représentation y jette une lumière particulière de diverses manières. Même si le réaménagement des séquences textuelles rend difficile l'étude dramaturgique de *Veille*, les thématiques demeurent sensiblement les mêmes : le rapport à la mère, l'attente de l'amante. Ces sujets sont représentés par la division des rôles en deux pôles : l'actrice, à l'avant-scène, qui joue la fille/femme et la musicienne, à l'arrière, qui représente à la fois la mère et l'amante. La maternité, thème qui resurgit dans presque toutes les productions du TEF, apparaît sur scène dans le costume fermé, presque fœtal, de la comédienne, restreinte dans ses mouvements. Toutefois, la composition scénique met en valeur la dualité en installant un dialogue entre le texte (récité par la comédienne) et la musique (jouée par la musicienne). Cet échange se modifie au cours de la représentation, mais la présence des deux femmes reste marquée par la différence de leurs déplacements scéniques : l'une s'avère très limitée par son costume alors que le corps de l'autre peut aisément investir l'espace.

*Veille* permet ainsi aux créatrices du TEF de s'éloigner des courants plus didactiques de leurs autres productions – *La lumière blanche*, par exemple, où Torregrossa explique les origines du féminisme. Cet univers poétique installe donc un autre rapport au public à travers l'exploration d'une nouvelle voix pour dire la condition féminine, l'imaginaire des femmes. Les personnages, plongés dans l'abstraction et ayant des statuts non-fixés (parle-t-elle à sa mère, à son amante?), introduisent un langage moins typé, plus ouvert à la création d'images. Cette création permet aux artistes du TEF de s'ouvrir à d'autres langages scéniques, rappelant que « la parole féminine, se jouant de la langue littéraire, reformule son propre théâtre d'expérimentation » (Dumont, 1981 : 15), l'un des principaux engagements du Théâtre expérimental des femmes.

La production, toujours en 1981, de la pièce *La Terre est trop courte*, Violette Leduc, de Jovette Marchessault, s'éloigne par contre de cette perspective expérimentale. En effet, cette production met en scène une vingtaine de rôles – une distribution beaucoup plus importante que pour les précédentes œuvres, qui exigeaient trois personnages ou moins – joués par huit comédiennes. Cette œuvre dramatique, basée sur les écrits de Leduc, qui met en scène des artistes littéraires importants (Simone de Beauvoir, Jean Genet, Maurice Sachs, Nathalie Sarraute et, bien sûr, Violette Leduc), s'appuie sur une esthétique textuelle forte, et non pas un jeu physique de l'acteur ou de l'actrice. De même, la scénographie de ces représentations s'inscrit dans une visée beaucoup plus réaliste des lieux, ce qui rejoint également la narration plus traditionnelle de la pièce : les personnages sont historiques, certes, mais ils ne représentent plus des archétypes. De plus, les personnages masculins sont ici joués par des hommes, contrairement aux précédentes productions de ce théâtre. Cette décision artistique rejoint l'effort réaliste de la pièce, tout en respectant les principes fondateurs du TEF, les rôles principaux étant des rôles féminins forts et complexes.

À travers cette production théâtrale, Marchessault apporte une réflexion intime sur la censure envers les femmes, utilisant l'exemple de Violette Leduc, forcée de couper l'introduction de son roman *Thérèse et Isabelle*, jugée pornographique. Elle étudie aussi le thème de la folie, le personnage de Leduc étant profondément affecté par les mutilations répétitives de ses œuvres. Finalement, l'auteure aborde un sujet directement rattaché aux écrits de Leduc et à sa vie personnelle, c'est-à-dire l'homosexualité féminine. Cette thématique est, par contre, présentée différemment que dans les précédentes productions : il ne s'agit pas ici d'une révolte contre le patriarcat, mais d'une

relation amoureuse ayant le même statut qu'un couple hétérosexuel. Le réalisme qui se dégage de la production supporte ce discours contre l'hétéronormativité en montrant aux spectateurs et aux spectatrices le quotidien des deux femmes. Ce choix esthétique du réalisme semble toutefois critiqué, puisqu'il s'éloigne du style de Leduc et des autres œuvres du TEF, qui ont des décors plus abstraits et une dramaturgie moins appuyée sur l'histoire des femmes et plus intéressée aux théories féministes. À ce sujet, Ginette Michaud considère que le personnage de Violette Leduc est considérablement réduit, car le travestissement de l'auteure – Violette Leduc étant devenue Violett-Le-Duc – et le flou qui subsiste autour de sa conception du genre n'y sont pas abordés.

Toujours présent dans *La Terre...*, le personnage de la mère y demeure toutefois au second plan, bien que les productions suivantes du TEF s'attardent de nouveau au concept de maternité, notamment avec *Avez-vous vu la dame d'en haut*, de Nicole Lecavalier, ou le texte *Grandir*, de Francine Tougas. Ces œuvres exigent une communication directe avec le public, très proche du témoignage. Jovette Marchessault utilise aussi cette interaction entre la scène et les spectateurs et les spectatrices dans sa performance *Les Faiseuses d'anges*, présentée en 1983, en investissant les codes littéraires du conte. De cette manière, elle évite l'ambiguïté entre le « je » de la comédienne et celui de l'interprétation, permettant une réflexion plus objective sur la maternité. Ce texte se distingue également par sa thématique : la glorification de la mère qui pratique des avortements. Cette vision très positive de l'enfantement (la fillette qui adore sa mère) et de la grossesse avortée (comme la réappropriation du corps de la femme) permet un discours très engagé sur la condition féminine, tout en conservant la forme du monologue/ témoignage.

Les productions suivantes du Théâtre expérimental des femmes s'éloignent de cette représentation de la femme comme mère et du texte monologué, puisque les artistes se concentrent alors sur une réappropriation des formes théâtrales, et explorent ainsi la comédie, l'opéra, la commedia dell'arte, etc. La co-présentation de *Martha Jenkins*, *Équivoque* et *Ballade pour trois baleines* représente bien cette nouvelle voie du TEF, ce qui lui permet de réinventer ses activités théâtrales. Toutefois, le théâtre continue de recevoir de nombreuses critiques à l'égard de l'hermétisme de ses productions, causé par une lourdeur du texte et la présence de personnages insolites et irréalistes mis en scène : « [Ainsi, par l']exploration du bestiaire féminin, [...] pour éviter de propager l'image trop restrictive de la beauté féminine, les femmes du TEF en sont [...] arrivées à un certain culte de la

laideur ou, à tout le moins, de l'inconvenu, de l'étrange » (Camerlain et Fréchette, 1985 : 63). Ce cadre restrictif est mis à l'épreuve dans la pièce *Enfin duchesses!*, de la troupe Les Folles Alliées. Sans aborder les thèmes et archétypes des créations précédentes – la mère, l'avortement, le rôle social de la femme, le lesbianisme, etc. –, le texte s'intéresse au féminisme du point de vue des femmes qui rejoignent les canons de la beauté. Cette pièce, où les duchesses du Carnaval de Québec se vengent des hommes de l'organisation et de l'exploitation de belles femmes dans la publicité, permet de parler de la cause féministe en l'ancrant dans le quotidien du public et en utilisant un langage scénique plus simple, soit les codes du théâtre de variétés, par les multiples chansons qui ponctuent l'action. Les Folles Alliées mentionnent également leurs inspirations féministes en jouant avec les mots. Ainsi, les duchesses, en prenant diverses poses très plaquées, affirment solennellement : « J'ai mal à ma mère, à ma mère, à ma mère, à ma poitrine! »; « Jeanne d'Arc est tannée de passer au feu »; « Les duchesses ont soif. » Elles demandent également au personnage de Gaston, l'un des organisateurs – joué par une comédienne – de lire *Ainsi soit-elle* (de Benoîte Groult) et *La politique du mâle* (de Kate Millett).

En 1983, le Théâtre expérimental des femmes subit une crise financière : son public délaisse de plus en plus ses productions, et la salle de la maison Beaujeu coûte trop cher à entretenir. Les artistes sont donc forcées de ne pas renouveler leur bail, et se produisent dorénavant dans diverses salles de spectacles de Montréal. Les femmes du TEF réduisent leurs activités, avant de trouver un local sur la rue Saint-Dominique, où elles peuvent accueillir le public. Ginette Noiseux ajoute, par rapport à cet endroit : « tous les soirs nous étions dans l'illégalité. C'était du "squatting"; nous n'avons aucun permis pour utiliser la salle » (Noiseux, 1990 : 60). Cette nécessité de recourir à l'illégalité en dit long sur la situation précaire du TEF à l'époque. Les objectifs du théâtre demeurent les mêmes, mais les moyens obligent de nombreuses restrictions. Bien que les conférences sur l'histoire des femmes se poursuivent, quelques productions théâtrales s'arrêtent après trois ou quatre représentations, le public n'étant pas au rendez-vous.

À travers cette crise, les femmes du TEF montent tout de même la pièce *Les Dandigores*, de Ginette Noiseux et Suzanne Valotaire. La production n'est pas bien accueillie par les critiques, même si elle délaisse le didactisme et les stéréotypes utilisés dans plusieurs autres créations du Théâtre expérimental des femmes. Louise Guay explique ce rejet du public : « Certes, il y a des longueurs et un manque de recul face au texte, toutes ces écritures/univers étant juxtaposées les unes aux autres plutôt

que liées ensemble. [...] Tout est toujours si gros ou si déchirant ou si envahissant qu'on s'y perd et, au bout du compte, on ne s'y reconnaît pas » (Guay, 1984 : 64). Cette critique rejoint un principe énoncé précédemment : en voulant définir l'imaginaire féminin, les artistes du TEF ferment considérablement la lecture que peut en faire le public. Par ailleurs, Noiseux ajoute que de « [s']appeler Théâtre Expérimental des Femmes, c'[est] faire un lever de rideau avant le spectacle » : c'est donc de réduire le champ d'interprétation du spectateur en lui donnant d'emblée une façon de regarder l'œuvre. Ainsi, la réduction progressive du nombre de spectateurs et de spectatrices présents-es aux productions du TEF n'est pas uniquement liée à une forme de désintérêt de la cause féministe et de l'engagement social : il s'agit également d'un problème inhérent aux buts premiers de la compagnie – explorer et définir l'imaginaire féminin. En voulant représenter sur scène ce concept indéfini, ces artistes ont dû fermer leur propos à de multiples façons de créer et de voir les femmes, limitant leurs productions et rendant presque impossible de se reconnaître à travers les voix exprimées.

Il est donc particulièrement intéressant d'étudier ici la production *Marie-Antoine, opus 1*, créée dans le nouveau local du TEF, sur la rue Clark, qui deviendra l'année suivante l'Espace GO. Ce texte que l'auteure, Lise Vaillancourt, définit comme « un grand opéra en mots » (Vaillancourt, 1988 : 9) tourne autour d'une fillette de cinq ans, Marie-Antoine, qui refuse de parler. Tant à l'école qu'à la maison, le refus de dialoguer de la protagoniste est représenté par la mise en relation de ce qui lui est dit et de ses réponses, qu'aucun autre personnage n'entend, mis à part quelques exceptions. Elle se distingue ainsi clairement de la société bourgeoise où elle évolue; les autres s'expriment par les monologues (sa mère, son père) ou par des répétitions (scènes scolaires, où les élèves imitent la professeure). Selon Louise Ladouceur, Lise Vaillancourt crée, par le biais de Marie-Antoine, « un langage qui tranche dans les lieux communs avec une verve si percutante que c'en est une fête pour l'intelligence autant que pour l'oreille » (Ladouceur, 1985 : 131). La voix féminine, ici, se situe donc dans le mutisme le plus complet : la réponse qu'offre Marie-Antoine au reste du monde, c'est son silence. De cette manière, Vaillancourt permet une réflexion sur le principe même du TEF : l'expression d'un univers féminin peut-elle se trouver dans l'absence de mots? Puisque le public entend les répliques de la fillette, il apparaît évident que, pour l'auteure, le mutisme ne s'avère pas simplement un refus de la conversation, mais une façon active de se dresser contre un système d'oppression.

Au moment de cette création, le Théâtre expérimental des femmes se retrouve en plein cœur de ce questionnement vis-à-vis le langage. Après des années à explorer l'univers féminin, à détruire les stéréotypes relatifs à la femme et à dénoncer les inégalités de la condition féminine, les artistes du TEF arrivent à un mur : la Femme n'existe pas, il n'y a que des femmes. La multiplicité des voix féminines, jusqu'alors non-représentée sur scène – l'accent étant mis sur les discours féministes plutôt que sur les personnages – amène ces artistes à redéfinir leurs pratiques. L'utilisation de monologues perd son sens, pour Pol Pelletier : « Les mots ne veulent plus rien dire. / On devrait tous se taire. / Jusqu'à ce que les mots, / les gestes / deviennent des nécessités, / des élans, / des jaillissements, / irrépressibles. / Je démissionne du TEF » (Pelletier, 1995 : 95). Son départ marque également un changement dans le parcours du Théâtre expérimental des femmes, qui prend alors le nom d'Espace GO (nom officialisé uniquement en 1990). Ce théâtre abandonne progressivement son mandat féministe pour en adopter un nouveau : laissant de côté l'exploration de l'imaginaire féminin, l'Espace GO se concentre sur la promotion de la dramaturgie de langue française. L'année 1985 clôt ainsi l'histoire du TEF : le théâtre ouvertement engagé, s'appuyant sur les principes du féminisme, s'efface lentement de la scène québécoise puisque, selon Noiseux, actuellement directrice artistique de l'Espace GO, « [I] es femmes ne veulent pas que leur création soit identifiée au féminisme » (Noiseux, 1990 : 56). Faute d'un établissement pour se réunir et créer, les artistes féministes sont renvoyées aux marges de la scène, créant de façon événementielle, discontinue et individuelle.

Le parcours du Théâtre expérimental des femmes est marqué par des thèmes particuliers, notamment la figure maternelle. Cette image, transformée, fragmentée, redécouverte et réécrite par les artistes du TEF permet de voir une continuité dans le travail de la compagnie. Si l'exploration de l'imagination féminine ne semble plus possible à cause de la fragmentation de l'idée de la Femme, il n'en demeure pas moins que les récurrences à travers les œuvres de plusieurs femmes témoignent d'une certaine collectivité, articulée autour de la représentation que la société patriarcale crée du sexe féminin. L'étude des créations de ces artistes-femmes permet de ne pas oublier les luttes sociales qu'elles ont dues accomplir pour acquérir des droits dont nous jouissons, mais également de voir que cette société conservatrice est toujours présente. Bien que quelques faiblesses du travail théâtral de ces femmes aient été soulevées plus haut, il apparaît évident que ces productions ont permis l'émergence de nombreuses voix artistiques différentes. Malgré leurs déboires financiers, les codirectrices du TEF ont offert une scène aux

artistes-femmes qui n'arrivaient pas à trouver leur place au sein d'un théâtre québécois dirigé par les hommes. Que ce soit par les productions de Sibyllines, les mises en scène de Martine Beaulne ou les spectacles solos de Pol Pelletier, les préoccupations féministes n'ont assurément pas quitté la scène, même si aucune institution n'a, actuellement, le mandat de réfléchir sur la représentation des femmes dans notre dramaturgie. Néanmoins, plusieurs artistes de la scène n'hésitent pas à remettre en question le féminin dans leurs œuvres, continuant dans la voie lancée par le TEF et enrichissant, ainsi, l'art théâtral québécois.

1. Le Théâtre des Cuisines, le Centre d'essai des femmes de Québec (qui deviendra, en 1978, la Commune à Marie), 3 et 7 et le numéro magique, une cellule féminine du Grand Cirque Ordinaire, etc.
2. L'Euguélonne, de Louky Bersianik (1976) et Amazones, guerrières et gaillardes, de Pierre Samuel (1975) ont particulièrement influencé cette création.

#### BIBLIOGRAPHIE

- CAMERLAIN, Lorraine (1984). « *L'écriture dramatique des femmes, prise 1 : un festival en mémoire* ». Jeu (Cahiers de théâtre), Vol. 3, No 32, pages 8-11.
- CAMERLAIN, Lorraine et Carole FRÉCHETTE (1985). « *Le théâtre expérimental des femmes : essai en trois mouvements* ». Jeu (Cahiers de théâtre), Vol. 3, No 36, pages 59-66.
- CHAREST, Luc (1983). « *L'art du spectacle s'affirme* ». Vie des Arts, Vol. XXVII, No. 111, juin-juillet-août 1983, pages 64-65.
- COTNOIR, Diane et Marie-Claude LEFEBVRE (1983). « *Le festival de créations de femmes : où en est le miroir?* ». Jeu (Cahiers de théâtre), Vol. 1, No 26, pages 45 à 49.
- DUMONT, Martine (1981). « *Le corps vécu* ». Spirale, sept. 1981, page 15.
- GAGNON, Dominique, LAPRADE, Louise, LECAVALIER, Nicole et Pol PELLETIER (1979). *À ma mère, à ma mère, à ma mère, à ma voisine*. Montréal : Éditions du Remue-Ménage. 62 pages.
- GUAY, Louise (1984). « *Un autre archidrame* ». La Vie en rose, Vol. 17, mai 1984, page 64.
- LADOUCEUR, Louise (1985). « *Marie-Antoine, opus 1 : un mutisme qui bat la mesure* ». Jeu (Cahiers de théâtre), Vol. 1, No 34, pages 131-132.
- MICHAUD, Ginette (1981). « *La lumière blanche; Théâtre expérimental des femmes* ». Jeu (Cahiers de théâtre), Vol. 3, No 20, pages 113-114.
- NOISEUX, Ginette (1990). « *Du Théâtre expérimental des femmes à l'Espace GO* ». Jeu (Cahiers de théâtre), no. 57, décembre, pages 51-62.
- NUTTING, Stéphanie (2000). « *La question de la tragédie au féminin : La lumière blanche de Pol Pelletier* ». Dans JOUBERT, Lucie (dir.). *Trajectoires au féminin dans la littérature québécoise (1960-1990)*. Éd. Nota Bene, Coll. Littérature(s). Montréal. Pages 131-139.
- PELLETIER, Francine (1981). « *La terre s'allonge, Violette Leduc* ». La Vie en rose, déc. 1981 et janv. 1982, pages 45-47.
- PELLETIER, Pol (1995). *Joie*. Montréal : Éditions du Remue-Ménage. 103 pages.
- PELLETIER, Pol (1979). « *Petite Histoire du théâtre de femmes au Québec* ». Possibles, Vol. 4, No 1, Montréal, pages 85-87.
- ROBERT, Lucie (1996). « *Il était une fois... l'acteur* ». Voix et Images, Vol. 21, No 2, pages 391-399.
- VAILLANCOURT, Lise (1988). *Marie-Antoine, opus 1*. Montréal : Éditions Les Herbes Rouges, Coll. Théâtre. 105 pages.
- VAIS, Michel (1983). « *Ballade pour trois baleines* ». Jeu (Cahiers de théâtre), Vol. 1, No 26, page 128.

## VOLUMES PRÉCÉDENTS DE FÉMINÉTUDES

### « FÉMINISMES ET DIVERSITÉS CULTURELLES »

*FéminÉtudes*, volume 14, numéro 1, septembre 2009.

### « FEMMES SUR LA SCÈNE PUBLIQUE : VISIBILITÉS SUBVERSIVES »

*FéminÉtudes*, volume 13, numéro 1, septembre 2008.

### « FÉMINISMES DE DEMAIN : ENJEUX ET DÉFIS »

*FéminÉtudes*, volume 12, numéro 1, septembre 2007.

### « FEMMES ET MILITANTISME »

*FéminÉtudes*, volume 11, numéro 1, octobre 2006.

### « FEMMES ET ÉGALITÉ »

*FéminÉtudes*, volume 10, numéro 1, octobre 2005.

### « FEMMES ET POUVOIRS À LA CONQUÊTE DES TERRITOIRES »

*FéminÉtudes*, volume 9, numéro 1, octobre 2004.

### « JEUNES ET SOCIÉTÉ : KALÉIDOSCOPE D'UNE GÉNÉRATION »

*FéminÉtudes*, volume 8, numéro 1, décembre 2003.

### « FEMMES ET SEXUALITÉ(S) »

*FéminÉtudes*, volume 7, numéro 1, juin 2002.

Épuisé

### « IDENTITÉS ET ALTÉRITÉS : FORMES ET DISCOURS »

*FéminÉtudes*, volume 6, numéro 1, mars 2001.

### « LES FEMMES ET L'ART : DE MUSES À CRÉATRICES »

*FéminÉtudes*, volume 5, numéro 1, mars 2000.

Épuisé

### « FEMMES DU SIÈCLE »

*FéminÉtudes*, volume 4, numéro 1, avril 1999.

### « UNE REVUE À SOI »

*FéminÉtudes*, volume 3, numéro 1, avril 1997.

### « TERRE(S) DES FEMMES? »

*FéminÉtudes*, volume 2, numéro 1, avril 1996.

### « LA VAGUE ANTI-FÉMINISTE »

*FéminÉtudes*, volume 1, numéro 1, avril 1995.

Épuisé



Institut de recherches et d'études féministes

UQAM



RENSEIGNEMENTS

www.iref.uqam.ca

(514) 987-6587

Créé en 1990, l'Institut de recherches et d'études féministes a pour mandat de promouvoir, de coordonner et de développer la formation et la recherche féministes dans une perspective interdisciplinaire. Rattaché à la Faculté des sciences humaines, il constitue un regroupement de plus de 350 membres composé de professeures, chercheuses, chargées de cours, professionnelles, étudiantes et étudiants. Plus de 50 professeures, professeurs de l'UQAM et de nombreuses équipes de recherche mènent des travaux de recherche sur les femmes, les féminismes et les rapports sociaux de sexe et de genre. Les chercheuses proviennent de différentes disciplines : communication sociale et publique, danse, éducation, études littéraires, études urbaines, géographie, histoire, histoire de l'art, management et technologie, organisation et ressources humaines, psychologie, sciences biologiques, sciences des religions, sciences économiques, sciences juridiques, science politique, sexologie, sociologie, travail social.

Au chapitre de la formation, l'Institut offre une formation pluridisciplinaire en études féministes aux trois cycles d'étude :

**Certificat en études féministes** : programme de dix cours; le certificat peut conduire au grade de bachelier ès arts lorsqu'il est jumelé à tout autre programme de majeure. **Baccalauréat avec concentration en études féministes** : six cours qui s'insèrent dans le cadre de programmes de baccalauréat.

**Maîtrise avec concentration en études féministes** : deux séminaires à suivre, dont le FEM7000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : approches, théories et méthodes de recherche en études féministes, ainsi que les crédits affectés à la réalisation du mémoire. La concentration s'intègre dans plusieurs programmes de maîtrise : communication, études des arts, études littéraires, géographie, histoire, science politique, sciences des religions, sexologie, sociologie, travail social. **Doctorat avec concentration en études féministes** : un séminaire à suivre, FEM9000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : savoirs, perspectives, approches, ainsi que les crédits affectés à la réalisation de la thèse. La concentration est offerte dans les programmes de doctorats suivants : études littéraires, histoire, histoire de l'art, psychologie, science politique, sciences des religions et sociologie.

Le champ des recherches féministes à l'UQAM est également enrichi par une pratique novatrice de partenariat avec des groupes de femmes qui se concrétise notamment par des formations, des expertises et des recherches-actions. Cette pratique partenariale prend particulièrement forme dans le cadre du Protocole UQAM/Relais-femmes.

## JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE !

POUR OBTENIR UN EXEMPLAIRE DE L'UNE DES PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES, VEUILLEZ VISITER NOTRE SITE INTERNET : [WWW.IREF.UQAM.CA/REVUEFEMINETUDES](http://WWW.IREF.UQAM.CA/REVUEFEMINETUDES)

OU ENCORE CONTACTEZ L'INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES (IREF) PAR TÉLÉPHONE AU 514-987-6587. L'IREF EST SITUÉ AU VA-2200.

### MERCI À CELLES ET CEUX QUI ONT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION À CE VOLUME

L'équipe de *FéminÉtudes* tient également à remercier les auteur.e.s qui ont participé à cette quinzième édition. Sans vos idées, vos réflexions et votre engagement féministes, cette revue n'existerait pas. Nous aimerions remercier également toutes les personnes de notre entourage qui ont apporté sans cesse leur aide et leur soutien au projet, pour la correction des textes et la promotion de la revue. Finalement, nous aimerions remercier Lorraine Archambault et Céline O'Dowd, dont les ressources, l'aide et la patience contribuent à rendre ce projet possible, année après année.

Enfin, c'est grâce à vous qui lisez cette revue si nous pouvons, à chaque année, produire un nouveau volume d'une grande qualité qui alimente les réflexions et les débats sur les enjeux des féminismes.

À vous toutes et à vous tous, MILLE FOIS MERCI !

### COMITÉ DE RÉDACTION

Pascale Bouchard  
Julie Depelteau  
Rosemarie Fournier-Guillemette  
Camille Fournier-Tremblay  
Marie-Andrée Lefebvre  
Stéphanie Mayer

### PHOTOGRAPHIE

Philippe Lapointe

### GRAPHISME ET ILLUSTRATIONS

Justine Cloutier

### SOUTIEN FINANCIER

La publication de la revue étudiante *FéminÉtudes* a été rendue possible grâce à la générosité et le soutien financier de plusieurs organismes et associations étudiantes. Nous tenons à remercier : le Fonds Anita Caron de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), l'Association Facultaire des étudiants et étudiantes en arts (AFÉA), l'Association Facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED), l'Association étudiante des cycles supérieurs d'études littéraires (AÉCSEL), l'Association étudiante des cycles supérieurs de science politique (AÉCSSP) et l'Association étudiante unitaire de programmes multidisciplinaires (AÉUPM).

• LA REVUE *FÉMINÉTUDES* EST UN PROJET DYNAMIQUE, CRÉÉ, RÉALISÉ ET ÉDITÉ PAR UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE FORMÉE, LE PLUS SOUVENT, D'ÉTUDIANTES EN ÉTUDES FÉMINISTES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. TRIBUNE POUR LES FÉMINISTES DE TOUS LES HORIZONS, *FÉMINÉTUDES* PERMET D'EXPRIMER ET DE DIFFUSER DES IDÉES ACTUELLES SUR DES RÉALITÉS VARIÉES.

• CHAQUE ANNÉE, AFIN DE MENER À BIEN UN NOUVEAU VOLUME DE LA REVUE, L'ÉQUIPE SE RENOUVELLE. *FÉMINÉTUDES* VOUS LANCE DONC UNE INVITATION POUR LA RÉALISATION DU 16<sup>E</sup> VOLUME DE LA REVUE !

• QUE VOUS DÉSIRIEZ ÉCRIRE UN ARTICLE, CRÉER UNE OEUVRE, CORRIGER LES TEXTES OU FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE DE RÉDACTION, VOUS ÊTES INVITÉ.E.S À VOUS JOINDRE À NOUS DÈS OCTOBRE 2011!

COMMUNIQUEZ  
**AVEC  
NOUS**

• REVUE.FEMINETUDES@UQAM.CA  
• [WWW.IREF.UQAM.CA/REVUEFEMINETUDES](http://WWW.IREF.UQAM.CA/REVUEFEMINETUDES)  
• FÉMINÉTUDES (IREF-UQAM)  
C.P. 8888, SUCC. CENTRE-VILLE,  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3P8

Impression  
bossy-labelle inc.  
Tirage : 200 copies  
Papier : Offset Enviro 100

Dépôt légal  
— Bibliothèque nationale du Canada, 2010  
— Bibliothèque nationale du Québec, 2010

ISSN 1911-4176

© FeminaÉtudes, les auteur·es